

ASSEMBLÉE NATIONALE

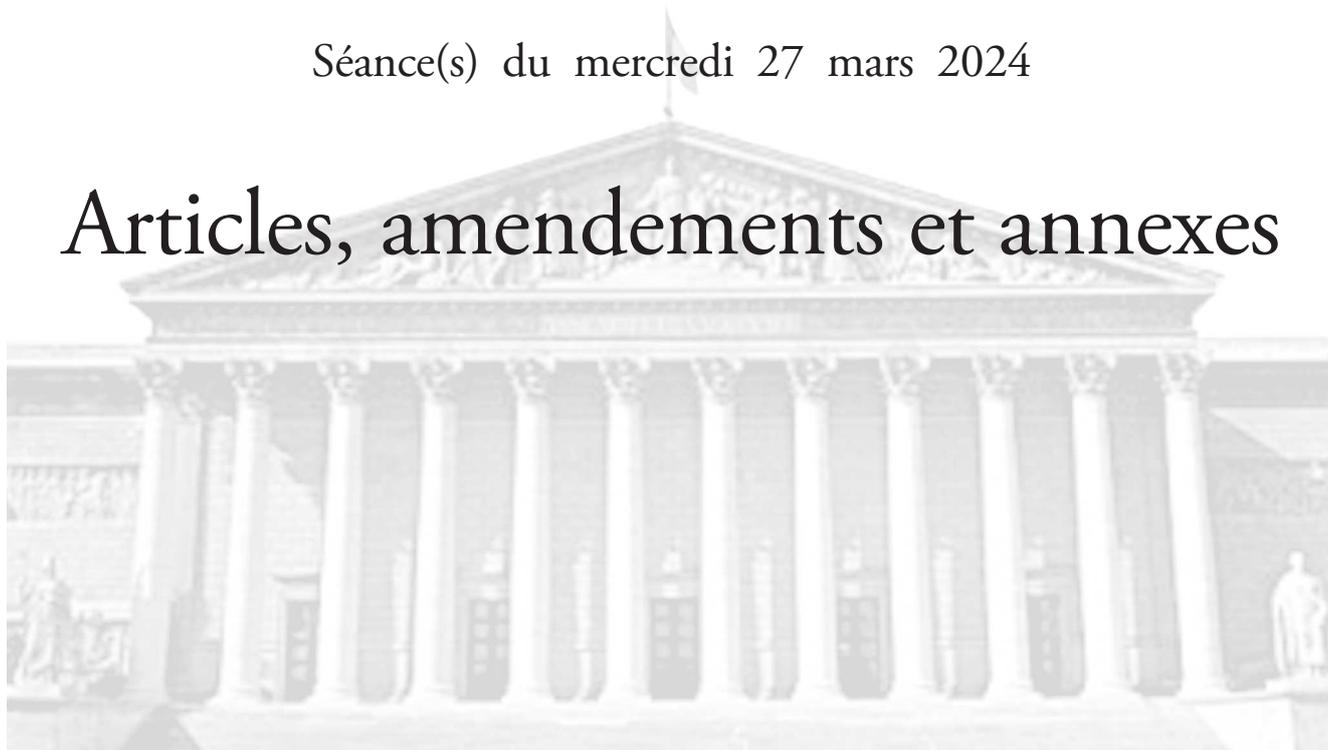
JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

XVI^e Législature

SESSION ORDINAIRE DE 2023-2024

Séance(s) du mercredi 27 mars 2024

Articles, amendements et annexes



SOMMAIRE

160^e séance

PRÉVENTION DES INGÉRENCES ÉTRANGÈRES EN FRANCE	3
---	---

161^e séance

OUVERTURE DU DISPOSITIF DE RÉDUCTION D'ACTIVITÉ AUX MONITEURS DE SKI STAGIAIRES	46
--	----

160^e séance

PRÉVENTION DES INGÉRENCES ÉTRANGÈRES EN FRANCE Proposition de loi visant à prévenir les ingérences étrangères en France

Texte adopté par la commission – n° 2343

Après l'article 4

Amendement n° 33 présenté par M. Jean-Philippe Tanguy et les membres du groupe Rassemblement national.

Après l'article 4, insérer l'article suivant :

Dans un délai d'un an à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport sur les moyens financiers et humains supplémentaires rendus nécessaires par l'extension des missions confiées à la Haute Autorité pour la transparence dans la vie publique au titre de la prévention des ingérences étrangères en France.

Amendement n° 112 présenté par M. Lachaud, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreiroir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter.

Après l'article 4, insérer l'article suivant :

Au plus tard, le 1^{er} octobre 2024, le Gouvernement remet au Parlement un rapport sur les besoins matériels et humains nécessaires à la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique pour assurer les nouvelles missions prévues par la présente proposition de loi.

Amendement n° 113 présenté par Mme Élisabeth Martin, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou,

M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreiroir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter.

Après l'article 4, insérer l'article suivant :

Au plus tard le 1^{er} juillet 2025, le Gouvernement remet au Parlement un rapport sur l'application du décret n° 2014-479 du 14 mai 2014 relatif aux investissements étrangers soumis à autorisation préalable. Le rapport met notamment en évidence les moyens de lutte contre les ingérences économique étrangère que permet l'usage des dispositions du décret.

Amendement n° 114 présenté par M. Lachaud, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreiroir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter.

Après l'article 4, insérer l'article suivant :

Au plus tard, le 1^{er} juillet 2025, le Gouvernement remet au Parlement un rapport sur la réglementation américaine ITAR et les moyens d'ingérence que permet cette réglementation. Le rapport propose des pistes, industrielles et politiques afin

de ne plus être soumis à cette réglementation. Le rapport prend, enfin, appui sur la vente des rafales à l'Égypte qui a été bloquée par la réglementation ITAR en 2018.

Amendement n° 115 présenté par M. Lachaud, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisia Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter.

Après l'article 4, insérer l'article suivant :

Au plus tard, le 1^{er} juillet 2025, le Gouvernement remet au Parlement un rapport sur les écoutes dont ont été victimes les derniers présidents de la République. Ce rapport a notamment pour objet de mettre en évidence les efforts faits dans la protection du palais de l'Élysée, des ministères contre ce type d'ingérence étrangère.

Amendement n° 116 présenté par M. Lachaud, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisia Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter.

Après l'article 4, insérer l'article suivant :

Au plus tard le 1^{er} juillet 2025, le Gouvernement remet au Parlement un rapport sur la sécurité des industries aéronautiques françaises, et notamment Airbus, contre l'espionnage industriel et les ingérences étrangères.

Amendement n° 117 présenté par M. Lachaud, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat,

M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisia Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter.

Après l'article 4, insérer l'article suivant :

Au plus tard le 1^{er} juillet 2025, le Gouvernement remet au Parlement un rapport sur l'usage des logiciels de la société Palentir au sein des services de renseignement français et des risques d'ingérence que cela fait peser sur ces services. Ce rapport aura notamment pour objet de proposer des pistes permettant à ces services de ne plus avoir recours à ces logiciels.

Amendement n° 118 présenté par M. Lachaud, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisia Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter.

Après l'article 4, insérer l'article suivant :

Au plus tard le 1^{er} juillet 2025, le Gouvernement remet au Parlement un rapport sur les ingérences numériques étrangères en ce qui concerne les attaques à Gaza depuis le 7 octobre. Le rapport se concentre notamment sur les techniques « d'amplification » utilisées par le biais de faux comptes sur les réseaux sociaux.

Amendement n° 120 présenté par M. Jacobelli, M. Allisio, Mme Auzanot, M. Ballard, M. Barthès, M. Baubry, M. Beaurain, M. Bentz, M. Berteloot, M. Bilde, M. Blairy, Mme Blanc, M. Boccaletti, Mme Bordes, M. Bovet, M. Buisson, M. Cabrolier, M. Catteau, M. Chenu, M. Chudeau, Mme Colombier, Mme Cousin, Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Fournas, M. de Lépinau, M. Designy, Mme Diaz, Mme Dogor-Such, M. Dragon, Mme Engrand, M. Falcon, M. François, M. Frappé, Mme Galzy, M. Giletti, M. Gillet, M. Girard, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, Mme Grangier, M. Grenon, M. Guinot, M. Guitton, Mme Hamelet, M. Houssin, Mme Jaouen, M. Jolly, Mme Laporte, Mme Lavalette, Mme Le Pen, Mme Lechanteux, Mme Lelouis, Mme Levavasseur, Mme Loir, M. Lopez-Liguori, Mme Lorho, M. Lottiaux, M. Loubet, M. Marchio, Mme Martinez, Mme Alexandra Masson, M. Bryan Masson, M. Mauvieux, M. Meizonnet, Mme Menache, M. Meurin, M. Muller, Mme Mélin, M. Ménagé, M. Odoul, Mme Mathilde Paris, Mme Parmentier, M. Pfeffer, Mme Pollet, M. Rambaud,

Mme Ranc, M. Rancoule, Mme Robert-Dehault, Mme Roullaud, Mme Sabatini, M. Sabatou, M. Salmon, M. Schreck, M. Taché de la Pagerie, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Taverner, M. Tivoli et M. Villedieu.

Après l'article 4, insérer l'article suivant :

Dans les six mois qui suivent la promulgation de la présente proposition de loi, le Gouvernement remet un rapport au Parlement en vue d'évaluer les risques d'ingérence étrangère que constitue le recours à des cabinets de conseil privés dont le siège social n'est pas en France.

Amendement n° 121 présenté par M. Jacobelli, M. Allisio, Mme Auzanot, M. Ballard, M. Barthès, M. Baubry, M. Beaurain, M. Bentz, M. Berteloot, M. Bilde, M. Blairy, Mme Blanc, M. Boccaletti, Mme Bordes, M. Bovet, M. Buisson, M. Cabrolier, M. Catteau, M. Chenu, M. Chudeau, Mme Colombier, Mme Cousin, Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Fournas, M. de Lépinau, M. Designy, Mme Diaz, Mme Dogor-Such, M. Dragon, Mme Engrand, M. Falcon, M. François, M. Frappé, Mme Galzy, M. Giletti, M. Gillet, M. Girard, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, Mme Grangier, M. Grenon, M. Guiniot, M. Guitton, Mme Hamelet, M. Houssin, Mme Jaouen, M. Jolly, Mme Laporte, Mme Lavalette, Mme Le Pen, Mme Lechanteux, Mme Lelouis, Mme Levavasseur, Mme Loir, M. Lopez-Liguori, Mme Lorho, M. Lottiaux, M. Loubet, M. Marchio, Mme Martinez, Mme Alexandra Masson, M. Bryan Masson, M. Mauvieux, M. Meizonnet, Mme Menache, M. Meurin, M. Muller, Mme Mélin, M. Ménagé, M. Odoul, Mme Mathilde Paris, Mme Parmentier, M. Pfeffer, Mme Pollet, M. Rambaud, Mme Ranc, M. Rancoule, Mme Robert-Dehault, Mme Roullaud, Mme Sabatini, M. Sabatou, M. Salmon, M. Schreck, M. Taché de la Pagerie, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Taverner, M. Tivoli et M. Villedieu.

Après l'article 4, insérer l'article suivant :

Dans les six mois qui suivent la promulgation de la présente proposition de loi, le Gouvernement remet un rapport au Parlement en vue d'évaluer les risques d'ingérence étrangère que constitue le recours à des entreprises étrangères pour l'hébergement des données numériques des Français et de dresser un état des lieux de nos vulnérabilités actuelles en la matière.

Amendement n° 122 présenté par M. Lopez-Liguori, M. Allisio, Mme Auzanot, M. Ballard, M. Barthès, M. Baubry, M. Beaurain, M. Bentz, M. Berteloot, M. Bilde, M. Blairy, Mme Blanc, M. Boccaletti, Mme Bordes, M. Bovet, M. Buisson, M. Cabrolier, M. Catteau, M. Chenu, M. Chudeau, Mme Colombier, Mme Cousin, Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Fournas, M. de Lépinau, M. Designy, Mme Diaz, Mme Dogor-Such, M. Dragon, Mme Engrand, M. Falcon, M. François, M. Frappé, Mme Galzy, M. Giletti, M. Gillet, M. Girard, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, Mme Grangier, M. Grenon, M. Guiniot, M. Guitton, Mme Hamelet, M. Houssin, M. Jacobelli, Mme Jaouen, M. Jolly, Mme Laporte, Mme Lavalette, Mme Le Pen, Mme Lechanteux, Mme Lelouis, Mme Levavasseur, Mme Loir, Mme Lorho, M. Lottiaux, M. Loubet, M. Marchio, Mme Martinez, Mme Alexandra Masson, M. Bryan Masson, M. Mauvieux, M. Meizonnet, Mme Menache, M. Meurin, M. Muller, Mme Mélin, M. Ménagé, M. Odoul, Mme Mathilde Paris, Mme Parmentier, M. Pfeffer, Mme Pollet, M. Rambaud, Mme Ranc, M. Rancoule, Mme Robert-Dehault,

Mme Roullaud, Mme Sabatini, M. Sabatou, M. Salmon, M. Schreck, M. Taché de la Pagerie, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Taverner, M. Tivoli et M. Villedieu.

Après l'article 4, insérer l'article suivant :

Le Gouvernement remet au Parlement, dans un délai d'un an à compter de la promulgation de la présente loi, un rapport sur l'impact des législations extraterritoriales d'États extra européens sur la souveraineté française. Ce rapport émet des recommandations afin de prémunir les intérêts de l'État contre ces ingérences.

**RECONNAÎTRE LE BÉNÉVOLAT
DE SÉCURITÉ CIVILE**
**Proposition de loi visant
à reconnaître le bénévolat
de sécurité civile**

Texte adopté par la commission – n° 2383

CHAPITRE I^{ER}

**FACILITER ET PÉRENNISER
L'ENGAGEMENT DE BÉNÉVOLES
AU SEIN D'ASSOCIATIONS AGRÉÉES
DE SÉCURITÉ CIVILE**

Article 1^{er}

- ① I. – (*Supprimé*)
- ② II (*nouveau*). – La section 1 du chapitre V du titre II du livre VII du code de la sécurité intérieure est complétée par un article L. 725–1-1 ainsi rédigé :
- ③ « *Art. L. 725–1–1.* – Une charte de déontologie du bénévolat de sécurité civile, élaborée en concertation avec les associations de sécurité civile agréées au niveau national, est approuvée par décret en Conseil d'État. Elle rappelle les principes et les valeurs essentiels de l'engagement bénévole au sein des associations agréées de sécurité civile.
- ④ « Les associations agréées en application de l'article L. 725–1 font signer cette charte à leurs membres. »

Amendement n° 7 présenté par Mme Blin, M. Bourgeaux, M. Le Fur, Mme Bonnet, M. Cordier, Mme Petex, M. Bony, M. Hetzel, M. Ray, M. Viry, M. Descoeur, M. Dubois, M. Taite, M. Breton, M. Pauget, Mme Serre, Mme Duby-Muller et M. Forissier.

À la première phrase de l'alinéa 3, après le mot :

« national »,

insérer les mots :

« et les collectivités territoriales compétentes ».

Amendement n° 84 présenté par M. Habert-Dassault.

À la première phrase de l'alinéa 3, après le mot :

« national »,

insérer les mots :

« ainsi que les principales associations nationales des collectivités territoriales, ».

Article 2

- ① L'article L. 725-7 du code de la sécurité intérieure est complété par un alinéa ainsi rédigé :
- ② « L'employeur privé ou public d'une personne membre d'une association agréée de sécurité civile, les travailleurs indépendants, les membres des professions libérales et les travailleurs non salariés membres d'une association agréée de sécurité civile peuvent conclure avec ladite association une convention afin de préciser les modalités de la disponibilité opérationnelle et de la disponibilité pour la formation d'une personne membre d'une association agréée de sécurité civile. Cette convention tient compte des nécessités du fonctionnement de l'entreprise ou du service public. Les employeurs privés ou publics ayant conclu cette convention peuvent se voir attribuer le label "employeur partenaire des associations agréées de sécurité civile", dans des conditions fixées par décret. La conclusion d'une convention avec une association agréée uniquement pour la formation aux premiers secours ne permet pas de bénéficier de ce label. »

Article 3

- ① Après l'article L. 725-7 du code de la sécurité intérieure, il est inséré un article L. 725-7-1 ainsi rédigé :
- ② « *Art. L. 725-7-1.* – L'association agréée de sécurité civile adresse à l'employeur qui s'est vu attribuer le label "employeur partenaire des associations agréées de sécurité civile" mentionné à l'article L. 725-7 toute information ou tout document utile à la mise en œuvre de la réduction d'impôt prévue à l'article 238 *bis* du code général des impôts, notamment les relevés des heures d'activité effectuées par le membre de l'association agréée de sécurité civile au profit de celle-ci. »

Amendement n° 16 présenté par M. Chauche, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodí, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisia Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terre noir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter.

Supprimer cet article.

Amendement n° 49 présenté par M. Ménagé, M. Allisio, Mme Auza not, M. Ballard, M. Barthès, M. Baubry, M. Beaurain, M. Bentz, M. Berteloot, M. Bilde, M. Blairy, Mme Blanc, M. Boccaletti, Mme Bordes, M. Bovet, M. Buisson, M. Cabrolier, M. Catteau, M. Chenu, M. Chudeau, Mme Colombier, Mme Cousin, Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Fournas, M. de Lépinau,

M. Dessigny, Mme Diaz, Mme Dogor-Such, M. Dragon, Mme Engrand, M. Falcon, M. François, M. Frappé, Mme Galzy, M. Giletti, M. Gillet, M. Girard, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, Mme Grangier, M. Grenon, M. Guiniot, M. Guitton, Mme Hamélet, M. Houssin, M. Jacobelli, Mme Jaouen, M. Jolly, Mme Laporte, Mme Lavalette, Mme Le Pen, Mme Lechanteux, Mme Lelouis, Mme Levasseur, Mme Loir, M. Lopez-Liguori, Mme Lorho, M. Lottiaux, M. Loubet, M. Marchio, Mme Martinez, Mme Alexandra Masson, M. Bryan Masson, M. Mauvieux, M. Meizonnet, Mme Menache, M. Meurin, M. Muller, Mme Mélin, M. Odoul, Mme Mathilde Paris, Mme Parmen-tier, M. Pfeffer, Mme Pollet, M. Rambaud, Mme Ranc, M. Rancoule, Mme Robert-Dehault, Mme Roullaud, Mme Sabatini, M. Sabatou, M. Salmon, M. Schreck, M. Taché de la Pagerie, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Taverne, M. Tivoli et M. Villedieu.

Compléter l'alinéa 2 par les mots :

« durant le temps de travail ».

Article 4

- ① L'article L. 725-8 du code de la sécurité intérieure est ainsi modifié :
- ② 1° Au début, est ajoutée la mention : « I. – » ;
- ③ 2° À la fin, sont ajoutés les mots : « ou entre l'employeur et une association agréée de sécurité civile » ;
- ④ 3° Sont ajoutés des II et III ainsi rédigés :
- ⑤ « II. – Les activités ouvrant droit à une autorisation d'absence d'un membre d'une association agréée de sécurité civile sont :
- ⑥ « 1° Les missions opérationnelles de secours d'urgence ou de soutien et d'accompagnement des populations victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes ;
- ⑦ « 2° Les actions de formation personnelle du membre de l'association qui sont directement liées à l'exercice des missions pour lesquelles ladite association est agréée ;
- ⑧ « 3° (*Supprimé*)
- ⑨ « Les autorisations d'absence ne peuvent être refusées qu'en raison des nécessités du fonctionnement de l'entreprise ou du service public.
- ⑩ « Le refus est motivé, notifié à l'intéressé et transmis à l'association agréée de sécurité civile.
- ⑪ « Lorsqu'une convention est conclue entre l'employeur d'un membre d'une association agréée de sécurité civile et ladite association, les parties fixent le seuil d'absences au delà duquel les nouvelles autorisations d'absence donnent lieu à une compensation financière et en précisent les conditions.
- ⑫ « III (*nouveau*). – Le II n'est pas applicable aux membres des associations agréées seulement pour la formation aux premiers secours ou pour la participation à des dispositifs prévisionnels de secours dans le cadre de rassemblements de personnes. »

Amendement n° 58 présenté par M. Chenevard.

I. – À la fin de l’alinéa 3, substituer aux mots :

« de sécurité civile »

les mots :

« en application de l’article L. 725–1 ».

II. – En conséquence, à l’alinéa 12, substituer au mot :

« seulement »

le mot :

« uniquement ».

Amendement n° 4 présenté par Mme Alexandra Martin (Alpes-Maritimes), M. Vatin, M. Ray, M. Forissier, M. Bony, M. Pauget, M. Gosselin, Mme Valentin, Mme Périgault, M. Hetzel, M. Viry, M. Brigand, M. Jean-Pierre Vigier, M. Nury, Mme Bonnet, M. Bourgeaux, M. Seitlinger, Mme Genevard et Mme Bazin-Malgras.

Compléter l’alinéa 6 par les mots :

« ainsi que la prévention des risques climatiques ».

Amendements identiques :

Amendements n° 17 présenté par M. Kerbrat, M. Alexandre, Mme Abomangoli, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud’homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter et n° 60 présenté par Mme Belluco, Mme Regol, Mme Arrighi, M. Ben Cheikh, Mme Chatelain, M. Fournier, Mme Garin, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lucas, Mme Pasquini, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Taché, Mme Taillé-Polian et M. Thierry.

Rétablir le 3° de l’alinéa 8 dans la rédaction suivante :

« 3° La participation aux réunions des instances dont il est membre et, pour le membre de l’association agréée de sécurité civile exerçant des responsabilités, aux réunions d’encadrement aux niveaux départemental ou de groupement organisées par l’association agréée de sécurité civile. »

Amendement n° 80 présenté par M. Habert-Dassault.

À l’alinéa 9, après le mot :

« nécessités »,

insérer le mot

« vitales ».

Amendement n° 47 présenté par M. Ménagé, M. Allisio, Mme Auzanot, M. Ballard, M. Barthès, M. Baubry, M. Beaurain, M. Bentz, M. Berteloot, M. Bilde, M. Blairy, Mme Blanc, M. Boccaletti, Mme Bordes, M. Bovet, M. Buisson, M. Cabrolier, M. Catteau, M. Chenu, M. Chudeau, Mme Colombier, Mme Cousin, Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Fournas, M. de Lépinau, M. Dessigny, Mme Diaz, Mme Dogor-Such, M. Dragon, Mme Engrand, M. Falcon, M. François, M. Frappé, Mme Galzy, M. Giletti, M. Gillet, M. Girard, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, Mme Grangier, M. Grenon, M. Guinot, M. Guitton, Mme Hamelet, M. Houssin, M. Jacobelli, Mme Jaouen, M. Jolly, Mme Laporte, Mme Lavalette, Mme Le Pen, Mme Lechanteux, Mme Lelouis, Mme Levasseur, Mme Loir, M. Lopez-Liguori, Mme Lorho, M. Lottiaux, M. Loubet, M. Marchio, Mme Martinez, Mme Alexandra Masson, M. Bryan Masson, M. Mauvieux, M. Meizonnet, Mme Menache, M. Meurin, M. Muller, Mme Mélin, M. Odoul, Mme Mathilde Paris, Mme Parmentier, M. Pfeffer, Mme Pollet, M. Rambaud, Mme Ranc, M. Rancoule, Mme Robert-Dehault, Mme Roullaud, Mme Sabatini, M. Sabatou, M. Salmon, M. Schreck, M. Taché de la Pagerie, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Taverne, M. Tivoli et M. Villedieu.

Compléter l’alinéa 10 par la phrase suivante :

« Lorsqu’il fait suite à une demande présentée afin de participer à une mission opérationnelle de secours d’urgence ou de soutien et d’accompagnement des populations victimes d’accidents, de sinistres ou de catastrophes, il est notifié dans un délai maximal de quarante-huit heures à compter de la réception de cette demande. »

Article 5

- ① La sous-section 2 de la section 3 du chapitre V du titre II du livre VII du code de la sécurité intérieure est complétée par un article L. 725–10 ainsi rédigé :
- ② « *Art. L. 725–10.* – Un salarié peut, sur sa demande et en accord avec son employeur, renoncer anonymement et sans contrepartie à tout ou partie de ses jours de repos non pris, qu’ils aient été affectés ou non sur un compte épargne-temps, au bénéfice d’un autre salarié relevant du même employeur et membre d’une association agréée de sécurité civile, pour lui permettre de participer aux missions ou aux activités de ladite association.
- ③ « Le congé annuel ne peut être cédé que pour sa durée excédant vingt-quatre jours ouvrables.
- ④ « Le salarié bénéficiaire de jours de repos cédés en application du premier alinéa bénéficie du maintien de sa rémunération pendant sa période d’absence. Cette période d’absence est assimilée à une période de travail effectif pour la détermination des droits que le salarié tient de son ancienneté. Le salarié conserve le bénéfice de tous les avantages qu’il avait acquis avant le début de sa période d’absence.
- ⑤ « Les agents publics civils et militaires peuvent bénéficier de la faculté prévue pour les salariés au présent article, dans des conditions définies par décret en Conseil d’État. Le chef de service est informé du don de jours de repos. Il ne peut pas s’y opposer. »

Article 6

- ① La sous-section 2 de la section 3 du chapitre V du titre II du livre VII du code de la sécurité intérieure, telle qu'elle résulte de l'article 5 de la présente loi, est complétée par un article L.725-11 ainsi rédigé :
- ② « *Art. L. 725-11.* – I. – Le temps passé hors du lieu de travail, pendant les heures de travail, par le membre d'une association agréée de sécurité civile pour participer aux missions prévues aux 1^o et 2^o du II de l'article L.725-8 est assimilé à une durée de travail effectif pour la détermination de la durée des congés payés et des droits aux prestations sociales ainsi que pour les droits qu'il tire de son ancienneté.
- ③ « II (*nouveau*). – Le I du présent article n'est pas applicable aux membres des associations agréées uniquement pour la formation aux premiers secours. »

Amendement n° 70 présenté par le Gouvernement.

Supprimer cet article

Amendement n° 19 présenté par M. Kerbrat, M. Alexandre, Mme Abomangoli, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodí, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Éliisa Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreñoir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter.

Supprimer l'alinéa 3.

Après l'article 6

Amendement n° 56 présenté par M. Ménagé, M. Allisio, Mme Auzanot, M. Ballard, M. Barthès, M. Baubry, M. Beaurain, M. Bentz, M. Berteloot, M. Bilde, M. Blairy, Mme Blanc, M. Boccaletti, Mme Bordes, M. Bovet, M. Buisson, M. Cabrolier, M. Catteau, M. Chenu, M. Chudeau, Mme Colombier, Mme Cousin, Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Fournas, M. de Lépinau, M. Dessigny, Mme Diaz, Mme Dogor-Such, M. Dragon, Mme Engrand, M. Falcon, M. François, M. Frappé, Mme Galzy, M. Giletti, M. Gillet, M. Girard, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, Mme Grangier, M. Grenon, M. Guiniot, M. Guitton, Mme Hamelet, M. Houssin, M. Jacobelli, Mme Jaouen, M. Jolly, Mme Laporte, Mme Lavalette, Mme Le Pen, Mme Lechanteux, Mme Lelouis, Mme Levavasseur, Mme Loir, M. Lopez-Liguori, Mme Lorho, M. Lottiaux, M. Loubet, M. Marchio, Mme Martinez, Mme Alexandra Masson, M. Bryan Masson, M. Mauvieux, M. Meizonnet, Mme Menache, M. Meurin, M. Muller, Mme Mélin, M. Odoul, Mme Mathilde Paris, Mme Parmentier, M. Pfeffer, Mme Pollet, M. Rambaud, Mme Ranc, M. Rancoule, Mme Robert-Dehault, Mme Roullaud,

Mme Sabatini, M. Sabatou, M. Salmon, M. Schreck, M. Taché de la Pagerie, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Taverne, M. Tivoli et M. Villedieu.

Après l'article 6, insérer l'article suivant :

À l'article L. 611-11 du code de l'éducation, après le mot : « volontaire », sont insérés les mots : « , aux étudiants accomplissant des missions bénévoles au sein d'une association agréée de sécurité civile ».

Amendement n° 63 présenté par M. Ménagé, M. Allisio, Mme Auzanot, M. Ballard, M. Barthès, M. Baubry, M. Beaurain, M. Bentz, M. Berteloot, M. Bilde, M. Blairy, Mme Blanc, M. Boccaletti, Mme Bordes, M. Bovet, M. Buisson, M. Cabrolier, M. Catteau, M. Chenu, M. Chudeau, Mme Colombier, Mme Cousin, Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Fournas, M. de Lépinau, M. Dessigny, Mme Diaz, Mme Dogor-Such, M. Dragon, Mme Engrand, M. Falcon, M. François, M. Frappé, Mme Galzy, M. Giletti, M. Gillet, M. Girard, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, Mme Grangier, M. Grenon, M. Guiniot, M. Guitton, Mme Hamelet, M. Houssin, M. Jacobelli, Mme Jaouen, M. Jolly, Mme Laporte, Mme Lavalette, Mme Le Pen, Mme Lechanteux, Mme Lelouis, Mme Levavasseur, Mme Loir, M. Lopez-Liguori, Mme Lorho, M. Lottiaux, M. Loubet, M. Marchio, Mme Martinez, Mme Alexandra Masson, M. Bryan Masson, M. Mauvieux, M. Meizonnet, Mme Menache, M. Meurin, M. Muller, Mme Mélin, M. Odoul, Mme Mathilde Paris, Mme Parmentier, M. Pfeffer, Mme Pollet, M. Rambaud, Mme Ranc, M. Rancoule, Mme Robert-Dehault, Mme Roullaud, Mme Sabatini, M. Sabatou, M. Salmon, M. Schreck, M. Taché de la Pagerie, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Taverne, M. Tivoli et M. Villedieu.

Après l'article 6, insérer l'article suivant :

À l'article L. 611-11 du code de l'éducation, après le mot : « volontaire », sont insérés les mots : « et aux étudiants bénévoles dans une association agréée en application de l'article L. 725-1 du code de la sécurité intérieure ».

Amendement n° 1 présenté par Mme Rilhac, M. Gouffier Valente, Mme Clapot, Mme Dordain, Mme Dupont, Mme Babault, M. Berta, Mme Brugnera, M. Fait, M. Falorni, M. Giraud, Mme Lingemann, M. Marion, M. Pont, M. Travert, M. Benoit, Mme Berete, M. Bernaert, Mme Besse, M. Jean-Louis Bricout, M. Buchou, Mme Decodts, Mme de Montchalin, Mme Descamps, Mme Errante, M. Fiévet, M. Frei, M. Haury, Mme Karamanli, M. Lamirault, Mme Lanlo, M. Laquila, M. Morel-À-L'Huisier, M. Padey, Mme Panonacle, M. Pellerin, M. Bertrand Petit, Mme Pires Beaune, M. Ray, M. Saulignac, M. Serva, M. Sorre, M. Taupiac et M. Zulesi.

Après l'article 6, insérer l'article suivant :

À l'article L. 611-11 du code de l'éducation, après le mot : « volontaire », sont insérés les mots : « , aux étudiants membres d'une association agréée en application de l'article L. 725-1 du code de la sécurité intérieure pour ce qui concerne les activités mentionnées au II de l'article L. 725-8 du même code ».

Article 7
(Supprimé)

CHAPITRE II

**AMÉLIORER LA RECONNAISSANCE DE
L'ENGAGEMENT DES BÉNÉVOLES DE
SÉCURITÉ CIVILE**

Article 8

- ① I. – Le code du travail est ainsi modifié :
- ② 1° Après le 8° de l'article L. 5151-9, il est inséré un 9° ainsi rédigé :
- ③ « 9° Le bénévolat dans une association agréée en application de l'article L. 725-1 du code de la sécurité intérieure. » ;
- ④ 2° Au 1° de l'article L. 5151-11, les mots : « et 6° » sont remplacés par les mots : « 6° et 9° ».
- ⑤ II (*nouveau*). – Le I entre en vigueur deux ans après la promulgation de la présente loi.

Amendement n° 71 rectifié présenté par le Gouvernement.

Substituer aux alinéas 1 à 4 l'alinéa suivant :

« I. – Au a du 6° de l'article L. 5151-9 du code du travail, après la seconde occurrence du mot : « et », sont insérés les mots : « , sauf lorsqu'elle est agréée en application de l'article L. 725-1 du code de la sécurité intérieure, ».

Amendement n° 35 présenté par Mme Regol, M. Iordanoff, M. Lucas, M. Thierry, Mme Arrighi, M. Bayou, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, Mme Chatelain, M. Fournier, Mme Garin, Mme Laernoës, Mme Pasquini, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Taché et Mme Taillé-Polian.

Supprimer l'alinéa 5.

Article 9

- ① L'article L. 725-6-1 du code de la sécurité intérieure est complété par un alinéa ainsi rédigé :
- ② « L'attribution de ces récompenses et de ces distinctions poursuit un objectif de répartition équitable entre les différents acteurs de la sécurité civile. »

Article 10

- ① I. – Après l'article L. 351-5 du code de la sécurité sociale, il est inséré un article L. 351-5-1 ainsi rédigé :
- ② « *Art. L. 351-5-1.* – I. – L'assuré pouvant justifier d'un engagement bénévole de dix années au sein d'une association agréée en application de l'article L. 725-1 du code de la sécurité intérieure bénéficie d'une majoration de sa durée d'assurance de trois trimestres.
- ③ « Dans la limite de huit trimestres, la majoration mentionnée au premier alinéa du présent article est complétée par l'attribution d'un trimestre supplémentaire tous les cinq ans au delà de la dixième année d'engagement au sein d'une association mentionnée au même premier alinéa.

- ④ « II. – Le I n'est pas applicable aux assurés justifiant d'un engagement bénévole au sein d'une association agréée uniquement pour la formation aux premiers secours. »

- ⑤ II (*nouveau*). – Le I du présent article entre en vigueur deux ans après la promulgation de la présente loi.

Amendement n° 72 présenté par le Gouvernement.

Supprimer cet article.

Amendement n° 43 présenté par M. Ménagé, M. Allisio, Mme Auzanot, M. Ballard, M. Barthès, M. Baubry, M. Beaurain, M. Bentz, M. Berteloot, M. Bilde, M. Blairy, Mme Blanc, M. Boccaletti, Mme Bordes, M. Bovet, M. Buisson, M. Cabrolier, M. Catteau, M. Chenu, M. Chudeau, Mme Colombier, Mme Cousin, Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Fournas, M. de Lépinau, M. Dessigny, Mme Diaz, Mme Dogor-Such, M. Dragon, Mme Engrand, M. Falcon, M. Gillet, M. Girard, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, Mme Grangier, M. Grenon, M. Guinot, M. Guitton, Mme Hamelet, M. Houssin, M. Jacobelli, Mme Jaouen, M. Jolly, Mme Laporte, Mme Lavalette, Mme Le Pen, Mme Lechanteux, Mme Lelouis, Mme Levasseur, Mme Loir, M. Lopez-Liguori, Mme Lorho, M. Lottiaux, M. Loubet, M. Marchio, Mme Martinez, Mme Alexandra Masson, M. Bryan Masson, M. Mauvieux, M. Meizonnet, Mme Menache, M. Meurin, M. Muller, Mme Mélin, M. Odoul, Mme Mathilde Paris, Mme Parmentier, M. Pfeffer, Mme Pollet, M. Rambaud, Mme Ranc, M. Rancoule, Mme Robert-Dehault, Mme Roullaud, Mme Sabatini, M. Sabatou, M. Salmon, M. Schreck, M. Taché de la Pagerie, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Taverne, M. Tivoli et M. Villedieu.

I. – À l'alinéa 2, après le mot :

« bénévole »

insérer les mots :

« , continu ou non, ».

II. – En conséquence, à l'alinéa 3, après le mot :

« engagement »

procéder à la même insertion.

Amendement n° 5 présenté par Mme Alexandra Martin (Alpes-Maritimes), M. Vatin, M. Ray, M. Forissier, M. Bony, M. Pauget, M. Gosselin, Mme Valentin, Mme Périgault, M. Hetzel, M. Viry, M. Brigand, M. Jean-Pierre Vigier, M. Nury, M. Breton, Mme Bonnet, M. Bourgeaux, M. Seitlinger, M. Di Filippo, Mme Genevard, Mme Louwagie et Mme Bazin-Malgras.

À l'alinéa 2, après le mot :

« années »,

insérer les mots :

« au long de sa carrière professionnelle et de manière continue ou non ».

Amendement n° 46 présenté par M. Ménagé, M. Allisio, Mme Auzanot, M. Ballard, M. Barthès, M. Baubry, M. Beaurain, M. Bentz, M. Berteloot, M. Bilde, M. Blairy, Mme Blanc, M. Boccaletti, Mme Bordes, M. Bovet, M. Buisson, M. Cabrolier, M. Catteau, M. Chenu, M. Chudeau, Mme Colombier, Mme Cousin, Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Fournas, M. de Lépinau, M. Dessigny, Mme Diaz, Mme Dogor-Such, M. Dragon,

Mme Engrand, M. Falcon, M. François, M. Frappé, Mme Galzy, M. Giletti, M. Gillet, M. Girard, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, Mme Grangier, M. Grenon, M. Guinot, M. Guitton, Mme Hamelet, M. Houssin, M. Jacobelli, Mme Jaouen, M. Jolly, Mme Laporte, Mme Lavalette, Mme Le Pen, Mme Lechanteux, Mme Lelouis, Mme Levavasseur, Mme Loir, M. Lopez-Liguori, Mme Lorho, M. Lottiaux, M. Loubet, M. Marchio, Mme Martinez, Mme Alexandra Masson, M. Bryan Masson, M. Mauvieux, M. Meizonnet, Mme Menache, M. Meurin, M. Muller, Mme Mélin, M. Odoul, Mme Mathilde Paris, Mme Parmentier, M. Pfeffer, Mme Pollet, M. Rambaud, Mme Ranc, M. Rancoule, Mme Robert-Dehault, Mme Roulland, Mme Sabatini, M. Sabatou, M. Salmon, M. Schreck, M. Taché de la Pagerie, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Taverne, M. Tivoli et M. Villedieu.

Après l'alinéa 3, insérer l'alinéa suivant :

« Les modalités d'engagement ouvrant droit à une bonification au titre du présent article, qui comprennent notamment la fixation d'un seuil de participation effective aux activités ou missions réalisées par les associations concernées, sont fixées par décret. »

Amendement n° 20 présenté par M. Kerbrat, M. Alexandre, Mme Abomangoli, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreñoir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter.

Supprimer l'alinéa 4.

Amendements identiques :

Amendements n° 21 présenté par M. Chauche, M. Alexandre, Mme Abomangoli, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreñoir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter et n° 36 présenté par Mme Regol, M. Iordanoff, M. Lucas, M. Thierry,

Mme Arrighi, M. Bayou, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, Mme Chatelain, M. Fournier, Mme Garin, Mme Laernoës, Mme Pasquini, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Taché et Mme Taillé-Polian.

Supprimer l'alinéa 5.

Article 11 **(Supprimé)**

CHAPITRE III

FAVORISER LA MONTÉE EN COMPÉTENCE DES CITOYENS ET DES ASSOCIATIONS AGRÉÉES DE SÉCURITÉ CIVILE

Article 12

- ① Le premier alinéa de l'article L. 114-3 du code du service national est ainsi modifié :
- ② 1^o La première phrase est complétée par les mots : « ou de bénévole dans une association agréée en application de l'article L. 725-1 du code de la sécurité intérieure » ;
- ③ 2^o La dernière phrase est complétée par les mots : « et d'une formation aux premiers secours et aux gestes qui sauvent ».

Amendement n° 38 présenté par Mme Regol, M. Iordanoff, M. Lucas, M. Thierry, Mme Arrighi, M. Bayou, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, Mme Chatelain, M. Fournier, Mme Garin, Mme Laernoës, Mme Pasquini, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Taché et Mme Taillé-Polian.

Supprimer l'alinéa 2.

Après l'article 12

Amendement n° 3 présenté par Mme Regol, M. Iordanoff, M. Lucas, M. Thierry, Mme Arrighi, M. Bayou, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, Mme Chatelain, M. Fournier, Mme Garin, Mme Laernoës, Mme Pasquini, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Taché et Mme Taillé-Polian.

Après l'article 12, insérer l'article suivant :

Le chapitre II du titre II *bis* du livre VII de code de la sécurité intérieure est complété par un article L. 726-3 ainsi rédigé :

« *Art. L. 726-3.* – Dans les entreprises de plus de 250 salariés, une journée est consacrée tous les trois ans à la formation des salariés et stagiaires aux premiers secours et aux gestes qui sauvent ainsi qu'à la promotion de l'engagement en tant que sapeur-pompier volontaire ou bénévole d'une association de sécurité civile agréée au titre de l'article L. 725-1. »

Article 13

- ① I. – À la fin du deuxième alinéa du I de l'article L. 731-3 du code de la sécurité intérieure, les mots : « correspondant incendie et secours » sont remplacés par les mots : « référent sécurité civile ».

- ② II (*nouveau*). – À la fin du premier alinéa, à la première phrase du deuxième alinéa et au troisième alinéa de l'article 13 de la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels, les mots : « correspondant incendie et secours » sont remplacés par les mots : « référent sécurité civile ».

Après l'article 13

Amendement n° 22 présenté par M. Chauche, M. Alexandre, Mme Abomangoli, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreiroir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter.

Après l'article 13, insérer l'article suivant :

Le chapitre V du titre II du livre VII du code de la sécurité intérieure est complétée par une section 4 ainsi rédigée :

« *Section 4* : Participation des bénévoles de sécurité civile aux missions de secours et de soins d'urgence sur leur lieu de travail

« *Art. L. 725-10*. – Pendant toute la durée de leur engagement et, après la cessation de celui-ci, pour une durée n'excédant pas vingt-quatre mois, les bénévoles des associations agréées de sécurité civile mentionnées à l'article L. 725-1 titulaires de la formation leur permettant de participer aux missions de secours et de soins d'urgence aux personnes sont réputés remplir les conditions de formation leur permettant d'assurer les premiers secours aux salariés accidentés ou malades de l'entreprise dans laquelle ils travaillent. Néanmoins, lorsque l'activité de l'entreprise entraîne une exposition à des risques spécifiques, cette formation doit être complétée au regard de ces risques.

« Le présent article s'applique sans préjudice de l'obligation pour l'employeur de prendre les mesures nécessaires et adaptées à la nature des risques. »

Article 13 bis (nouveau)

- ① I. – Après le g du 1 de l'article 238 bis du code général des impôts, il est inséré un h ainsi rédigé :
- ② « h) Des associations agréées en application de l'article L. 725-1 du code de la sécurité intérieure. »

- ③ II. – La perte de recettes pour l'État résultant du I du présent article est compensée à due concurrence par la création d'une taxe additionnelle à l'accise sur les tabacs prévue au chapitre IV du titre I^{er} du livre III du code des impositions sur les biens et services.

Amendements identiques :

Amendements n° 73 présenté par le Gouvernement, n° 23 présenté par M. Kerbrat, M. Alexandre, Mme Abomangoli, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreiroir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter et n° 61 présenté par Mme Belluco.

Supprimer cet article.

CHAPITRE IV

RENFORCER LA PLACE ET LES MOYENS DES ASSOCIATIONS AGRÉÉES DE SÉCURITÉ CIVILE

Article 14 A (nouveau)

Au deuxième alinéa de l'article L. 1424-2 du code général des collectivités territoriales, après le mot : « concernés », sont insérés les mots : « ainsi qu'avec les associations agréées de sécurité civile ».

Amendement n° 74 présenté par le Gouvernement.

Supprimer cet article.

Article 14

Au troisième alinéa de l'article L. 1424-7 du code général des collectivités territoriales, après la première occurrence du mot : « départemental », sont insérés les mots : « et après avoir présenté le projet aux associations agréées en application de l'article L. 725-1 du code de la sécurité intérieure ».

Article 15

Le deuxième alinéa du I de l'article L. 731-3 du code de la sécurité intérieure est complété par les mots : « , après que le projet a été présenté aux associations agréées en application de l'article L. 725-1 ».

Amendement n° 34 présenté par Mme Regol, M. Iordanoff, M. Lucas, M. Thierry, Mme Arrighi, M. Bayou, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, Mme Chatelain, M. Fournier, Mme Garin,

Mme Laernoës, Mme Pasquini, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Taché et Mme Taillé-Polian.

Après le mot :

« présenté »,

insérer les mots :

« au service d'incendie et de secours et ».

Article 16

① I. – Le titre II du livre IV du code des assurances est complété par un chapitre VII ainsi rédigé :

② « CHAPITRE VII

③ « **FONDS DE GARANTIE DES ASSOCIATIONS AGRÉÉES DE SÉCURITÉ CIVILE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 725-1 DU CODE DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE**

④ « Art. L. 427-1. – Le fonds de garantie des associations agréées de sécurité civile en application de l'article L. 725-1 du code de la sécurité intérieure est alimenté par un prélèvement sur les contrats d'assurance habitation.

⑤ « Ce prélèvement est assis sur les primes ou les cotisations des contrats d'assurance qui garantissent les biens immobiliers à usage d'habitation situés sur le territoire national.

⑥ « Le taux de la contribution, compris entre 0,5 % et 1,5 % des primes ou des cotisations annuelles, est fixé par voie réglementaire.

⑦ « Le fonds contribue aux actions de sécurité civile réalisées par les associations mentionnées au premier alinéa du présent article.

⑧ « Cette contribution est recouvrée et contrôlée suivant les mêmes règles et sous les mêmes garanties et sanctions que la taxe sur les conventions d'assurance prévue à l'article 991 du code général des impôts. Les réclamations sont présentées, instruites et jugées selon les règles applicables à cette même taxe.

⑨ « Les dispositions relatives au fonctionnement du fonds sont fixées par décret. »

⑩ II (*nouveau*). – Le I entre en vigueur deux ans après la promulgation de la présente loi.

Amendement n° 75 présenté par le Gouvernement.

Supprimer cet article

Amendement n° 40 présenté par Mme Regol, M. Iordanoff, M. Lucas, M. Thierry, Mme Arrighi, M. Bayou, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, Mme Chatelain, M. Fournier, Mme Garin,

Mme Laernoës, Mme Pasquini, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Taché et Mme Taillé-Polian.

I. – Rédiger ainsi les alinéas 1 et 2 :

« I. – Après le titre II *bis* du livre VII du code de la sécurité intérieure, il est inséré un titre II *ter* ainsi rédigé :

« Titre II *ter* ».

II. – En conséquence, au début de l'alinéa 4, substituer à la mention :

« Art. L. 427-1. – »

la mention :

« Art. L. 727-1 ».

III. – En conséquence, au même alinéa 4, supprimer les mots :

« du code de la sécurité intérieure ».

Amendement n° 41 présenté par Mme Regol, M. Iordanoff, M. Lucas, M. Thierry, Mme Arrighi, M. Bayou, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, Mme Chatelain, M. Fournier, Mme Garin, Mme Laernoës, Mme Pasquini, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Taché et Mme Taillé-Polian.

I. – À l'alinéa 3, substituer aux mots :

« garantie des »

les mots :

« soutien aux ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution à l'alinéa 4.

Amendement n° 82 présenté par Mme Belluco, Mme Regol, Mme Arrighi, M. Ben Cheikh, Mme Chatelain, M. Fournier, Mme Garin, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lucas, Mme Pasquini, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Taché, Mme Taillé-Polian et M. Thierry.

Compléter l'alinéa 5 par la phrase suivante :

« Ce prélèvement ne peut conduire à une augmentation des tarifs de ces contrats d'assurance. »

Amendement n° 64 présenté par Mme Belluco, Mme Regol, Mme Arrighi, M. Ben Cheikh, Mme Chatelain, M. Fournier, Mme Garin, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lucas, Mme Pasquini, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Taché, Mme Taillé-Polian et M. Thierry.

À la fin de l'alinéa 6, substituer aux mots :

« voie réglementaire »

les mots :

« arrêté du ministre chargé des assurances et du ministre chargé de la sécurité civile ».

Amendement n° 65 présenté par Mme Belluco, Mme Regol, Mme Arrighi, M. Ben Cheikh, Mme Chatelain, M. Fournier, Mme Garin, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lucas, Mme Pasquini, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Taché, Mme Taillé-Polian et M. Thierry.

Compléter l'alinéa 7 par les deux phrases suivantes :

« Chaque année, il est dressé une liste des actions financées par ce fonds. Cette liste est rendue publique et est transmise au Parlement. »

Amendements identiques :

Amendements n° 24 présenté par M. Chauche, M. Alexandre, Mme Abomangoli, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élixa Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter et n° 37 présenté par Mme Regol, M. Iordanoff, M. Lucas, M. Thierry, Mme Arrighi, M. Bayou, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, Mme Chatelain, M. Fournier, Mme Garin, Mme Laernoes, Mme Pasquini, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Taché et Mme Taillé-Polian.

Supprimer l'alinéa 10.

Article 17

À la première phrase du premier alinéa du 1^{er} de l'article 200 du code général des impôts, après le mot : « effectués », sont insérés les mots : « au profit d'associations agréées en application de l'article L.725-1 du code de la sécurité intérieure, à l'exception de celles uniquement agréées pour la formation aux premiers secours, ou ».

Amendements identiques :

Amendements n° 76 présenté par le Gouvernement et n° 25 présenté par M. Chauche, M. Alexandre, Mme Abomangoli, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élixa Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter.

Supprimer cet article.

Article 18

- ① Le I de l'article 978 du code général des impôts est ainsi modifié :
- ② 1° Après le 7°, il est inséré un 7° *bis* ainsi rédigé :
- ③ « 7° *bis* Des associations agréées en application de l'article L.725-1 du code de la sécurité intérieure, à l'exception de celles uniquement agréées pour la formation aux premiers secours ; »
- ④ 2° (*nouveau*) Au dernier alinéa, les mots : « douzième et treizième » sont remplacés par les mots : « treizième et avant-dernier ».

Amendements identiques :

Amendements n° 77 présenté par le Gouvernement et n° 26 présenté par M. Chauche, M. Alexandre, Mme Abomangoli, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élixa Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter.

Supprimer cet article.

Après l'article 18

Amendement n° 57 présenté par M. Pauget.

Après l'article 18, insérer l'article suivant :

I. – Le sous-paragraphe 6 du paragraphe 4 de la sous-section 3 de la section 2 du chapitre I^{er} du titre II du livre IV du code des impositions sur les biens et services est ainsi modifié :

1° Le 3° de de l'article L. 421-70-1 est abrogé ;

2° Il est ajouté un article L. 421-70-2 ainsi rédigé :

« Art. L. 421-70-2. – Est exonéré tout véhicule exclusivement affecté aux activités de sécurité civile des associations agréées en application de l'article L. 725-1 du même code. »

II. – La perte de recettes pour l'État est compensée à due concurrence par la création d'une taxe additionnelle à l'accise sur les tabacs prévue au chapitre IV du titre I^{er} du livre III du code des impositions sur les biens et services.

Article 19

- ① Le 8° de l'article 1382 du code général des impôts est ainsi rédigé :

- ② « 8° Les bâtiments qui appartiennent à des associations agréées en application de l'article L. 725-1 du code de la sécurité intérieure et qui sont utilisés pour l'exercice de leurs missions, à l'exception de celles uniquement agréées pour la formation aux premiers secours ; ».

Amendement n° 69 présenté par le Gouvernement.

Supprimer cet article.

Après l'article 19

Amendement n° 48 rectifié présenté par M. Ménagé, M. Allisio, Mme Auzanot, M. Ballard, M. Barthès, M. Baubry, M. Beaurain, M. Bentz, M. Berteloot, M. Bilde, M. Blairy, Mme Blanc, M. Boccaletti, Mme Bordes, M. Bovet, M. Buisson, M. Cabrolier, M. Catteau, M. Chenu, M. Chudeau, Mme Colombier, Mme Cousin, Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Fournas, M. de Lépinau, M. Dessigny, Mme Diaz, Mme Dogor-Such, M. Dragon, Mme Engrand, M. Falcon, M. François, M. Frappé, Mme Galzy, M. Gilletti, M. Gillet, M. Girard, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, Mme Grangier, M. Grenon, M. Guiniot, M. Guitton, Mme Hamelet, M. Houssin, M. Jacobelli, Mme Jaouen, M. Jolly, Mme Laporte, Mme Lavalette, Mme Le Pen, Mme Lechanteux, Mme Lelouis, Mme Levavasseur, Mme Loir, M. Lopez-Liguori, Mme Lorho, M. Lottiaux, M. Loubet, M. Marchio, Mme Martinez, Mme Alexandra Masson, M. Bryan Masson, M. Mauvieux, M. Meizonnet, Mme Menache, M. Meurin, M. Muller, Mme Mélin, M. Odoul, Mme Mathilde Paris, Mme Parmentier, M. Pfeffèr, Mme Pollet, M. Rambaud, Mme Ranc, M. Rancoule, Mme Robert-Dehault, Mme Roullaud, Mme Sabatini, M. Sabatou, M. Salmon, M. Schreck, M. Taché de la Pagerie, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Taverne, M. Tivoli et M. Villedieu.

Après l'article 19, insérer l'article suivant :

À titre expérimental et pour une durée de cinq ans, les collèges, lycées et centres de formation d'apprentis mentionnés aux titres II et III du livre IV du code de l'éducation ainsi que les établissements d'enseignement supérieur au sens du livre VII du même code peuvent conclure avec des associations agréées en application de l'article L. 725-1 du code de la sécurité intérieure une convention afin de préciser les conditions dans lesquelles les missions de ces dernières sont valorisées auprès des personnels et des usagers.

Article 19 bis (nouveau)

- ① I. – Après le paragraphe 3 *bis* de la sous-section 2 de la section 3 du chapitre II du titre I^{er} du livre III du code des impositions sur les biens et services, il est inséré un paragraphe 3 *ter* ainsi rédigé :
- ② « PARAGRAPHE 3 TER
- ③ « **TARIFS RÉDUITS APPLICABLES AUX CONSOMMATIONS DES ASSOCIATIONS AGRÉÉES DE SÉCURITÉ CIVILE**
- ④ « Art. L. 312-78-3. – Les tarifs réduits pour les activités des associations agréées de sécurité civile, exprimés en euros par mégawattheure, les produits auxquels ils s'appliquent et les articles prévoyant leurs conditions d'application sont les suivants :

⑤ «

Consommations	Catégorie fiscale	Conditions d'application	Tarif réduit à compter de 2024
Véhicules des associations agréées de sécurité civile	Gazoles	L. 312-78-4	0
Véhicules des associations agréées de sécurité civiles	Essences	L. 312-78-4	0

- ⑥ « Art. L. 312-78-4. – Relèvent d'un tarif réduit de l'accise les gazoles et les essences consommés pour les besoins de la propulsion des véhicules des associations agréées de sécurité civile. »
- ⑦ II. – Un décret en Conseil d'État définit les modalités d'application du I du présent article.
- ⑧ III. – La perte de recettes pour l'État résultant du même I est compensée à due concurrence par la création d'une taxe additionnelle à l'accise sur les tabacs prévue au chapitre IV du titre I^{er} du livre III du code des impositions sur les biens et services.

Amendements identiques :

Amendements n° 78 présenté par le Gouvernement et n° 28 présenté par M. Kerbrat, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terre noir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter.

Supprimer cet article.

Après l'article 19 bis

Amendement n° 59 présenté par M. Pauget.

Après l'article 19 bis, insérer l'article suivant :

- I. – Après le 2° du II de l'article 262 du code général des impôts, il est inséré un 2° *bis* ainsi rédigé :
- « 2° *bis* Les opérations de livraison, de réparation, de transformation, d'entretien et de location portant sur le matériel roulant des associations agréées en matière de sécurité civile au sens de l'article L. 725-1 du code de la sécurité intérieure ; ».

II. – La perte de recettes pour l'État est compensée à due concurrence par la création d'une taxe additionnelle à l'accise sur les tabacs prévue au chapitre IV du titre I^{er} du livre III du code des impositions sur les biens et services.

Amendement n° 62 présenté par M. Rancoule, M. Allisio, Mme Auzanot, M. Ballard, M. Barthès, M. Baubry, M. Beaurain, M. Bentz, M. Berteloot, M. Bilde, M. Blairy, Mme Blanc, M. Boccaletti, Mme Bordès, M. Bovet, M. Buisson, M. Cabrolier, M. Catteau, M. Chenu, M. Chudeau, Mme Colombier, Mme Cousin, Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Fournas, M. de Lépinau, M. Dessigny, Mme Diaz, Mme Dogor-Such, M. Dragon, Mme Engrand, M. Falcon, M. François, M. Frappé, Mme Galzy, M. Giletti, M. Gillet, M. Girard, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, Mme Grangier, M. Grenon, M. Guinot, M. Guitton, Mme Hamelet, M. Houssin, M. Jacobelli, Mme Jaouen, M. Jolly, Mme Laporte, Mme Lavalette, Mme Le Pen, Mme Lechanteux, Mme Lelouis, Mme Levavasseur, Mme Loir, M. Lopez-Liguori, Mme Lorho, M. Lottiaux, M. Loubet, M. Marchio, Mme Martinez, Mme Alexandra Masson, M. Bryan Masson, M. Mauvieux, M. Meizonnet, Mme Menache, M. Meurin, M. Muller, Mme Mélin, M. Ménagé, M. Odoul, Mme Mathilde Paris, Mme Parmentier, M. Pfeffer, Mme Pollet, M. Rambaud, Mme Ranc, Mme Robert-Dehault, Mme Roullaud, Mme Sabatini, M. Sabatou, M. Salmon, M. Schreck, M. Taché de la Pagerie, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Taverne, M. Tivoli et M. Villedieu.

Après l'article 19 *bis*, insérer l'article suivant :

I. – Le II de l'article 1407 du code général des impôts est complété par un 6° ainsi rédigé :

« 6° Les locaux des associations agréées de sécurité civile. »

II. – La perte de recettes pour les collectivités territoriales est compensée à due concurrence par la majoration de la dotation globale de fonctionnement et, corrélativement pour l'État, par la création d'une taxe additionnelle à l'accise sur les tabacs prévue au chapitre IV du titre I^{er} du livre III du code des impositions sur les biens et services.

Amendement n° 29 présenté par M. Chauche, M. Alexandre, Mme Abomangoli, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terre noir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter.

Après l'article 19 *bis*, insérer l'article suivant :

Dans un délai d'un mois à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport évaluant l'efficacité du dispositif « label employeur partenaire des sapeurs-pompiers » et de la réduction d'impôt à laquelle le label ouvre droit. Le rapport liste, par nature et

proportion, les entreprises et établissements bénéficiaires du label, évalue la perte de recettes fiscales que représente l'élargissement de la réduction d'impôt mentionnée à l'article 238 *bis* du code général des impôts, et analyse les conséquences du dispositif sur l'activité des sapeurs-pompiers volontaires et leur recrutement en entreprises.

Amendement n° 31 présenté par M. Chauche, M. Alexandre, Mme Abomangoli, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terre noir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter.

Après l'article 19 *bis*, insérer l'article suivant :

Dans un délai de six mois à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport relatif à l'organisation et au financement d'une campagne de communication nationale incitant à l'engagement bénévole au sein des associations agréées de sécurité civile. Le rapport dresse une liste d'objectifs pour cette campagne de communication, parmi lesquels figurent une présentation des associations et de leurs missions ainsi qu'un rappel de l'importance d'être formé aux gestes qui sauvent. Il propose également une méthode d'évaluation des effets de cette campagne, notamment par l'établissement d'indicateurs, de son impact sur l'engagement bénévole de sécurité civile.

Amendement n° 32 présenté par M. Rancoule, M. Beaurain, M. Allisio, Mme Auzanot, M. Ballard, M. Barthès, M. Baubry, M. Bentz, M. Berteloot, M. Bilde, M. Blairy, Mme Blanc, M. Boccaletti, Mme Bordès, M. Bovet, M. Buisson, M. Cabrolier, M. Catteau, M. Chenu, M. Chudeau, Mme Colombier, Mme Cousin, Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Fournas, M. de Lépinau, M. Dessigny, Mme Diaz, Mme Dogor-Such, M. Dragon, Mme Engrand, M. Falcon, M. François, M. Frappé, Mme Galzy, M. Giletti, M. Gillet, M. Girard, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, Mme Grangier, M. Grenon, M. Guinot, M. Guitton, Mme Hamelet, M. Houssin, M. Jacobelli, Mme Jaouen, M. Jolly, Mme Laporte, Mme Lavalette, Mme Le Pen, Mme Lechanteux, Mme Lelouis, Mme Levavasseur, Mme Loir, M. Lopez-Liguori, Mme Lorho, M. Lottiaux, M. Loubet, M. Marchio, Mme Martinez, Mme Alexandra Masson, M. Bryan Masson, M. Mauvieux, M. Meizonnet, Mme Menache, M. Meurin, M. Muller, Mme Mélin, M. Ménagé, M. Odoul, Mme Mathilde Paris, Mme Parmentier, M. Pfeffer, Mme Pollet, M. Rambaud, Mme Ranc, Mme Robert-Dehault, Mme Roullaud, Mme Sabatini, M. Sabatou, M. Salmon, M. Schreck, M. Taché de la Pagerie, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Taverne, M. Tivoli et M. Villedieu.

Après l'article 19 *bis*, insérer l'article suivant :

Le Gouvernement remet au Parlement, dans un délai de six mois à compter de la promulgation de la présente loi, un rapport portant sur l'amélioration possible de la coordination entre les différents acteurs et moyens de sécurité et de protection civile en mettant en lumière le rôle que peuvent jouer les associations agréées de sécurité civile.

Amendement n° 39 présenté par M. Monnet, Mme Faucillon, Mme K/Bidi, M. Rimane, Mme Bourouaha, M. Bénard, M. Castor, M. Chailloux, M. Chassaigne, M. Dharréville, M. Jumel, M. Le Gayic, Mme Lebon, M. Lecoq, M. Maillot, M. Nadeau, M. Peu, Mme Reid Arbelot, M. Roussel, M. Sansu, M. Tellier et M. William.

Après l'article 19 *bis*, insérer l'article suivant :

Le Gouvernement remet au Parlement dans un délai de six mois à compter de la promulgation de la présente loi, un rapport sur les modalités et les conséquences de la mise en application d'une réduction du temps de travail hebdomadaire à 32 heures sans perte de salaire pour l'ensemble des salariés exerçant des activités bénévoles au sein d'une association agréée de sécurité civile au sens de l'article L. 725-1 du code de la sécurité intérieure.

Ce rapport évalue les conséquences d'une telle réduction du temps de travail sur la création et la qualité de l'emploi, la santé au travail et le bénévolat de sécurité civile. Il précise les moyens nécessaires aux entreprises pour son application en fonction de la nature de leur activité ainsi que de leur taille et formule des propositions pour leur accompagnement de la part de l'État.

Amendement n° 45 présenté par M. Ménagé, M. Allisio, Mme Auzanot, M. Ballard, M. Barthès, M. Baubry, M. Beaurain, M. Bentz, M. Berteloot, M. Bilde, M. Blairy, Mme Blanc, M. Boccaletti, Mme Bordes, M. Bovet, M. Buisson, M. Cabrol, M. Catteau, M. Chenu, M. Chudeau, Mme Colombier, Mme Cousin, Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Fournas, M. de Lépinay, M. Dessigny, Mme Diaz, Mme Dogor-Such, M. Dragon, Mme Engrand, M. Falcon, M. François, M. Frappé, Mme Galzy, M. Giletti, M. Gillet, M. Girard, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, Mme Grangier, M. Grenon, M. Guinot, M. Guitton, Mme Hamelet, M. Houssin, M. Jacobelli, Mme Jaouen, M. Jolly, Mme Laporte, Mme Lavalette, Mme Le Pen, Mme Lechanteux, Mme Lelouis, Mme Levavasseur, Mme Loir, M. Lopez-Liguori, Mme Lorho, M. Lottiaux, M. Loubet, M. Marchio, Mme Martinez, Mme Alexandra Masson, M. Bryan Masson, M. Mauvieux, M. Meizonnet, Mme Menache, M. Meurin, M. Muller, Mme Mélin, M. Odoul, Mme Mathilde Paris, Mme Parmentier, M. Pfeffer, Mme Pollet, M. Rambaud, Mme Ranc, M. Rancoule, Mme Robert-Dehault, Mme Roullaud, Mme Sabatini, M. Sabatou, M. Salmon, M. Schreck, M. Taché de la Pagerie, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Taverne, M. Tivoli et M. Villedieu.

Après l'article 19 *bis*, insérer l'article suivant :

Le Gouvernement remet au Parlement, dans un délai d'un an à compter de la promulgation de la présente loi, un rapport portant sur l'adéquation des moyens des associations agréées de sécurité civile aux besoins qu'elles rencontrent en matière de formation de leurs salariés et de leurs bénévoles, eu égard notamment à la multiplication des risques naturels et climatiques, au regard des politiques publiques existantes en la matière.

Amendement n° 79 présenté par Mme Belluco, Mme Regol, Mme Arrighi, M. Ben Cheikh, Mme Chatelain, M. Fournier, Mme Garin, M. Iordanoff, Mme Laernoës,

M. Lucas, Mme Pasquini, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Taché, Mme Taillé-Polian et M. Thierry.

Après l'article 19 *bis*, insérer l'article suivant :

Le Gouvernement remet le deuxième mardi de septembre 2024 un rapport au Parlement où il évalue et chiffre pour chaque année d'ici 2027 les conséquences de la réforme des retraites, opérée par la loi n° 2023-270 du 14 avril 2023 de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023, sur l'engagement dans le secteur de la protection civile et de la protection incendie. Le rapport précise notamment les conséquences en matière de retraite pour les finances publiques et les finances de la sécurité sociale ainsi que pour les personnes concernées, et les incitations et désincitations en résultant pour les personnes actuellement engagées dans l'ensemble de la sécurité civile et pour celles amenées à y entrer et les personnes en sortant, pensionnées ou dans l'attente de l'être. Il précise en outre sur ces différents points les conséquences de la loi n° du visant à reconnaître le bénévolat de sécurité civile et son article 10 plus particulièrement.

Article 20

- ① I. – La charge pour l'État est compensée à due concurrence par la création d'une taxe additionnelle à l'accise sur les tabacs prévue au chapitre IV du titre I^{er} du livre III du code des impositions sur les biens et services.
- ② II. – La charge pour les organismes de sécurité sociale est compensée à due concurrence par la majoration de l'accise sur les tabacs prévue au chapitre IV du titre I^{er} du livre III du code des impositions sur les biens et services.
- ③ III. – La perte de recettes pour les collectivités territoriales est compensée à due concurrence par la majoration de la dotation globale de fonctionnement et, corrélativement pour l'État, par la création d'une taxe additionnelle à l'accise sur les tabacs prévue au chapitre IV du titre I^{er} du livre III du code des impositions sur les biens et services.
- ④ IV. – La perte de recettes pour l'État est compensée à due concurrence par la création d'une taxe additionnelle à l'accise sur les tabacs prévue au chapitre IV du titre I^{er} du livre III du code des impositions sur les biens et services.

Amendement n° 66 présenté par Mme Belluco, Mme Regol, Mme Arrighi, M. Ben Cheikh, Mme Chatelain, M. Fournier, Mme Garin, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lucas, Mme Pasquini, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Taché, Mme Taillé-Polian et M. Thierry.

Rédiger ainsi cet article :

« I. – La charge pour l'État est compensée à due concurrence par la suppression de l'article L. 312-58 du code des impositions sur les biens et services et la création, et la création à due concurrence, d'une taxe additionnelle à l'accise sur les tabacs prévue au chapitre IV du titre I^{er} du livre III du code des impositions sur les biens et services.

« II. – La charge pour les organismes de sécurité sociale est compensée à due concurrence par la suppression de l'article L. 312-58 du code des impositions sur les biens et services et

la création, à due concurrence, d'une taxe additionnelle à l'accise sur les tabacs prévue au chapitre IV du titre I^{er} du livre III du code des impositions sur les biens et services.

« III. – La perte de recettes pour les collectivités territoriales est compensée à due concurrence par la suppression de l'article L. 312–58 du code des impositions sur les biens et services et la création, à due concurrence, d'une taxe additionnelle à l'accise sur les tabacs prévue au chapitre IV du titre I^{er} du livre III du code des impositions sur les biens et services.

« IV. – La perte de recettes résultant pour l'État est compensée à due concurrence par la suppression de l'article L. 312–58 du code des impositions sur les biens et services et la création, à due concurrence, d'une taxe additionnelle à l'accise sur les tabacs prévue au chapitre IV du titre I^{er} du livre III du code des impositions sur les biens et services. »

Amendement n° 83 présenté par Mme Belluco, Mme Regol, M. Lucas, M. Iordanoff, Mme Arrighi, M. Bayou, M. Ben Cheikh, Mme Chatelain, M. Fournier, Mme Garin, Mme Laernoes, Mme Pasquini, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Taché, Mme Taillé-Polian et M. Thierry.

Substituer à l'alinéa 4 les douze alinéas suivants :

« IV. – La perte de recettes pour l'État est compensée par la création d'une contribution additionnelle sur les bénéfices des sociétés exerçant des activités relatives aux énergies fossiles définies comme les énergies issues de la combustion de matière organique fossilisée et contenue dans le sous-sol terrestre, incluant le charbon, le pétrole et le gaz, les hydrocarbures de schiste, les hydrocarbures issus des sables bitumineux, ainsi que la tourbe, et qui réalisent un chiffre d'affaires supérieur à 750 000 000 euros.

« La contribution additionnelle est due lorsque le résultat imposable de la société pour l'exercice considéré au titre de l'impôt sur les sociétés précité est supérieur ou égal à 1,25 fois la moyenne de son résultat imposable des exercices 2017, 2018 et 2019.

« La contribution additionnelle est assise sur le résultat imposable supplémentaire réalisé par rapport à 1,25 fois le résultat imposable moyen des trois exercices précités. La contribution additionnelle est calculée en appliquant à la

fraction de chaque part de résultat imposable supérieur ou égale à 1,25 fois le résultat imposable moyen des trois exercices précités le taux de :

« a) 20 % pour la fraction supérieure ou égale à 1,25 fois et inférieure à 1,5 fois le résultat imposable moyen des trois exercices précités ;

« b) 25 % pour la fraction supérieure ou égale à 1,5 fois et inférieure à 1,75 fois le résultat imposable moyen des trois exercices précités ;

« c) 33 % pour la fraction supérieure ou égale à 1,75 fois le résultat imposable moyen des trois exercices précités.

« Pour les redevables qui sont placés sous le régime prévu aux articles 223 A ou 223 A *bis* du code général des impôts, la contribution additionnelle est due par la société mère. Elle est assise sur le résultat d'ensemble et à la plus-value nette d'ensemble définis aux articles 223 B, 223 B *bis* et 223 D du même code, déterminé avant imputation des réductions et crédits d'impôt et des créances fiscales de toute nature.

« Le chiffre d'affaires mentionné au présent IV s'entend du chiffre d'affaires réalisé par le redevable au cours de l'exercice ou de la période d'imposition, ramené à douze mois le cas échéant et, pour la société mère d'un groupe mentionné aux articles 223 A ou 223 A *bis* du code général des impôts, de la somme des chiffres d'affaires de chacune des sociétés membres de ce groupe.

« Les réductions et crédits d'impôt et les créances fiscales de toute nature ne sont pas imputables sur la contribution additionnelle.

« Sont exonérées de la contribution prévue au présent IV, les sociétés dont la progression du résultat imposable par rapport à la moyenne des exercices 2017, 2018 et 2019 résulte d'opérations de cession ou d'acquisition d'actifs, pour la fraction du résultat imposable de l'exercice concernée.

« La contribution additionnelle est établie, contrôlée et recouvrée comme l'impôt sur les sociétés et sous les mêmes garanties et sanctions. Les réclamations sont présentées, instruites et jugées selon les règles applicables à ce même impôt. La contribution additionnelle est payée spontanément au comptable public compétent, au plus tard à la date prévue au 2 de l'article 1668 du code général des impôts pour le versement du solde de liquidation de l'impôt sur les sociétés.

« La perte de recettes est également compensée à due concurrence, par la création à due d'une taxe additionnelle à l'accise sur les tabacs prévue au chapitre IV du titre I^{er} du livre III du code des impositions sur les biens et services. »

ANALYSE DES SCRUTINS

Scrutin public n° 3582

sur l'amendement n° 112 de M. Lachaud après l'article 4 de la proposition de loi visant à prévenir les ingérences étrangères en France (première lecture).

Nombre de votants :	80
Nombre de suffrages exprimés :	77
Majorité absolue :	39
Pour l'adoption :	33
Contre :	44

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Groupe Renaissance (169)

Contre : 35

Mme Caroline Abadie, M. David Amiel, Mme Fanta Berete, M. Florent Boudié, Mme Céline Calvez, M. Yannick Chenevard, Mme Véronique de Montchalin, Mme Julie Delpesch, Mme Ingrid Dordain, M. Philippe Dunoyer, M. Olivier Dussot, M. Philippe Emmanuel, M. Philippe Frei, M. Raphaël Gérard, M. Guillaume Gouffier Valente, Mme Claire Guichard, M. Benjamin Haddad, Mme Nadia Hai, M. Sacha Houlié, Mme Caroline Janvier, M. Michel Lauzzana, Mme Constance Le Grip, Mme Patricia Lemoine, Mme Brigitte Liso, Mme Laurence Maillart-Méhaignerie, M. Christophe Marion, M. Nicolas Pacquot, M. Emmanuel Pellerin, Mme Michèle Peyron, Mme Béatrice Piron, Mme Natalia Pouzyreff, M. Lionel Royer-Perreaut, M. Bertrand Sorre, M. Lionel Vuibert et M. Éric Woerth.

Non-votant(s) : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de l'Assemblée nationale).

Groupe Rassemblement national (88)

Pour : 16

M. Frédéric Boccaletti, M. Jorys Bovet, M. Frédéric Cabrol, Mme Nathalie Da Conceicao Carvalho, M. Thibaut François, M. Thierry Frappé, Mme Marine Hamet, M. Alexis Jolly, Mme Julie Lechanteux, Mme Marie-France Lorho, M. Matthieu Marchio, M. Kévin Mauvieux, Mme Lisette Pollet, Mme Angélique Ranc, Mme Laurence Robert-Dehault et M. Jean-Philippe Tanguy.

Non-votant(s) : 1

Mme Hélène Laporte (présidente de séance).

Groupe La France insoumise-Nouvelle Union populaire, écologique et sociale (75)

Pour : 12

M. Carlos Martens Bilongo, M. Hadrien Clouet, Mme Karen Erosi, M. Emmanuel Fernandes, Mme Sylvie Ferrer, M. David Guiraud, M. Bastien Lachaud, M. Antoine Léaument, Mme Murielle Lepvraud, Mme Pascale Martin, Mme Nathalie Oziol et Mme Ersilia Soudais.

Groupe Les Républicains (61)

Contre : 3

Mme Valérie Bazin-Malgras, Mme Justine Gruet et M. Éric Pauget.

Groupe Démocrate (MODEM et indépendants) (50)

Contre : 6

Mme Géraldine Bannier, M. Vincent Bru, Mme Maud Gatel, Mme Sandrine Josso, Mme Delphine Lingemann et M. Éric Martineau.

Groupe Horizons et apparentés (31)

Groupe Socialistes et apparentés (31)

Abstention : 1

Mme Cécile Untermaier.

Groupe Écologiste-NUPES (22)

Abstention : 1

M. Jérémie Jordanoff.

Groupe Gauche démocrate et républicaine-NUPES (22)

Pour : 2

Mme Elsa Faucillon et M. Jean-Paul Lecoq.

Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (22)

Pour : 3

M. Guy Bricout, Mme Martine Froger et Mme Estelle Youssouffa.

Non inscrits (6)

Abstention : 1

Mme Emmanuelle Ménard.

Scrutin public n° 3583

sur l'amendement n° 114 de M. Lachaud après l'article 4 de la proposition de loi visant à prévenir les ingérences étrangères en France (première lecture).

Nombre de votants :	101
Nombre de suffrages exprimés :	100
Majorité absolue :	51
Pour l'adoption :	44
Contre :	56

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Groupe Renaissance (169)

Contre : 38

Mme Caroline Abadie, M. David Amiel, Mme Fanta Berete, M. Florent Boudié, Mme Céline Calvez, M. Yannick Chenevard, Mme Véronique de Montchalin, Mme Julie

Delpech, Mme Ingrid Dordain, M. Philippe Dunoyer, M. Olivier Dussopt, M. Philippe Emmanuel, M. Philippe Frei, M. Raphaël Gérard, M. Guillaume Gouffier Valente, Mme Claire Guichard, M. Benjamin Haddad, Mme Nadia Hai, M. Sacha Houlié, Mme Caroline Janvier, M. Daniel Labaronne, M. Michel Lauzzana, Mme Constance Le Grip, M. Fabrice Le Vigoureux, M. Mathieu Lefèvre, Mme Patricia Lemoine, Mme Brigitte Liso, Mme Laurence Maillart-Méhaignerie, M. Christophe Marion, M. Nicolas Pacquot, M. Emmanuel Pellerin, Mme Michèle Peyron, Mme Béatrice Piron, Mme Natalia Pouzyreff, M. Lionel Royer-Perreaut, M. Bertrand Sorre, M. Lionel Vuibert et M. Éric Woerth.

Non-votant(s) : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de l'Assemblée nationale).

Groupe Rassemblement national (88)

Pour : 28

M. Pierrick Berteloot, M. Bruno Bilde, M. Frédéric Boccaletti, M. Jorys Bovet, M. Frédéric Cabroler, Mme Nathalie Da Conceicao Carvalho, Mme Edwige Diaz, M. Thibaut François, M. Thierry Frappé, M. José Gonzalez, Mme Marine Hamelet, M. Alexis Jolly, Mme Julie Lechanteux, Mme Christine Loir, Mme Marie-France Lorho, M. Matthieu Marchio, M. Kévin Mauvieux, M. Nicolas Meizonnet, Mme Mathilde Paris, M. Kévin Pfeffer, Mme Lisette Pollet, Mme Angélique Ranc, M. Julien Rancoule, Mme Laurence Robert-Dehault, M. Philippe Schreck, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Michaël Taverne et M. Antoine Villedieu.

Non-votant(s) : 1

Mme Hélène Laporte (présidente de séance).

Groupe La France insoumise-Nouvelle Union populaire, écologique et sociale (75)

Pour : 15

Mme Nadège Abomangoli, M. Carlos Martens Bilongo, M. Hadrien Clouet, Mme Karen Erodi, M. Emmanuel Fernandes, Mme Sylvie Ferrer, M. David Guiraud, M. Bastien Lachaud, M. Antoine Léaument, Mme Murielle Lepvraud, Mme Pascale Martin, Mme Nathalie Oziol, M. René Pilato, Mme Ersilia Soudais et Mme Andrée Taurinya.

Groupe Les Républicains (61)

Contre : 5

Mme Emmanuelle Anthoine, Mme Valérie Bazin-Malgras, Mme Justine Gruet, M. Éric Pauget et M. Jean-Pierre Vigier.

Groupe Démocrate (MODEM et indépendants) (50)

Contre : 9

Mme Géraldine Bannier, M. Vincent Bru, Mme Mathilde Desjonquères, Mme Maud Gatel, Mme Sandrine Josso, Mme Delphine Lingemann, Mme Aude Luquet, M. Éric Martineau et Mme Louise Morel.

Groupe Horizons et apparentés (31)

Groupe Socialistes et apparentés (31)

Groupe Écologiste-NUPES (22)

Abstention : 1

M. Jérémie Iordanoff.

Groupe Gauche démocrate et républicaine-NUPES (22)

Pour : 1

M. Jean-Paul Lecoq.

Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (22)

Contre : 3

M. Guy Bricout, Mme Martine Froger et Mme Estelle Youssouffa.

Non inscrits (6)

Contre : 1

Mme Emmanuelle Ménard.

Scrutin public n° 3584

sur l'amendement n° 115 de M. Lachaud après l'article 4 de la proposition de loi visant à prévenir les ingérences étrangères en France (première lecture).

Nombre de votants :	110
Nombre de suffrages exprimés :	109
Majorité absolue :	55
Pour l'adoption :	51
Contre :	58

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Groupe Renaissance (169)

Contre : 39

Mme Caroline Abadie, M. David Amiel, M. Belkhir Belhaddad, Mme Fanta Berete, M. Florent Boudié, Mme Céline Calvez, M. Yannick Chenevard, Mme Véronique de Montchalin, Mme Julie Delpech, Mme Ingrid Dordain, M. Philippe Dunoyer, M. Olivier Dussopt, M. Philippe Emmanuel, M. Philippe Frei, M. Raphaël Gérard, M. Guillaume Gouffier Valente, Mme Claire Guichard, M. Benjamin Haddad, Mme Nadia Hai, M. Sacha Houlié, Mme Caroline Janvier, M. Daniel Labaronne, M. Michel Lauzzana, Mme Constance Le Grip, M. Fabrice Le Vigoureux, M. Mathieu Lefèvre, Mme Patricia Lemoine, Mme Brigitte Liso, Mme Laurence Maillart-Méhaignerie, M. Christophe Marion, M. Nicolas Pacquot, M. Emmanuel Pellerin, Mme Michèle Peyron, Mme Béatrice Piron, Mme Natalia Pouzyreff, M. Lionel Royer-Perreaut, M. Bertrand Sorre, M. Lionel Vuibert et M. Éric Woerth.

Non-votant(s) : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de l'Assemblée nationale).

Groupe Rassemblement national (88)

Pour : 31

M. Christophe Barthès, M. Pierrick Berteloot, M. Bruno Bilde, M. Frédéric Boccaletti, M. Jorys Bovet, M. Frédéric Cabroler, M. Victor Cateau, Mme Nathalie Da Conceicao Carvalho, Mme Edwige Diaz, M. Thibaut François, M. Thierry Frappé, M. José Gonzalez, M. Jordan Guitton, Mme Marine Hamelet, M. Alexis Jolly, Mme Julie Lechanteux, Mme Christine Loir, Mme Marie-France Lorho, M. Matthieu Marchio, M. Kévin Mauvieux, M. Nicolas Meizonnet, Mme Mathilde Paris, M. Kévin Pfeffer, Mme Lisette Pollet, Mme Angélique Ranc, M. Julien Rancoule, Mme Laurence Robert-Dehault, M. Philippe Schreck, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Michaël Taverne et M. Antoine Villedieu.

Non-votant(s) : 1

Mme Hélène Laporte (présidente de séance).

Groupe La France insoumise-Nouvelle Union populaire, écologique et sociale (75)*Pour* : 17

Mme Nadège Abomangoli, M. Carlos Martens Bilongo, M. Hadrien Clouet, Mme Karen Erodi, M. Emmanuel Fernandes, Mme Sylvie Ferrer, M. David Guiraud, M. Bastien Lachaud, M. Antoine Léaument, Mme Élise Leboucher, Mme Murielle Lepvraud, Mme Pascale Martin, M. Damien Maudet, Mme Nathalie Oziol, M. René Pilato, Mme Ersilia Soudais et Mme Andrée Taurinya.

Groupe Les Républicains (61)*Contre* : 6

Mme Emmanuelle Anthoine, Mme Valérie Bazin-Malgras, Mme Justine Gruet, M. Éric Pauget, Mme Nathalie Serre et M. Jean-Pierre Vigier.

Groupe Démocrate (MODEM et indépendants) (50)*Contre* : 10

Mme Géraldine Bannier, M. Vincent Bru, M. Romain Daubié, Mme Mathilde Desjonquères, Mme Maud Gatel, Mme Sandrine Josso, Mme Delphine Lingemann, Mme Aude Luquet, M. Éric Martineau et Mme Louise Morel.

Groupe Horizons et apparentés (31)**Groupe Socialistes et apparentés (31)****Groupe Écologiste-NUPES (22)***Pour* : 1

M. Jérémie Iordanoff.

Groupe Gauche démocrate et républicaine-NUPES (22)*Pour* : 2

M. Jean-Paul Lecoq et M. Stéphane Peu.

Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (22)*Contre* : 3

M. Guy Bricout, Mme Martine Froger et Mme Estelle Youssouffa.

Non inscrits (6)*Abstention* : 1

Mme Emmanuelle Ménard.

Scrutin public n° 3585

sur l'amendement n° 120 de M. Jacobelli après l'article 4 de la proposition de loi visant à prévenir les ingérences étrangères en France (première lecture).

Nombre de votants : 110

Nombre de suffrages exprimés : 108

Majorité absolue : 55

Pour l'adoption : 34

Contre : 74

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Groupe Renaissance (169)*Contre* : 50

Mme Caroline Abadie, M. David Amiel, M. Quentin Bataillon, M. Belkhir Belhaddad, Mme Fanta Berete, M. Denis Bernaert, M. Benoît Bordat, M. Florent Boudié, M. Stéphane Buchou, Mme Céline Calvez, M. Yannick Chenevard, Mme Laurence Cristol, Mme Véronique de Montchalin, Mme Julie Delpech, Mme Ingrid Dordain, M. Philippe Dunoyer, M. Olivier

Dussopt, M. Philippe Emmanuel, M. Philippe Frei, M. Raphaël Gérard, Mme Claire Guichard, M. Benjamin Haddad, Mme Nadia Hai, M. Sacha Houlié, Mme Caroline Janvier, M. Daniel Labaronne, Mme Virginie Lanlo, M. Michel Lauzzana, Mme Sandrine Le Feur, Mme Constance Le Grip, M. Fabrice Le Vigoureux, M. Mathieu Lefèvre, Mme Patricia Lemoine, Mme Brigitte Liso, Mme Laurence Maillart-Méhaignerie, M. Christophe Marion, M. Nicolas Pacquot, M. Emmanuel Pellerin, Mme Michèle Peyron, Mme Béatrice Piron, Mme Natalia Pouzyreff, Mme Véronique Riotton, M. Lionel Royer-Perreaut, M. Thomas Rudigoz, Mme Laetitia Saint-Paul, M. Bertrand Sorre, Mme Annie Vidal, M. Lionel Vuibert, M. Éric Woerth et M. Jean-Marc Zulesi.

Non-votant(s) : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de l'Assemblée nationale).

Groupe Rassemblement national (88)*Pour* : 34

M. Christophe Barthès, M. Pierrick Berteloot, M. Bruno Bilde, M. Frédéric Boccaletti, M. Jorys Bovet, M. Frédéric Cabrollet, M. Victor Catteau, Mme Nathalie Da Conceicao Carvalho, M. Thibaut François, M. Thierry Frappé, M. Frank Gilette, M. José Gonzalez, M. Michel Guiniot, M. Jordan Guitton, Mme Marine Hamelet, M. Alexis Jolly, Mme Laure Lavalette, Mme Julie Lechanteux, Mme Christine Loir, Mme Marie-France Lorho, M. Matthieu Marchio, M. Kévin Mauvieux, M. Nicolas Meizonnet, Mme Joëlle Mélin, M. Thomas Ménagé, Mme Mathilde Paris, M. Kévin Pfeffer, Mme Lisette Pollet, Mme Angélique Ranc, M. Julien Rancoule, Mme Laurence Robert-Dehault, M. Philippe Schreck, M. Jean-Philippe Tanguy et M. Michaël Taverne.

Non-votant(s) : 1

Mme Hélène Laporte (présidente de séance).

Groupe La France insoumise-Nouvelle Union populaire, écologique et sociale (75)**Groupe Les Républicains (61)***Contre* : 6

Mme Emmanuelle Anthoine, Mme Valérie Bazin-Malgras, M. Jean-Yves Bony, M. Vincent Descoeur, Mme Justine Gruet et M. Éric Pauget.

Groupe Démocrate (MODEM et indépendants) (50)*Contre* : 10

Mme Géraldine Bannier, M. Vincent Bru, M. Romain Daubié, Mme Mathilde Desjonquères, Mme Maud Gatel, Mme Sandrine Josso, Mme Delphine Lingemann, M. Éric Martineau, Mme Sophie Mette et Mme Louise Morel.

Groupe Horizons et apparentés (31)*Contre* : 2

Mme Agnès Firmin Le Bodo et M. Alexandre Vincendet.

Groupe Socialistes et apparentés (31)*Contre* : 2

M. Mickaël Bouloux et Mme Marietta Karamanli.

Groupe Écologiste-NUPES (22)*Contre* : 1

M. Jérémie Iordanoff.

Groupe Gauche démocrate et républicaine-NUPES (22)**Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (22)***Contre* : 3

M. Guy Bricout, Mme Martine Froger et Mme Estelle Youssouffa.

Abstention : 1

M. Christophe Naegelen.

Non inscrits (6)*Abstention* : 1

Mme Emmanuelle Ménard.

Scrutin public n° 3586*sur l'amendement n° 121 de M. Jacobelli après l'article 4 de la proposition de loi visant à prévenir les ingérences étrangères en France (première lecture).*

Nombre de votants :	115
Nombre de suffrages exprimés :	115
Majorité absolue :	58
Pour l'adoption :	37
Contre :	78

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Groupe Renaissance (169)*Contre* : 51

Mme Caroline Abadie, M. David Amiel, M. Quentin Bataillon, M. Belkhir Belhaddad, Mme Fanta Berete, M. Denis Bernaert, M. Benoît Bordat, M. Florent Boudié, M. Stéphane Buchou, Mme Céline Calvez, M. Yannick Chenevard, Mme Laurence Cristol, Mme Véronique de Montchalin, Mme Julie Delpech, Mme Ingrid Dordain, M. Philippe Dunoyer, M. Olivier Dussopt, M. Philippe Emmanuel, M. Philippe Frei, M. Raphaël Gérard, Mme Claire Guichard, M. Benjamin Haddad, Mme Nadia Hai, M. Sacha Houlié, Mme Caroline Janvier, M. Daniel Labaronne, Mme Virginie Lanlo, M. Michel Lauzzana, Mme Sandrine Le Feu, Mme Constance Le Grip, M. Fabrice Le Vigoureux, M. Mathieu Lefèvre, Mme Patricia Lemoine, Mme Brigitte Liso, Mme Laurence Maillart-Méhaignerie, M. Christophe Marion, M. Nicolas Pacquot, M. Emmanuel Pellerin, Mme Michèle Peyron, Mme Béatrice Piron, Mme Natalia Pouzyreff, Mme Véronique Riotton, M. Lionel Royer-Perreaut, M. Thomas Rudigoz, Mme Laetitia Saint-Paul, M. Bertrand Sorre, Mme Annie Vidal, Mme Corinne Vignon, M. Lionel Vuibert, M. Éric Woerth et M. Jean-Marc Zulesi.

Non-votant(s) : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de l'Assemblée nationale).

Groupe Rassemblement national (88)*Pour* : 35

M. Christophe Barthès, M. Pierrick Berteloot, M. Bruno Bilde, M. Frédéric Boccaletti, M. Jorys Bovet, M. Victor Cateau, Mme Nathalie Da Conceicao Carvalho, Mme Edwige Diaz, M. Thibaut François, M. Thierry Frappé, M. Frank Giletti, M. José Gonzalez, M. Michel Guiniot, M. Jordan Guitton, Mme Marine Hamelet, M. Alexis Jolly, Mme Laure Lavalette, Mme Julie Lechanteux, Mme Christine Loir, Mme Marie-France Lorho, M. Matthieu Marchio, M. Kévin Mauvieux, M. Nicolas Meizonnet, Mme Joëlle Mélin, M. Thomas Ménagé, Mme Mathilde Paris, M. Kévin Pfeffer, Mme Lisette Pollet, Mme Angélique Ranc, M. Julien

Rancoule, Mme Laurence Robert-Dehault, M. Philippe Schreck, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Michaël Taverne et M. Antoine Villedieu.

Non-votant(s) : 1

Mme Hélène Laporte (présidente de séance).

Groupe La France insoumise-Nouvelle Union populaire, écologique et sociale (75)**Groupe Les Républicains (61)***Contre* : 7

Mme Emmanuelle Anthoine, Mme Valérie Bazin-Malgras, M. Jean-Yves Bony, M. Vincent Descoeur, Mme Justine Gruet, M. Éric Pauget et M. Jean-Pierre Vigier.

Groupe Démocrate (MODEM et indépendants) (50)*Contre* : 10

Mme Géraldine Bannier, M. Vincent Bru, M. Romain Daubié, Mme Mathilde Desjonquères, Mme Maud Gatel, Mme Sandrine Josso, Mme Delphine Lingemann, M. Éric Martineau, Mme Sophie Mette et Mme Louise Morel.

Groupe Horizons et apparentés (31)*Contre* : 2

Mme Agnès Firmin Le Bodo et M. Alexandre Vincendet.

Groupe Socialistes et apparentés (31)*Contre* : 3

M. Mickaël Bouloux, Mme Marietta Karamanli et Mme Cécile Untermaier.

Groupe Écologiste-NUPES (22)*Contre* : 1

M. Jérémie Iordanoff.

Groupe Gauche démocrate et républicaine-NUPES (22)**Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (22)***Pour* : 1

M. Christophe Naegelen.

Contre : 4

M. Guy Bricout, Mme Martine Froger, M. Bertrand Pancher et Mme Estelle Youssouffa.

Non inscrits (6)*Pour* : 1

Mme Emmanuelle Ménard.

Scrutin public n° 3587*sur l'ensemble de la proposition de loi visant à prévenir les ingérences étrangères en France (première lecture).*

Nombre de votants :	200
Nombre de suffrages exprimés :	196
Majorité absolue :	99
Pour l'adoption :	171
Contre :	25

L'Assemblée nationale a adopté.

Groupe Renaissance (169)*Pour* : 65

M. Éric Alauzet, M. Quentin Bataillon, M. Belkhir Belhaddad, Mme Fanta Berete, M. Denis Bernaert, M. Benoît Bordat, M. Florent Boudié, M. Stéphane Buchou, Mme Françoise Buffet, Mme Céline Calvez, M. Lionel Causse, M. Jean-René Cazeneuve, M. Yannick Chenevard, Mme Laurence Cristol, Mme Véronique de Montchalin, Mme Julie Delpesch, Mme Ingrid Dordain, M. Olivier Dussopt, M. Philippe Emmanuel, M. Marc Ferracci, M. Philippe Frei, M. Jean-Luc Fugit, M. Raphaël Gérard, M. Hadrien Ghomi, M. Guillaume Gouffier Valente, Mme Claire Guichard, M. Benjamin Haddad, Mme Nadia Hai, M. Yannick Haurry, M. Sacha Houlié, M. Alexis Izard, M. Jean-Michel Jacques, Mme Caroline Janvier, M. Daniel Labaronne, M. Emmanuel Lacresse, Mme Virginie Lanlo, M. Michel Lauzzana, Mme Sandrine Le Feur, Mme Constance Le Grip, Mme Annaïg Le Meur, Mme Christine Le Nabour, M. Fabrice Le Vigoureux, M. Mathieu Lefèvre, Mme Patricia Lemoine, Mme Brigitte Liso, Mme Laurence Maillart-Méhaigrier, M. Christophe Marion, M. Denis Masséglia, M. Stéphane Mazars, M. Benoit Mournet, M. Nicolas Pacquot, M. Emmanuel Pellerin, Mme Michèle Peyron, Mme Béatrice Piron, Mme Natalia Pouzyreff, Mme Véronique Riotton, M. Lionel Royer-Perreaut, M. Thomas Rudigoz, M. Charles Sitzenstuhl, M. Bertrand Sorre, Mme Liliana Tanguy, Mme Corinne Vignon, M. Lionel Vuibert, M. Éric Woerth et M. Jean-Marc Zulesi.

Non-votant(s) : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de l'Assemblée nationale).

Groupe Rassemblement national (88)

Pour : 46

M. Franck Allisio, M. Philippe Ballard, M. Christophe Barthès, M. Christophe Bentz, M. Pierrick Berteloot, M. Bruno Bilde, M. Frédéric Boccaletti, M. Jorys Bovet, M. Victor Catteau, Mme Annick Cousin, Mme Nathalie Da Conceicao Carvalho, M. Grégoire de Fournas, Mme Edwige Diaz, M. Nicolas Dragon, M. Thibaut François, M. Thierry Frappé, M. José Gonzalez, M. Michel Guiniot, M. Jordan Guitton, Mme Marine Hamelet, M. Alexis Jolly, Mme Laure Lavalette, Mme Julie Lechanteux, Mme Christine Loir, Mme Marie-France Lorho, M. Matthieu Marchio, Mme Alexandra Masson, M. Kévin Mauvieux, M. Nicolas Meizonnet, Mme Joëlle Mélin, M. Thomas Ménagé, M. Serge Muller, M. Julien Odoul, Mme Mathilde Paris, M. Kévin Pfeffer, Mme Lisette Pollet, M. Stéphane Rambaud, Mme Angélique Ranc, M. Julien Rancoule, Mme Laurence Robert-Dehault, Mme Anaïs Sabatini, M. Alexandre Sabatou, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Michaël Taverne, M. Lionel Tivoli et M. Antoine Villedieu.

Non-votant(s) : 1

Mme Hélène Laporte (présidente de séance).

Groupe La France insoumise-Nouvelle Union populaire, écologique et sociale (75)

Contre : 25

Mme Nadège Abomangoli, M. Laurent Alexandre, Mme Ségolène Amiot, M. Rodrigo Arenas, M. Christophe Bex, M. Carlos Martens Bilongo, M. Idir Boumertit, M. Florian Chauche, M. Hadrien Clouet, M. Éric Coquerel, M. Emmanuel Fernandes, Mme Clémence Guetté, M. David Guiraud, M. Bastien Lachaud, M. Antoine Léaument, Mme Élise Leboucher, Mme Charlotte Leduc, Mme Sarah Legrain, Mme Pascale

Martin, Mme Nathalie Oziol, M. René Pilato, M. Thomas Portes, M. Aurélien Saintoul, Mme Danielle Simonnet et Mme Andrée Taurinya.

Groupe Les Républicains (61)

Pour : 17

Mme Emmanuelle Anthoine, Mme Anne-Laure Blin, M. Jean-Yves Bony, M. Ian Boucard, M. Jean-Luc Bourgeaux, M. Vincent Descoeur, M. Pierre-Henri Dumont, M. Nicolas Forissier, M. Philippe Gosselin, Mme Justine Gruet, M. Philippe Juvin, M. Olivier Marleix, M. Éric Pauget, Mme Christelle Petex, M. Vincent Rolland, M. Jean-Pierre Vigier et M. Stéphane Viry.

Abstention : 1

M. Hubert Brigand.

Groupe Démocrate (MODEM et indépendants) (50)

Pour : 13

Mme Géraldine Bannier, M. Philippe Bolo, M. Jean-Louis Bourlanges, M. Vincent Bru, M. Romain Daubié, Mme Mathilde Desjonquères, Mme Maud Gatel, Mme Sandrine Josso, Mme Delphine Lingemann, M. Éric Martineau, Mme Sophie Mette, Mme Louise Morel et Mme Sabine Thillaye.

Groupe Horizons et apparentés (31)

Pour : 9

Mme Béatrice Bellamy, M. Thierry Benoit, Mme Agnès Firmin Le Bodo, M. François Gernigon, M. Didier Lemaire, Mme Lise Magnier, M. Jean-François Portarrieu, M. Vincent Thiébaud et M. Alexandre Vincendet.

Groupe Socialistes et apparentés (31)

Pour : 11

Mme Marie-Noëlle Battistel, M. Mickaël Bouloux, M. Philippe Brun, M. Inaki Echaniz, M. Guillaume Garot, Mme Chantal Jourdan, Mme Marietta Karamanli, Mme Fatiha Keloua Hachi, M. Bertrand Petit, Mme Isabelle Santiago et Mme Cécile Untermaier.

Groupe Écologiste-NUPES (22)

Pour : 2

M. Jérémie Iordanoff et Mme Marie Pochon.

Groupe Gauche démocrate et républicaine-NUPES (22)

Abstention : 3

Mme Elsa Faucillon, M. Jean-Paul Lecoq et M. Stéphane Peu.

Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (22)

Pour : 7

M. Guy Bricout, M. Jean-Louis Bricout, M. Yannick Favennec-Bécot, Mme Martine Froger, M. Christophe Naegelen, M. Bertrand Pancher et Mme Estelle Youssouffa.

Non inscrits (6)

Pour : 1

Mme Emmanuelle Ménard.

MISES AU POINT**(Sous réserve des dispositions de l'article 68, alinéa 4, du règlement de l'Assemblée nationale)**

M. Christian Girard et M. Pierre Henriot ont fait savoir qu'ils avaient voulu « voter pour ».

Scrutin public n° 3588

sur l'article 1^{er} de la proposition de loi visant à reconnaître le bénévolat de sécurité civile (première lecture).

Nombre de votants :	52
Nombre de suffrages exprimés :	52
Majorité absolue :	27
Pour l'adoption :	52
Contre :	0

L'Assemblée nationale a adopté.

Groupe Renaissance (169)

Pour : 14

Mme Caroline Abadie, M. David Amiel, M. Yannick Chenevard, Mme Ingrid Dordain, M. Raphaël Gérard, M. Guillaume Gouffier Valente, M. Benjamin Haddad, M. Jean-Michel Jacques, Mme Constance Le Grip, M. Emmanuel Pellerin, Mme Béatrice Piron, M. Jean-Pierre Pont, M. Lionel Royer-Perreaut et Mme Corinne Vignon.

Non-votant(s) : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de l'Assemblée nationale).

Groupe Rassemblement national (88)

Pour : 14

M. Frédéric Boccaletti, Mme Edwige Diaz, M. Frank Giletti, Mme Géraldine Grangier, Mme Marine Hamelet, M. Alexis Jolly, Mme Laure Lavalette, Mme Gisèle Lelouis, Mme Christine Loir, M. Nicolas Meizonnet, M. Thomas Ménagé, M. Julien Rancoule, Mme Laurence Robert-Dehault et M. Antoine Villedieu.

Non-votant(s) : 1

Mme Hélène Laporte (présidente de séance).

Groupe La France insoumise-Nouvelle Union populaire, écologique et sociale (75)

Pour : 6

M. Florian Chauche, Mme Catherine Couturier, M. Emmanuel Fernandes, M. René Pilato, Mme Andrée Taurinya et M. Léo Walter.

Groupe Les Républicains (61)

Pour : 6

M. Thibault Bazin, Mme Anne-Laure Blin, M. Xavier Breton, M. Francis Dubois, Mme Justine Gruet et M. Éric Pauget.

Groupe Démocrate (MODEM et indépendants) (50)

Pour : 3

Mme Maud Gatel, Mme Sophie Mette et M. Bruno Millienne.

Groupe Horizons et apparentés (31)

Pour : 4

M. Xavier Batut, M. Thierry Benoit, M. Didier Lemaire et M. Jean-François Portarrieu.

Groupe Socialistes et apparentés (31)

Pour : 2

Mme Marie-Noëlle Battistel et M. Bertrand Petit.

Groupe Écologiste-NUPES (22)**Groupe Gauche démocrate et républicaine-NUPES (22)**

Pour : 1

M. Yannick Monnet.

Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (22)

Pour : 1

M. Michel Castellani.

Non inscrits (6)

Pour : 1

Mme Emmanuelle Ménard.

Scrutin public n° 3589

sur l'article 2 de la proposition de loi visant à reconnaître le bénévolat de sécurité civile (première lecture).

Nombre de votants :	64
Nombre de suffrages exprimés :	64
Majorité absolue :	33
Pour l'adoption :	62
Contre :	2

L'Assemblée nationale a adopté.

Groupe Renaissance (169)

Pour : 13

Mme Caroline Abadie, M. David Amiel, Mme Ingrid Dordain, M. Raphaël Gérard, M. Guillaume Gouffier Valente, M. Jean-Michel Jacques, Mme Constance Le Grip, M. Christophe Marion, M. Emmanuel Pellerin, Mme Béatrice Piron, M. Jean-Pierre Pont, M. Lionel Royer-Perreaut et Mme Corinne Vignon.

Contre : 2

M. Yannick Chenevard et M. Benjamin Haddad.

Non-votant(s) : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de l'Assemblée nationale).

Groupe Rassemblement national (88)

Pour : 19

M. Frédéric Boccaletti, M. Victor Catteau, Mme Nathalie Da Conceicao Carvalho, Mme Edwige Diaz, M. Frank Giletti, Mme Géraldine Grangier, Mme Marine Hamelet, M. Alexis Jolly, Mme Laure Lavalette, Mme Gisèle Lelouis, Mme Christine Loir, Mme Marie-France Lorho, M. Nicolas Meizonnet, M. Thomas Ménagé, Mme Angélique Ranc, M. Julien Rancoule, Mme Laurence Robert-Dehault, M. Michaël Taverne et M. Antoine Villedieu.

Non-votant(s) : 1

Mme Hélène Laporte (présidente de séance).

Groupe La France insoumise-Nouvelle Union populaire, écologique et sociale (75)

Pour : 11

Mme Ségolène Amiot, M. Rodrigo Arenas, M. Florian Chauche, Mme Catherine Couturier, M. Emmanuel Fernandes, Mme Sarah Legrain, Mme Pascale Martin, M. René Pilato, Mme Danielle Simonnet, Mme Andrée Taurinya et M. Léo Walter.

Groupe Les Républicains (61)

Pour : 7

M. Thibault Bazin, Mme Anne-Laure Blin, M. Ian Boucard, M. Jean-Luc Bourgeaux, Mme Justine Gruet, M. Éric Pauget et M. Nicolas Ray.

Groupe Démocrate (MODEM et indépendants) (50)

Pour : 3

Mme Maud Gatel, Mme Sophie Mette et M. Bruno Millienne.

Groupe Horizons et apparentés (31)

Pour : 4

M. Xavier Batut, M. Thierry Benoit, M. Didier Lemaire et M. Jean-François Portarrieu.

Groupe Socialistes et apparentés (31)

Pour : 2

Mme Marie-Noëlle Battistel et M. Bertrand Petit.

Groupe Écologiste-NUPES (22)

Groupe Gauche démocrate et républicaine-NUPES (22)

Pour : 1

M. Yannick Monnet.

Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (22)

Pour : 1

M. Michel Castellani.

Non inscrits (6)

Pour : 1

Mme Emmanuelle Ménard.

MISES AU POINT

(Sous réserve des dispositions de l'article 68, alinéa 4, du règlement de l'Assemblée nationale)

M. Yannick Chenevard et M. Benjamin Haddad ont fait savoir qu'ils avaient voulu « voter pour ».

Scrutin public n° 3590

sur l'article 3 de la proposition de loi visant à reconnaître le bénévolat de sécurité civile (première lecture).

Nombre de votants :	82
Nombre de suffrages exprimés :	81
Majorité absolue :	41
Pour l'adoption :	65
Contre :	16

L'Assemblée nationale a adopté.

Groupe Renaissance (169)

Pour : 23

Mme Caroline Abadie, M. David Amiel, M. Quentin Bataillon, M. Benoît Bordat, Mme Françoise Buffet, M. Yannick Chenevard, Mme Ingrid Dordain, M. Jean-Marie Fiévet, Mme Anne Genetet, M. Raphaël Gérard, M. Guillaume Gouffier Valente, M. Benjamin Haddad, M. Jean-Michel

Jacques, M. Daniel Labaronne, M. Michel Lauzzana, Mme Annaïg Le Meur, M. Christophe Marion, M. Nicolas Pacquot, M. Emmanuel Pellerin, Mme Michèle Peyron, M. Jean-Pierre Pont, M. David Valence et Mme Corinne Vignon.

Non-votant(s) : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de l'Assemblée nationale).

Groupe Rassemblement national (88)

Pour : 24

M. Christophe Bentz, M. Emmanuel Blairy, M. Frédéric Boccaletti, M. Victor Catteau, Mme Nathalie Da Conceicao Carvalho, Mme Edwige Diaz, M. Frank Giletti, Mme Géraldine Grangier, M. Michel Guiniot, Mme Marine Hamelet, M. Alexis Jolly, Mme Laure Lavalette, Mme Gisèle Lelouis, Mme Christine Loir, Mme Marie-France Lorho, M. Matthieu Marchio, M. Nicolas Meizonnet, M. Thomas Ménagé, M. Stéphane Rambaud, Mme Angélique Ranc, M. Julien Rancoule, Mme Laurence Robert-Dehault, M. Michaël Taverne et M. Antoine Villedieu.

Non-votant(s) : 1

Mme Hélène Laporte (présidente de séance).

Groupe La France insoumise-Nouvelle Union populaire, écologique et sociale (75)

Contre : 16

Mme Ségolène Amiot, M. Rodrigo Arenas, M. Idir Boumertit, M. Sylvain Carrière, M. Florian Chauche, Mme Catherine Couturier, M. Emmanuel Fernandes, Mme Clémence Guetté, Mme Mathilde Hignet, Mme Élise Leboucher, Mme Sarah Legrain, Mme Pascale Martin, M. René Pilato, Mme Danielle Simonnet, Mme Andrée Taurinya et M. Léo Walter.

Groupe Les Républicains (61)

Pour : 6

M. Ian Boucard, M. Jean-Luc Bourgeaux, Mme Justine Gruet, M. Victor Habert-Dassault, M. Éric Pauget et M. Stéphane Viry.

Groupe Démocrate (MODEM et indépendants) (50)

Pour : 3

Mme Maud Gatel, Mme Sophie Mette et M. Bruno Millienne.

Groupe Horizons et apparentés (31)

Pour : 4

M. Xavier Batut, M. Thierry Benoit, M. Didier Lemaire et M. Jean-François Portarrieu.

Groupe Socialistes et apparentés (31)

Pour : 4

Mme Marie-Noëlle Battistel, M. Mickaël Bouloux, Mme Marietta Karamanli et M. Bertrand Petit.

Groupe Écologiste-NUPES (22)

Abstention : 1

Mme Sandra Regol.

Groupe Gauche démocrate et républicaine-NUPES (22)

Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (22)

Pour : 1

M. Yannick Favennec-Bécot.

Non inscrits (6)**Scrutin public n° 3591**

sur l'amendement n° 80 de M. Habert-Dassault à l'article 4 de la proposition de loi visant à reconnaître le bénévolat de sécurité civile (première lecture).

Nombre de votants :	87
Nombre de suffrages exprimés :	84
Majorité absolue :	43
Pour l'adoption :	50
Contre :	34

L'Assemblée nationale a adopté.

Groupe Renaissance (169)

Contre : 24

Mme Caroline Abadie, M. David Amiel, M. Quentin Bataillon, M. Benoît Bordat, Mme Françoise Buffet, M. Yannick Chenevard, Mme Ingrid Dordain, M. Philippe Dunoyer, M. Jean-Marie Fiévet, Mme Anne Genetet, M. Raphaël Gérard, M. Guillaume Gouffier Valente, M. Benjamin Haddad, M. Jean-Michel Jacques, M. Daniel Labaronne, M. Michel Lauzzana, Mme Annaïg Le Meur, M. Christophe Marion, M. Nicolas Pacquot, M. Emmanuel Pellerin, Mme Michèle Peyron, Mme Béatrice Piron, M. Jean-Pierre Pont et Mme Corinne Vignon.

Abstention : 1

M. David Valence.

Non-votant(s) : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de l'Assemblée nationale).

Groupe Rassemblement national (88)

Pour : 25

M. Christophe Bentz, M. Emmanuel Blairy, M. Frédéric Boccaletti, M. Victor Catteau, Mme Nathalie Da Conceicao Carvalho, Mme Edwige Diaz, M. Thierry Frappé, M. Frank Giletti, Mme Géraldine Grangier, M. Michel Guiniot, Mme Marine Hamelet, M. Alexis Jolly, Mme Laure Lavalette, Mme Christine Loir, Mme Marie-France Lorho, M. Matthieu Marchio, M. Nicolas Meizonnet, M. Thomas Ménagé, M. Stéphane Rambaud, Mme Angélique Ranc, M. Julien Rancoule, Mme Laurence Robert-Dehault, M. Philippe Schreck, M. Michaël Taverne et M. Antoine Villedieu.

Non-votant(s) : 1

Mme Hélène Laporte (présidente de séance).

Groupe La France insoumise-Nouvelle Union populaire, écologique et sociale (75)

Pour : 16

Mme Nadège Abomangoli, M. Rodrigo Arenas, M. Sylvain Carrière, M. Florian Chauche, M. Jean-François Coulomme, Mme Catherine Couturier, M. Emmanuel Fernandes, Mme Clémence Guetté, Mme Mathilde Hignet, Mme Élise Leboucher, Mme Pascale Martin, Mme Manon Meunier, M. René Pilato, Mme Danielle Simonnet, Mme Andrée Taurinya et M. Léo Walter.

Groupe Les Républicains (61)

Pour : 7

M. Ian Boucard, M. Jean-Luc Bourgeaux, Mme Justine Gruet, M. Victor Habert-Dassault, M. Éric Pauget, Mme Christelle Petex et M. Stéphane Viry.

Groupe Démocrate (MODEM et indépendants) (50)

Contre : 4

Mme Maud Gatel, Mme Sophie Mette, M. Bruno Millienne et Mme Louise Morel.

Groupe Horizons et apparentés (31)

Contre : 3

M. Xavier Batut, M. Bertrand Bouyx et M. Didier Lemaire.

Groupe Socialistes et apparentés (31)

Contre : 2

Mme Marie-Noëlle Battistel et M. Bertrand Petit.

Abstention : 2

M. Mickaël Bouloux et Mme Marietta Karamanli.

Groupe Écologiste-NUPES (22)

Pour : 2

M. Karim Ben Cheikh et Mme Sandra Regol.

Groupe Gauche démocrate et républicaine-NUPES (22)**Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (22)**

Contre : 1

M. Yannick Favennec-Bécot.

Non inscrits (6)**Scrutin public n° 3592**

sur l'amendement n° 47 de M. Ménagé à l'article 4 de la proposition de loi visant à reconnaître le bénévolat de sécurité civile (première lecture).

Nombre de votants :	73
Nombre de suffrages exprimés :	66
Majorité absolue :	34
Pour l'adoption :	27
Contre :	39

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Groupe Renaissance (169)

Contre : 25

Mme Caroline Abadie, M. David Amiel, M. Quentin Bataillon, M. Benoît Bordat, Mme Françoise Buffet, M. Yannick Chenevard, Mme Ingrid Dordain, M. Philippe Dunoyer, M. Jean-Marie Fiévet, Mme Anne Genetet, M. Raphaël Gérard, M. Guillaume Gouffier Valente, M. Benjamin Haddad, M. Jean-Michel Jacques, M. Daniel Labaronne, M. Michel Lauzzana, Mme Annaïg Le Meur, M. Christophe Marion, M. Nicolas Pacquot, M. Emmanuel Pellerin, Mme Michèle Peyron, Mme Béatrice Piron, M. Jean-Pierre Pont, M. David Valence et Mme Corinne Vignon.

Non-votant(s) : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de l'Assemblée nationale).

Groupe Rassemblement national (88)

Pour : 25

M. Christophe Bentz, M. Emmanuel Blairy, M. Frédéric Boccaletti, M. Victor Catteau, Mme Nathalie Da Conceicao Carvalho, Mme Edwige Diaz, M. Thierry Frappé, M. Frank Giletti, Mme Géraldine Grangier, M. Michel Guiniot, Mme Marine Hamelet, M. Alexis Jolly, Mme Laure Lavalette, Mme Christine Loir, Mme Marie-France Lorho, M. Matthieu Marchio, M. Nicolas Meizonnet, M. Thomas

Ménagé, M. Stéphane Rambaud, Mme Angélique Ranc, M. Julien Rancoule, Mme Laurence Robert-Dehault, M. Philippe Schreck, M. Michaël Taverne et M. Antoine Villedieu.

Non-votant(s) : 1

Mme Hélène Laporte (présidente de séance).

Groupe La France insoumise-Nouvelle Union populaire, écologique et sociale (75)

Groupe Les Républicains (61)

Pour : 2

M. Ian Boucard et M. Jean-Luc Bourgeaux.

Abstention : 5

Mme Justine Gruet, M. Victor Habert-Dassault, M. Éric Pauget, Mme Christelle Petex et M. Stéphane Viry.

Groupe Démocrate (MODEM et indépendants) (50)

Contre : 4

Mme Maud Gatel, Mme Sophie Mette, M. Bruno Millienne et Mme Louise Morel.

Groupe Horizons et apparentés (31)

Contre : 5

M. Xavier Batut, M. Thierry Benoit, M. Bertrand Bouyx, M. Didier Lemaire et M. Jean-François Portarrieu.

Groupe Socialistes et apparentés (31)

Contre : 4

Mme Marie-Noëlle Battistel, M. Mickaël Bouloux, Mme Marietta Karamanli et M. Bertrand Petit.

Groupe Écologiste-NUPES (22)

Abstention : 2

M. Karim Ben Cheikh et Mme Sandra Regol.

Groupe Gauche démocrate et républicaine-NUPES (22)

Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (22)

Contre : 1

M. Yannick Favennec-Bécot.

Non inscrits (6)

Scrutin public n° 3593

sur l'article 4 de la proposition de loi visant à reconnaître le bénévolat de sécurité civile (première lecture).

Nombre de votants :	89
Nombre de suffrages exprimés :	89
Majorité absolue :	45
Pour l'adoption :	89
Contre :	0

L'Assemblée nationale a adopté.

Groupe Renaissance (169)

Pour : 25

Mme Caroline Abadie, M. David Amiel, M. Quentin Bataillon, M. Benoît Bordat, Mme Françoise Buffet, M. Yannick Chenevard, Mme Ingrid Dordain, M. Philippe Dunoyer, M. Jean-Marie Fiévet, Mme Anne Genetet, M. Raphaël Gérard, M. Guillaume Gouffier Valente, M. Benjamin Haddad, M. Jean-Michel Jacques, M. Daniel Labaronne, M. Michel Lauzzana, Mme Annaïg Le Meur,

M. Christophe Marion, M. Nicolas Pacquot, M. Emmanuel Pellerin, Mme Michèle Peyron, Mme Béatrice Piron, M. Jean-Pierre Pont, M. David Valence et Mme Corinne Vignon.

Non-votant(s) : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de l'Assemblée nationale).

Groupe Rassemblement national (88)

Pour : 25

M. Christophe Bentz, M. Emmanuel Blairy, M. Frédéric Boccaletti, M. Victor Catteau, Mme Nathalie Da Conceicao Carvalho, Mme Edwige Diaz, M. Thierry Frappé, M. Frank Giletti, Mme Géraldine Grangier, M. Michel Guiniot, Mme Marine Hamelet, M. Alexis Jolly, Mme Laure Lavalette, Mme Christine Loir, Mme Marie-France Lorho, M. Matthieu Marchio, M. Nicolas Meizonnet, M. Thomas Ménagé, M. Stéphane Rambaud, Mme Angélique Ranc, M. Julien Rancoule, Mme Laurence Robert-Dehault, M. Philippe Schreck, M. Michaël Taverne et M. Antoine Villedieu.

Non-votant(s) : 1

Mme Hélène Laporte (présidente de séance).

Groupe La France insoumise-Nouvelle Union populaire, écologique et sociale (75)

Pour : 16

Mme Nadège Abomangoli, M. Rodrigo Arenas, M. Sylvain Carrière, M. Florian Chauche, M. Jean-François Coulomme, Mme Catherine Couturier, M. Emmanuel Fernandes, Mme Clémence Guetté, Mme Mathilde Hignet, Mme Élise Leboucher, Mme Pascale Martin, Mme Manon Meunier, M. René Pilato, Mme Danielle Simonnet, Mme Andrée Taurinya et M. Léo Walter.

Groupe Les Républicains (61)

Pour : 7

M. Ian Boucard, M. Jean-Luc Bourgeaux, Mme Justine Gruet, M. Victor Habert-Dassault, M. Éric Pauget, Mme Christelle Petex et M. Stéphane Viry.

Groupe Démocrate (MODEM et indépendants) (50)

Pour : 4

Mme Maud Gatel, Mme Sophie Mette, M. Bruno Millienne et Mme Louise Morel.

Groupe Horizons et apparentés (31)

Pour : 5

M. Xavier Batut, M. Thierry Benoit, M. Bertrand Bouyx, M. Didier Lemaire et M. Jean-François Portarrieu.

Groupe Socialistes et apparentés (31)

Pour : 4

Mme Marie-Noëlle Battistel, M. Mickaël Bouloux, Mme Marietta Karamanli et M. Bertrand Petit.

Groupe Écologiste-NUPES (22)

Pour : 2

M. Karim Ben Cheikh et Mme Sandra Regol.

Groupe Gauche démocrate et républicaine-NUPES (22)

Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (22)

Pour : 1

M. Yannick Favennec-Bécot.

Non inscrits (6)**Scrutin public n° 3594**

sur l'article 5 de la proposition de loi visant à reconnaître le bénévolat de sécurité civile (première lecture).

Nombre de votants :	88
Nombre de suffrages exprimés :	88
Majorité absolue :	45
Pour l'adoption :	73
Contre :	15

L'Assemblée nationale a adopté.

Groupe Renaissance (169)

Pour : 25

Mme Caroline Abadie, M. David Amiel, M. Quentin Bataillon, M. Benoît Bordat, Mme Françoise Buffet, M. Yannick Chenevard, Mme Ingrid Dordain, M. Philippe Dunoyer, M. Jean-Marie Fiévet, Mme Anne Genetet, M. Raphaël Gérard, M. Guillaume Gouffier Valente, M. Benjamin Haddad, M. Jean-Michel Jacques, M. Daniel Labaronne, M. Michel Lauzzana, Mme Annaïg Le Meur, M. Christophe Marion, M. Nicolas Pacquot, M. Emmanuel Pellerin, Mme Michèle Peyron, Mme Béatrice Piron, M. Jean-Pierre Pont, M. David Valence et Mme Corinne Vignon.

Non-votant(s) : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de l'Assemblée nationale).

Groupe Rassemblement national (88)

Pour : 25

M. Christophe Bentz, M. Emmanuel Blairy, M. Frédéric Boccaletti, M. Victor Catteau, Mme Nathalie Da Conceicao Carvalho, Mme Edwige Diaz, M. Thierry Frappé, M. Frank Giletti, Mme Géraldine Grangier, M. Michel Guiniot, Mme Marine Hamelet, M. Alexis Jolly, Mme Laure Lavalette, Mme Christine Loir, Mme Marie-France Lorho, M. Matthieu Marchio, M. Nicolas Meizonnet, M. Thomas Ménagé, M. Stéphane Rambaud, Mme Angélique Ranc, M. Julien Rancoule, Mme Laurence Robert-Dehault, M. Philippe Schreck, M. Michaël Taverne et M. Antoine Villedieu.

Non-votant(s) : 1

Mme Hélène Laporte (présidente de séance).

Groupe La France insoumise-Nouvelle Union populaire, écologique et sociale (75)

Contre : 15

Mme Nadège Abomangoli, M. Rodrigo Arenas, M. Sylvain Carrière, M. Florian Chauche, M. Jean-François Coulomme, Mme Catherine Couturier, M. Emmanuel Fernandes, Mme Clémence Guetté, Mme Mathilde Hignet, Mme Élise Leboucher, Mme Pascale Martin, Mme Manon Meunier, Mme Danielle Simonnet, Mme Andrée Taurinya et M. Léo Walter.

Groupe Les Républicains (61)

Pour : 7

M. Ian Boucard, M. Jean-Luc Bourgeaux, Mme Justine Gruet, M. Victor Habert-Dassault, M. Éric Pauget, Mme Christelle Petex et M. Stéphane Viry.

Groupe Démocrate (MODEM et indépendants) (50)

Pour : 4

Mme Maud Gatel, Mme Sophie Mette, M. Bruno Millienne et Mme Louise Morel.

Groupe Horizons et apparentés (31)

Pour : 5

M. Xavier Batut, M. Thierry Benoit, M. Bertrand Bouyx, M. Didier Lemaire et M. Jean-François Portarrieu.

Groupe Socialistes et apparentés (31)

Pour : 4

Mme Marie-Noëlle Battistel, M. Mickaël Bouloux, Mme Marietta Karamanli et M. Bertrand Petit.

Groupe Écologiste-NUPES (22)

Pour : 2

M. Karim Ben Cheikh et Mme Sandra Regol.

Groupe Gauche démocrate et républicaine-NUPES (22)**Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (22)**

Pour : 1

M. Yannick Favennec-Bécot.

Non inscrits (6)**Scrutin public n° 3595**

sur l'amendement n° 70 du Gouvernement de suppression de l'article 6 de la proposition de loi visant à reconnaître le bénévolat de sécurité civile (première lecture).

Nombre de votants :	89
Nombre de suffrages exprimés :	55
Majorité absolue :	28
Pour l'adoption :	20
Contre :	35

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Groupe Renaissance (169)

Pour : 11

M. Quentin Bataillon, Mme Françoise Buffet, M. Raphaël Gérard, Mme Olga Givernet, Mme Annaïg Le Meur, M. Emmanuel Pellerin, Mme Michèle Peyron, Mme Béatrice Piron, M. Jean-Pierre Pont, M. David Valence et Mme Corinne Vignon.

Contre : 13

Mme Caroline Abadie, M. David Amiel, M. Yannick Chenevard, M. Philippe Dunoyer, M. Jean-Marie Fiévet, Mme Anne Genetet, M. Guillaume Gouffier Valente, M. Benjamin Haddad, M. Jean-Michel Jacques, M. Daniel Labaronne, M. Michel Lauzzana, M. Christophe Marion et M. Nicolas Pacquot.

Abstention : 3

M. Benoît Bordat, Mme Bérangère Couillard et Mme Ingrid Dordain.

Non-votant(s) : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de l'Assemblée nationale).

Groupe Rassemblement national (88)

Abstention : 24

M. Christophe Bentz, M. Frédéric Boccaletti, M. Victor Catteau, Mme Nathalie Da Conceicao Carvalho, Mme Edwige Diaz, M. Thierry Frappé, M. Frank Giletti, Mme Géraldine Grangier, Mme Marine Hamelet, M. Alexis Jolly,

Mme Laure Lavalette, Mme Gisèle Lelouis, Mme Christine Loir, Mme Marie-France Lorho, M. Matthieu Marchio, M. Nicolas Meizonnet, M. Thomas Ménagé, M. Stéphane Rambaud, Mme Angélique Ranc, M. Julien Rancoule, Mme Laurence Robert-Dehault, M. Philippe Schreck, M. Michaël Taverne et M. Antoine Villedieu.

Non-votant(s) : 1

Mme Hélène Laporte (présidente de séance).

Groupe La France insoumise-Nouvelle Union populaire, écologique et sociale (75)

Contre : 16

Mme Nadège Abomangoli, M. Rodrigo Arenas, M. Sylvain Carrière, M. Florian Chauche, M. Jean-François Coulomme, Mme Catherine Couturier, M. Emmanuel Fernandes, Mme Clémence Guetté, Mme Mathilde Hignet, Mme Élise Leboucher, Mme Pascale Martin, Mme Manon Meunier, M. René Pilato, Mme Danielle Simonnet, Mme Andrée Taurinya et M. Léo Walter.

Groupe Les Républicains (61)

Abstention : 7

M. Ian Boucard, M. Jean-Luc Bourgeaux, Mme Justine Gruet, M. Victor Habert-Dassault, M. Éric Pauget, Mme Christelle Petex et M. Stéphane Viry.

Groupe Démocrate (MODEM et indépendants) (50)

Pour : 5

Mme Maud Gatel, M. Cyrille Isaac-Sibille, Mme Sophie Mette, M. Bruno Millienne et Mme Louise Morel.

Groupe Horizons et apparentés (31)

Pour : 3

M. Xavier Batut, M. Didier Lemaire et M. Vincent Thiébaud.

Groupe Socialistes et apparentés (31)

Contre : 4

Mme Marie-Noëlle Battistel, M. Mickaël Bouloux, Mme Marietta Karamanli et M. Bertrand Petit.

Groupe Écologiste-NUPES (22)

Contre : 2

M. Karim Ben Cheikh et Mme Sandra Regol.

Groupe Gauche démocrate et républicaine-NUPES (22)

Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (22)

Pour : 1

M. Yannick Favennec-Bécot.

Non inscrits (6)

Scrutin public n° 3596

sur l'article 6 de la proposition de loi visant à reconnaître le bénévolat de sécurité civile (première lecture).

Nombre de votants : 94
 Nombre de suffrages exprimés : 92
 Majorité absolue : 47
 Pour l'adoption : 92
 Contre : 0

L'Assemblée nationale a adopté.

Groupe Renaissance (169)

Pour : 28

Mme Caroline Abadie, M. David Amiel, M. Quentin Bataillon, M. Benoît Bordat, Mme Françoise Buffet, M. Yannick Chenevard, Mme Bérangère Couillard, Mme Ingrid Dordain, M. Philippe Dunoyer, M. Philippe Fait, M. Jean-Marie Fiévet, Mme Anne Genetet, M. Raphaël Gérard, Mme Olga Givernet, M. Guillaume Gouffier Valente, M. Benjamin Haddad, M. Jean-Michel Jacques, M. Daniel Labaronne, M. Michel Lauzzana, Mme Annaïg Le Meur, M. Nicolas Pacquot, M. Emmanuel Pellerin, Mme Michèle Peyron, Mme Béatrice Piron, M. Jean-Pierre Pont, M. David Valence, Mme Corinne Vignon et Mme Caroline Yadan.

Non-votant(s) : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de l'Assemblée nationale).

Groupe Rassemblement national (88)

Pour : 26

M. Christophe Bentz, M. Frédéric Boccaletti, M. Victor Catteau, Mme Nathalie Da Conceicao Carvalho, M. Jocelyn Dessigny, Mme Edwige Diaz, M. Thierry Frappé, M. Frank Giletti, Mme Géraldine Grangier, Mme Marine Hamelet, M. Alexis Jolly, Mme Laure Lavalette, Mme Gisèle Lelouis, Mme Christine Loir, Mme Marie-France Lorho, M. Matthieu Marchio, M. Nicolas Meizonnet, Mme Yaël Menache, M. Thomas Ménagé, M. Stéphane Rambaud, Mme Angélique Ranc, M. Julien Rancoule, Mme Laurence Robert-Dehault, M. Philippe Schreck, M. Michaël Taverne et M. Antoine Villedieu.

Non-votant(s) : 1

Mme Hélène Laporte (présidente de séance).

Groupe La France insoumise-Nouvelle Union populaire, écologique et sociale (75)

Pour : 16

Mme Nadège Abomangoli, M. Rodrigo Arenas, M. Sylvain Carrière, M. Florian Chauche, M. Jean-François Coulomme, Mme Catherine Couturier, M. Emmanuel Fernandes, Mme Clémence Guetté, Mme Mathilde Hignet, Mme Élise Leboucher, Mme Pascale Martin, Mme Manon Meunier, M. René Pilato, Mme Danielle Simonnet, Mme Andrée Taurinya et M. Léo Walter.

Groupe Les Républicains (61)

Pour : 5

Mme Justine Gruet, M. Victor Habert-Dassault, M. Éric Pauget, Mme Christelle Petex et M. Stéphane Viry.

Abstention : 2

M. Ian Boucard et M. Jean-Luc Bourgeaux.

Groupe Démocrate (MODEM et indépendants) (50)

Pour : 5

Mme Maud Gatel, M. Cyrille Isaac-Sibille, Mme Sophie Mette, M. Bruno Millienne et Mme Louise Morel.

Groupe Horizons et apparentés (31)

Pour : 4

M. Xavier Batut, M. Bertrand Bouyx, M. Didier Lemaire et M. Vincent Thiébaud.

Groupe Socialistes et apparentés (31)

Pour : 4

Mme Marie-Noëlle Battistel, M. Mickaël Bouloux,
Mme Marietta Karamanli et M. Bertrand Petit.

Groupe Écologiste-NUPES (22)

Pour : 2

M. Karim Ben Cheikh et Mme Sandra Regol.

Groupe Gauche démocrate et républicaine-NUPES (22)

Pour : 1

M. Yannick Monnet.

Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (22)

Pour : 1

M. Yannick Favennec-Bécot.

Non inscrits (6)

Scrutin public n° 3597

sur l'amendement n° 56 de M. Ménagé après l'article 6 de la proposition de loi visant à reconnaître le bénévolat de sécurité civile (première lecture).

Nombre de votants :	87
Nombre de suffrages exprimés :	86
Majorité absolue :	44
Pour l'adoption :	34
Contre :	52

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Groupe Renaissance (169)

Contre : 36

Mme Caroline Abadie, M. David Amiel, M. Quentin Bataillon, Mme Fanta Berete, M. Benoît Bordat, Mme Françoise Buffet, M. Yannick Chenevard, Mme Bérangère Couillard, Mme Christine Decodts, Mme Ingrid Dordain, M. Philippe Dunoyer, M. Philippe Fait, M. Jean-Marie Fiévet, Mme Anne Genetet, M. Raphaël Gérard, Mme Olga Givernet, M. Guillaume Gouffier Valente, M. Benjamin Haddad, M. Yannick Haury, M. Sacha Houlié, M. Alexis Izard, M. Jean-Michel Jacques, M. Daniel Labaronne, M. Michel Lauzzana, Mme Annaïg Le Meur, M. Louis Margueritte, M. Ludovic Mendes, M. Nicolas Pacquot, M. Emmanuel Pellerin, Mme Michèle Peyron, Mme Béatrice Piron, M. Jean-Pierre Pont, M. Lionel Royer-Perreaut, M. David Valence, Mme Corinne Vignon et Mme Caroline Yadan.

Non-votant(s) : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de l'Assemblée nationale).

Groupe Rassemblement national (88)

Pour : 26

M. Christophe Bentz, M. Frédéric Boccaletti, M. Victor Catteau, Mme Nathalie Da Conceicao Carvalho, M. Jocelyn Dessigny, Mme Edwige Diaz, M. Thierry Frappé, M. Frank Giletti, Mme Géraldine Grangier, Mme Marine Hamelet, M. Alexis Jolly, Mme Laure Lavalette, Mme Gisèle Lelouis, Mme Christine Loir, Mme Marie-France Lorho, M. Matthieu Marchio, M. Nicolas Meizonnet, Mme Yaël Menache, M. Thomas Ménagé, M. Stéphane Rambaud, Mme Angélique Ranc, M. Julien Rancoule, Mme Laurence Robert-Dehault, M. Philippe Schreck, M. Michaël Taverne et M. Antoine Villedieu.

Non-votant(s) : 1

Mme Hélène Laporte (présidente de séance).

Groupe La France insoumise-Nouvelle Union populaire, écologique et sociale (75)

Groupe Les Républicains (61)

Pour : 7

M. Ian Boucard, M. Jean-Luc Bourgeaux, Mme Justine Gruet, M. Victor Habert-Dassault, M. Éric Pauget, Mme Christelle Petex et M. Stéphane Viry.

Groupe Démocrate (MODEM et indépendants) (50)

Contre : 6

Mme Maud Gatel, M. Cyrille Isaac-Sibille, Mme Sophie Mette, M. Bruno Millienne, Mme Louise Morel et M. Didier Padey.

Groupe Horizons et apparentés (31)

Contre : 5

M. Xavier Batut, M. Thierry Benoit, M. Didier Lemaire, M. Jean-François Portarrieu et M. Vincent Thiébaud.

Groupe Socialistes et apparentés (31)

Contre : 5

Mme Marie-Noëlle Battistel, M. Mickaël Bouloux, Mme Chantal Jourdan, Mme Marietta Karamanli et M. Bertrand Petit.

Groupe Écologiste-NUPES (22)

Abstention : 1

Mme Sandra Regol.

Groupe Gauche démocrate et républicaine-NUPES (22)

Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (22)

Pour : 1

M. Yannick Favennec-Bécot.

Non inscrits (6)

Scrutin public n° 3598

sur l'amendement n° 63 de M. Ménagé après l'article 6 de la proposition de loi visant à reconnaître le bénévolat de sécurité civile (première lecture).

Nombre de votants :	87
Nombre de suffrages exprimés :	86
Majorité absolue :	44
Pour l'adoption :	34
Contre :	52

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Groupe Renaissance (169)

Contre : 36

Mme Caroline Abadie, M. David Amiel, M. Quentin Bataillon, Mme Fanta Berete, M. Benoît Bordat, Mme Françoise Buffet, M. Yannick Chenevard, Mme Bérangère Couillard, Mme Christine Decodts, Mme Ingrid Dordain, M. Philippe Dunoyer, M. Philippe Fait, M. Jean-Marie Fiévet, Mme Anne Genetet, M. Raphaël Gérard, Mme Olga Givernet, M. Guillaume Gouffier Valente, M. Benjamin Haddad, M. Yannick Haury, M. Sacha Houlié, M. Alexis Izard, M. Jean-Michel Jacques, M. Daniel Labaronne, M. Michel Lauzzana, Mme Annaïg Le Meur, M. Louis Margueritte, M. Ludovic Mendes, M. Nicolas Pacquot, M. Emmanuel Pellerin, Mme Michèle Peyron, Mme Béatrice Piron, M. Jean-Pierre Pont, M. Lionel Royer-Perreaut, M. David Valence, Mme Corinne Vignon et Mme Caroline Yadan.

Non-votant(s) : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de l'Assemblée nationale).

Groupe Rassemblement national (88)

Pour : 24

M. Christophe Bentz, M. Frédéric Boccaletti, M. Victor Catteau, Mme Nathalie Da Conceicao Carvalho, Mme Edwige Diaz, M. Thierry Frappé, M. Frank Giletti, Mme Géraldine Grangier, Mme Marine Hamelet, M. Alexis Jolly, Mme Laure Lavalette, Mme Gisèle Lelouis, Mme Christine Loir, Mme Marie-France Lorho, M. Matthieu Marchio, M. Nicolas Meizonnet, M. Thomas Ménagé, M. Stéphane Rambaud, Mme Angélique Ranc, M. Julien Rancoule, Mme Laurence Robert-Dehault, M. Philippe Schreck, M. Michaël Taverne et M. Antoine Villedieu.

Non-votant(s) : 1

Mme Hélène Laporte (présidente de séance).

Groupe La France insoumise-Nouvelle Union populaire, écologique et sociale (75)

Pour : 2

M. Sylvain Carrière et Mme Pascale Martin.

Groupe Les Républicains (61)

Pour : 7

M. Ian Boucard, M. Jean-Luc Bourgeaux, Mme Justine Gruet, M. Victor Habert-Dassault, M. Éric Pauget, Mme Christelle Petex et M. Stéphane Viry.

Groupe Démocrate (MODEM et indépendants) (50)

Contre : 6

Mme Maud Gatel, M. Cyrille Isaac-Sibille, Mme Sophie Mette, M. Bruno Millienne, Mme Louise Morel et M. Didier Padey.

Groupe Horizons et apparentés (31)

Contre : 5

M. Xavier Batut, M. Thierry Benoit, M. Didier Lemaire, M. Jean-François Portarrieu et M. Vincent Thiébaud.

Groupe Socialistes et apparentés (31)

Contre : 5

Mme Marie-Noëlle Battistel, M. Mickaël Bouloux, Mme Chantal Jourdan, Mme Marietta Karamanli et M. Bertrand Petit.

Groupe Écologiste-NUPES (22)

Abstention : 1

Mme Sandra Regol.

Groupe Gauche démocrate et républicaine-NUPES (22)

Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (22)

Pour : 1

M. Yannick Favennec-Bécot.

Non inscrits (6)

MISES AU POINT

(Sous réserve des dispositions de l'article 68, alinéa 4, du règlement de l'Assemblée nationale)

M. Sylvain Carrière et Mme Pascale Martin n'ont pas pris part au scrutin.

Scrutin public n° 3599

sur l'amendement n° 1 de Mme Rilbac après l'article 6 de la proposition de loi visant à reconnaître le bénévolat de sécurité civile (première lecture).

Nombre de votants :105

Nombre de suffrages exprimés :102

Majorité absolue : 52

Pour l'adoption : 102

Contre : 0

L'Assemblée nationale a adopté.

Groupe Renaissance (169)

Pour : 37

Mme Caroline Abadie, M. David Amiel, M. Quentin Bataillon, Mme Fanta Berete, M. Benoît Bordat, Mme Françoise Buffet, M. Yannick Chenevard, Mme Bérangère Couillard, Mme Christine Decodts, Mme Ingrid Dordain, M. Philippe Dunoyer, M. Philippe Fait, M. Jean-Marie Fiévet, Mme Anne Genetet, M. Raphaël Gérard, Mme Olga Givernet, M. Guillaume Gouffier Valente, M. Benjamin Haddad, M. Yannick Haury, M. Sacha Houlié, M. Alexis Izard, M. Jean-Michel Jacques, M. Daniel Labaronne, M. Michel Lauzzana, Mme Annaïg Le Meur, M. Louis Margueritte, M. Ludovic Mendes, M. Nicolas Pacquot, M. Emmanuel Pellerin, Mme Michèle Peyron, Mme Béatrice Piron, M. Jean-Pierre Pont, M. Jean-François Rousset, M. Lionel Royer-Perreaut, M. David Valence, Mme Corinne Vignon et Mme Caroline Yadan.

Non-votant(s) : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de l'Assemblée nationale).

Groupe Rassemblement national (88)

Pour : 26

M. Christophe Bentz, M. Frédéric Boccaletti, M. Victor Catteau, Mme Nathalie Da Conceicao Carvalho, M. Jocelyn Dessigny, Mme Edwige Diaz, M. Thierry Frappé, M. Frank Giletti, Mme Géraldine Grangier, Mme Marine Hamelet, M. Alexis Jolly, Mme Laure Lavalette, Mme Gisèle Lelouis, Mme Christine Loir, Mme Marie-France Lorho, M. Matthieu Marchio, M. Nicolas Meizonnet, Mme Yaël Menache, M. Thomas Ménagé, M. Stéphane Rambaud, Mme Angélique Ranc, M. Julien Rancoule, Mme Laurence Robert-Dehault, M. Philippe Schreck, M. Michaël Taverne et M. Antoine Villedieu.

Non-votant(s) : 1

Mme Hélène Laporte (présidente de séance).

Groupe La France insoumise-Nouvelle Union populaire, écologique et sociale (75)

Pour : 14

Mme Nadège Abomangoli, M. Rodrigo Arenas, M. Sylvain Carrière, M. Florian Chauche, M. Jean-François Coulomme, Mme Catherine Couturier, M. Emmanuel Fernandes, Mme Mathilde Hignet, Mme Élise Leboucher, Mme Pascale Martin, M. René Pilato, Mme Danielle Simonnet, Mme Andrée Taurinya et M. Léo Walter.

Groupe Les Républicains (61)

Pour : 5

M. Ian Boucard, M. Jean-Luc Bourgeaux, Mme Justine Gruet, M. Victor Habert-Dassault et M. Éric Pauget.

Abstention : 2

Mme Christelle Petex et M. Stéphane Viry.

Groupe Démocrate (MODEM et indépendants) (50)

Pour : 6

Mme Maud Gatel, M. Cyrille Isaac-Sibille, Mme Sophie Mette, M. Bruno Millienne, Mme Louise Morel et M. Didier Padey.

Groupe Horizons et apparentés (31)

Pour : 5

M. Xavier Batut, M. Thierry Benoit, M. Didier Lemaire, M. Jean-François Portarrieu et M. Vincent Thiébaud.

Groupe Socialistes et apparentés (31)

Pour : 5

Mme Marie-Noëlle Battistel, M. Mickaël Bouloux, Mme Chantal Jourdan, Mme Marietta Karamanli et M. Bertrand Petit.

Groupe Écologiste-NUPES (22)

Pour : 1

M. Karim Ben Cheikh.

Abstention : 1

Mme Sandra Regol.

Groupe Gauche démocrate et républicaine-NUPES (22)

Pour : 2

M. André Chassaigne et M. Yannick Monnet.

Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (22)

Pour : 1

M. Yannick Favennec-Bécot.

Non inscrits (6)

Scrutin public n° 3600

sur l'amendement n° 71 (rect.) du Gouvernement à l'article 8 de la proposition de loi visant à reconnaître le bénévolat de sécurité civile (première lecture).

Nombre de votants :	84
Nombre de suffrages exprimés :	82
Majorité absolue :	42
Pour l'adoption :	41
Contre :	41

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Groupe Renaissance (169)

Contre : 33

Mme Caroline Abadie, M. David Amiel, Mme Fanta Berete, M. Benoît Bordat, Mme Françoise Buffet, M. Yannick Chenevard, Mme Christine Decodts, Mme Ingrid Dordain, M. Philippe Dunoyer, M. Philippe Fait, M. Jean-Marie Fiévet, Mme Anne Genetet, M. Raphaël Gérard, Mme Olga Givernet, M. Guillaume Gouffier Valente, M. Benjamin Haddad, M. Yannick Haury, M. Sacha Houlié, M. Alexis Izard, M. Jean-Michel Jacques, M. Daniel Labaronne, M. Michel Lauzzana, Mme Annaïg Le Meur, M. Louis Margueritte, M. Nicolas Pacquot, M. Emmanuel Pellerin, Mme Michèle Peyron, M. Jean-Pierre Pont, M. Jean-François Rousset, M. Lionel Royer-Perreaut, M. David Valence, Mme Corinne Vignon et Mme Caroline Yadan.

Abstention : 2

M. Quentin Bataillon et M. Ludovic Mendes.

Non-votant(s) : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de l'Assemblée nationale).

Groupe Rassemblement national (88)

Pour : 24

M. Frédéric Boccaletti, M. Victor Catteau, Mme Nathalie Da Conceicao Carvalho, M. Jocelyn Dessigny, Mme Edwige Diaz, M. Thierry Frappé, M. Frank Giletti, Mme Géraldine Grangier, Mme Marine Hamelet, Mme Laure Lavalette, Mme Gisèle Lelouis, Mme Christine Loir, Mme Marie-France Lorho, M. Philippe Lottiaux, M. Matthieu Marchio, Mme Yaël Menache, M. Thomas Ménagé, M. Stéphane Rambaud, Mme Angélique Ranc, M. Julien Rancoule, Mme Laurence Robert-Dehault, M. Philippe Schreck, M. Michaël Taverner et M. Antoine Villedieu.

Non-votant(s) : 1

Mme Hélène Laporte (présidente de séance).

Groupe La France insoumise-Nouvelle Union populaire, écologique et sociale (75)

Groupe Les Républicains (61)

Pour : 5

M. Ian Boucard, M. Jean-Luc Bourgeaux, M. Victor Habert-Dassault, M. Meyer Habib et Mme Christelle Petex.

Groupe Démocrate (MODEM et indépendants) (50)

Pour : 6

Mme Maud Gatel, M. Cyrille Isaac-Sibille, Mme Sophie Mette, M. Bruno Millienne, Mme Louise Morel et M. Didier Padey.

Groupe Horizons et apparentés (31)

Pour : 5

M. Xavier Batut, M. Thierry Benoit, M. Didier Lemaire, M. Jean-François Portarrieu et M. Vincent Thiébaud.

Groupe Socialistes et apparentés (31)

Contre : 3

Mme Marie-Noëlle Battistel, Mme Chantal Jourdan et M. Bertrand Petit.

Groupe Écologiste-NUPES (22)

Contre : 3

Mme Lisa Belluco, Mme Sandra Regol et Mme Sandrine Rousseau.

Groupe Gauche démocrate et républicaine-NUPES (22)

Contre : 2

M. André Chassaigne et M. Yannick Monnet.

Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (22)

Pour : 1

M. Yannick Favennec-Bécot.

Non inscrits (6)

Scrutin public n° 3601

sur l'article 9 de la proposition de loi visant à reconnaître le bénévolat de sécurité civile (première lecture).

Nombre de votants :	89
Nombre de suffrages exprimés :	89
Majorité absolue :	45
Pour l'adoption :	89
Contre :	0

L'Assemblée nationale a adopté.

Groupe Renaissance (169)

Pour : 38

Mme Caroline Abadie, M. David Amiel, Mme Fanta Berete, M. Benoît Bordat, M. Éric Bothorel, Mme Françoise Buffet, M. Yannick Chenevard, Mme Bérangère Couillard, Mme Christine Decodts, Mme Ingrid Dordain, M. Philippe Dunoyer, M. Philippe Fait, M. Jean-Marie Fiévet, Mme Anne Genetet, M. Raphaël Gérard, Mme Olga Givernet, M. Guillaume Gouffier Valente, M. Benjamin Haddad, M. Yannick Haury, M. Sacha Houlié, M. Alexis Izard, M. Jean-Michel Jacques, M. Daniel Labaronne, Mme Sandrine Le Feur, Mme Annaïg Le Meur, Mme Patricia Lemoine, M. Sylvain Maillard, M. Emmanuel Pellerin, Mme Michèle Peyron, Mme Béatrice Piron, M. Jean-Pierre Pont, Mme Véronique Riotton, M. Jean-François Rousset, M. Lionel Royer-Perreaut, M. David Valence, Mme Corinne Vignon, M. Éric Woerth et Mme Caroline Yadan.

Non-votant(s) : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de l'Assemblée nationale).

Groupe Rassemblement national (88)

Pour : 17

M. Pierrick Berteloot, M. Victor Catteau, M. Jocelyn Dessigny, Mme Edwige Diaz, M. Thierry Frappé, Mme Géraldine Grangier, Mme Marine Hamelet, M. Alexis Jolly, Mme Gisèle Lelouis, Mme Christine Loir, M. Philippe Lottiaux, M. Matthieu Marchio, Mme Yaël Menache, M. Stéphane Rambaud, Mme Laurence Robert-Dehault, M. Philippe Schreck et M. Antoine Villedieu.

Non-votant(s) : 1

Mme Hélène Laporte (présidente de séance).

Groupe La France insoumise-Nouvelle Union populaire, écologique et sociale (75)

Pour : 9

M. Sylvain Carrière, M. Florian Chauche, M. Jean-François Coulomme, Mme Catherine Couturier, M. Emmanuel Fernandes, Mme Clémence Guetté, Mme Mathilde Hignet, Mme Pascale Martin et M. René Pilato.

Groupe Les Républicains (61)

Pour : 7

M. Ian Boucard, M. Jean-Luc Bourgeaux, Mme Justine Gruet, M. Victor Habert-Dassault, M. Éric Pauget, Mme Christelle Petex et M. Stéphane Viry.

Groupe Démocrate (MODEM et indépendants) (50)

Pour : 4

M. Philippe Bolo, Mme Sophie Mette, M. Bruno Millienne et M. Didier Padey.

Groupe Horizons et apparentés (31)

Pour : 4

M. Thierry Benoit, M. Bertrand Bouyx, M. Didier Lemaire et M. Jean-François Portarrieu.

Groupe Socialistes et apparentés (31)

Pour : 3

Mme Marie-Noëlle Battistel, Mme Chantal Jourdan et M. Bertrand Petit.

Groupe Écologiste-NUPES (22)

Pour : 4

Mme Lisa Belluco, Mme Marie-Charlotte Garin, M. Jean-Claude Raux et Mme Sandra Regol.

Groupe Gauche démocrate et républicaine-NUPES (22)**Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (22)**

Pour : 3

M. Yannick Favennec-Bécot, Mme Martine Froger et M. Christophe Naegelen.

Non inscrits (6)**Scrutin public n° 3602**

sur l'amendement n° 72 du Gouvernement de suppression de l'article 10 de la proposition de loi visant à reconnaître le bénévolat de sécurité civile (première lecture).

Nombre de votants :	104
Nombre de suffrages exprimés :	90
Majorité absolue :	46
Pour l'adoption :	5
Contre :	85

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Groupe Renaissance (169)

Pour : 5

M. Jean-Marie Fiévet, Mme Anne Genetet, Mme Olga Givernet, Mme Michèle Peyron et Mme Corinne Vignon.

Contre : 20

Mme Fanta Berete, M. Benoît Bordat, M. Éric Bothorel, Mme Françoise Buffet, M. Yannick Chenevard, Mme Christine Decodts, Mme Ingrid Dordain, M. Philippe Dunoyer, M. Philippe Fait, M. Raphaël Gérard, M. Benjamin Haddad, M. Sacha Houlié, M. Jean-Michel Jacques, M. Daniel Labaronne, Mme Annaïg Le Meur, Mme Patricia Lemoine, M. Emmanuel Pellerin, M. Jean-François Rousset, M. Éric Woerth et Mme Caroline Yadan.

Abstention : 14

Mme Caroline Abadie, M. David Amiel, Mme Bérangère Couillard, M. Guillaume Gouffier Valente, M. Yannick Haury, M. Alexis Izard, Mme Sandrine Le Feur, M. Sylvain Maillard, M. Ludovic Mendes, Mme Béatrice Piron, M. Jean-Pierre Pont, Mme Véronique Riotton, M. Lionel Royer-Perreaut et M. David Valence.

Non-votant(s) : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de l'Assemblée nationale).

Groupe Rassemblement national (88)

Contre : 24

M. Pierrick Berteloot, M. Frédéric Boccaletti, M. Victor Catteau, Mme Nathalie Da Conceicao Carvalho, M. Jocelyn Dessigny, Mme Edwige Diaz, M. Thierry Frappé, M. Frank Giletti, Mme Géraldine Grangier, Mme Marine Hamelet, M. Alexis Jolly, Mme Laure Lavalette, Mme Gisèle Lelouis, Mme Christine Loir, Mme Marie-France Lorho, M. Philippe Lottiaux, M. Matthieu Marchio, Mme Yaël Menache, M. Stéphane Rambaud, Mme Angélique Ranc, M. Julien Rancoule, Mme Laurence Robert-Dehault, M. Philippe Schreck et M. Antoine Villedieu.

Non-votant(s) : 1

Mme Hélène Laporte (présidente de séance).

Groupe La France insoumise-Nouvelle Union populaire, écologique et sociale (75)

Contre : 17

Mme Nadège Abomangoli, Mme Ségolène Amiot, M. Idir Boumertit, M. Sylvain Carrière, M. Florian Chauche, M. Jean-François Coulomme, Mme Catherine Couturier, M. Emmanuel Fernandes, Mme Clémence Guetté, Mme Mathilde Hignet, M. Antoine Léaument, Mme Élise Leboucher, Mme Pascale Martin, Mme Manon Meunier, M. René Pilato, Mme Danielle Simonnet et Mme Andrée Taurinya.

Groupe Les Républicains (61)

Contre : 7

M. Ian Boucard, M. Jean-Luc Bourgeaux, Mme Justine Gruet, M. Victor Habert-Dassault, M. Éric Pauget, Mme Christelle Petex et M. Stéphane Viry.

Groupe Démocrate (MODEM et indépendants) (50)

Contre : 6

M. Philippe Bolo, Mme Maud Gatel, Mme Sophie Mette, M. Bruno Millienne, M. Didier Padey et M. Jimmy Pahun.

Groupe Horizons et apparentés (31)

Contre : 4

M. Thierry Benoit, M. Bertrand Bouyx, M. Didier Lemaire et M. Jean-François Portarrieu.

Groupe Socialistes et apparentés (31)

Contre : 1

Mme Chantal Jourdan.

Groupe Écologiste-NUPES (22)

Contre : 2

Mme Lisa Belluco et Mme Sandra Regol.

Groupe Gauche démocrate et républicaine-NUPES (22)

Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (22)

Contre : 4

M. Yannick Favennec-Bécot, Mme Martine Froger, M. Stéphane Lenormand et M. Christophe Naegelen.

Non inscrits (6)

Scrutin public n° 3603

sur l'article 10 de la proposition de loi visant à reconnaître le bénévolat de sécurité civile (première lecture).

Nombre de votants : 113

Nombre de suffrages exprimés : 85

Majorité absolue : 43

Pour l'adoption : 85

Contre : 0

L'Assemblée nationale a adopté.

Groupe Renaissance (169)

Pour : 39

Mme Caroline Abadie, M. David Amiel, Mme Fanta Berete, M. Benoît Bordat, M. Éric Bothorel, Mme Françoise Buffet, M. Yannick Chenevard, Mme Bérandère Couillard, Mme Christine Decodts, Mme Ingrid Dordain, M. Philippe Dunoyer, M. Philippe Fait, M. Jean-Marie Fiévet, Mme Anne Genetet, M. Raphaël Gérard, Mme Olga Givernet, M. Guillaume Gouffier Valente, M. Benjamin Haddad, M. Yannick Haury, M. Sacha Houlié, M. Alexis Izard, M. Jean-Michel Jacques, M. Daniel Labaronne, Mme Sandrine Le Feu, Mme Annaïg Le Meur, Mme Patricia Lemoine, M. Sylvain Maillard, M. Ludovic Mendes, M. Emmanuel Pellerin, Mme Michèle Peyron, Mme Béatrice Piron, M. Jean-Pierre Pont, Mme Véronique Riotton, M. Jean-François Rousset, M. Lionel Royer-Perreaut, M. David Valence, Mme Corinne Vignon, M. Éric Woerth et Mme Caroline Yadan.

Non-votant(s) : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de l'Assemblée nationale).

Groupe Rassemblement national (88)

Abstention : 28

M. Pierrick Berteloot, M. Frédéric Boccaletti, M. Victor Catteau, M. Roger Chudeau, Mme Nathalie Da Conceicao Carvalho, M. Jocelyn Dessigny, Mme Edwige Diaz, M. Thierry Frappé, M. Frank Giletti, Mme Géraldine Grangier, M. Jordan Guittion, Mme Marine Hamelet, M. Alexis Jolly, Mme Laure Lavalette, Mme Gisèle Lelouis, Mme Christine Loir, Mme Marie-France Lorho, M. Philippe Lottiaux, M. Matthieu Marchio, Mme Yaël Menache, Mme Lisette Pollet, M. Stéphane Rambaud, Mme Angélique Ranc, M. Julien Rancoule, Mme Laurence Robert-Dehault, M. Philippe Schreck, M. Michaël Taverne et M. Antoine Villedieu.

Non-votant(s) : 1

Mme Hélène Laporte (présidente de séance).

Groupe La France insoumise-Nouvelle Union populaire, écologique et sociale (75)

Pour : 13

Mme Nadège Abomangoli, Mme Ségolène Amiot, M. Sylvain Carrière, M. Florian Chauche, M. Jean-François Coulomme, Mme Catherine Couturier, M. Emmanuel Fernandes, Mme Mathilde Hignet, Mme Élise Leboucher, Mme Pascale Martin, M. René Pilato, Mme Danielle Simonnet et Mme Andrée Taurinya.

Groupe Les Républicains (61)

Pour : 8

M. Thibault Bazin, M. Ian Boucard, M. Jean-Luc Bourgeaux, Mme Justine Gruet, M. Victor Habert-Dassault, M. Éric Pauget, Mme Christelle Petex et M. Stéphane Viry.

Groupe Démocrate (MODEM et indépendants) (50)

Pour : 7

M. Philippe Bolo, Mme Maud Gatel, Mme Sophie Mette, M. Bruno Millienne, Mme Louise Morel, M. Didier Padey et M. Jimmy Pahun.

Groupe Horizons et apparentés (31)

Pour : 7

M. Xavier Batut, M. Thierry Benoit, M. Bertrand Bouyx, M. Didier Lemaire, M. Christophe Plassard, M. Jean-François Portarrieu et M. Vincent Thiébaud.

Groupe Socialistes et apparentés (31)

Pour : 3

Mme Marie-Noëlle Battistel, Mme Chantal Jourdan et M. Bertrand Petit.

Groupe Écologiste-NUPES (22)

Pour : 3

Mme Lisa Belluco, Mme Sandra Regol et Mme Sandrine Rousseau.

Groupe Gauche démocrate et républicaine-NUPES (22)

Pour : 2

M. André Chassaigne et M. Yannick Monnet.

Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (22)

Pour : 3

M. Yannick Favennec-Bécot, Mme Martine Froger et M. Stéphane Lenormand.

Non inscrits (6)

Scrutin public n° 3604

sur l'article 12 de la proposition de loi visant à reconnaître le bénévolat de sécurité civile (première lecture).

Nombre de votants :	112
Nombre de suffrages exprimés :	112
Majorité absolue :	57
Pour l'adoption :	112
Contre :	0

L'Assemblée nationale a adopté.

Groupe Renaissance (169)

Pour : 40

Mme Caroline Abadie, M. David Amiel, Mme Fanta Berete, M. Éric Bothorel, Mme Françoise Buffet, M. Yannick Chenevard, Mme Bérangère Couillard, Mme Christine Decodts, Mme Ingrid Dordain, M. Philippe Dunoyer, M. Philippe Fait, M. Jean-Marie Fiévet, Mme Anne Genetet, M. Raphaël Gérard, Mme Olga Givernet, M. Guillaume Gouffier Valente, M. Benjamin Haddad, M. Yannick Haury, M. Sacha Houlié, M. Alexis Izard, M. Jean-Michel Jacques, M. Daniel Labaronne, M. Michel Lauzzana, Mme Sandrine Le Feu, Mme Annaïg Le Meur, Mme Patricia Lemoine, M. Louis Margueritte, M. Ludovic Mendes, M. Nicolas Pacquot, M. Emmanuel Pellerin, Mme Michèle Peyron, Mme Béatrice Piron, M. Jean-Pierre Pont, Mme Véronique Riotton, M. Jean-François Rousset, M. Lionel Royer-Perreaut, M. David Valence, Mme Corinne Vignon, M. Éric Woerth et Mme Caroline Yadan.

Non-votant(s) : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de l'Assemblée nationale).

Groupe Rassemblement national (88)

Pour : 29

M. Pierrick Berteloot, M. Frédéric Boccaletti, M. Victor Catteau, M. Roger Chudeau, Mme Nathalie Da Conceicao Carvalho, M. Jocelyn Dessigny, Mme Edwige Diaz, M. Thierry Frappé, M. Frank Giletti, Mme Géraldine Grangier, M. Michel Guinot, M. Jordan Guitton, Mme Marine Hamelet, M. Alexis Jolly, Mme Laure Lavalette, Mme Gisèle Lelouis, Mme Christine Loir, Mme Marie-France Lorho, M. Philippe Lottiaux, M. Matthieu Marchio, Mme Yaël Menache, Mme Lisette Pollet, M. Stéphane Rambaud, Mme Angélique Ranc, M. Julien Rancoule, Mme Laurence Robert-Dehault, M. Philippe Schreck, M. Michaël Taverne et M. Antoine Villedieu.

Non-votant(s) : 1

Mme Hélène Laporte (présidente de séance).

Groupe La France insoumise-Nouvelle Union populaire, écologique et sociale (75)

Pour : 12

Mme Nadège Abomangoli, M. Christophe Bex, M. Florian Chauche, M. Jean-François Coulomme, Mme Catherine Couturier, M. Emmanuel Fernandes, Mme Mathilde Hignet, Mme Élise Leboucher, Mme Pascale Martin, M. René Pilato, Mme Danielle Simonnet et Mme Andrée Taurinya.

Groupe Les Républicains (61)

Pour : 8

M. Thibault Bazin, M. Ian Boucard, M. Jean-Luc Bourgeaux, Mme Justine Gruet, M. Victor Habert-Dassault, M. Éric Pauget, Mme Christelle Petex et M. Stéphane Viry.

Groupe Démocrate (MODEM et indépendants) (50)

Pour : 7

M. Philippe Bolo, Mme Maud Gatel, Mme Sophie Mette, M. Bruno Millienne, Mme Louise Morel, M. Didier Padey et M. Jimmy Pahun.

Groupe Horizons et apparentés (31)

Pour : 6

M. Xavier Batut, M. Thierry Benoit, M. Bertrand Bouyx, M. Didier Lemaire, M. Jean-François Portarrieu et M. Vincent Thiébaud.

Groupe Socialistes et apparentés (31)

Pour : 3

Mme Marie-Noëlle Battistel, Mme Chantal Jourdan et M. Bertrand Petit.

Groupe Écologiste-NUPES (22)

Pour : 3

Mme Lisa Belluco, Mme Sandra Regol et Mme Sandrine Rousseau.

Groupe Gauche démocrate et républicaine-NUPES (22)

Pour : 2

M. André Chassaigne et M. Yannick Monnet.

Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (22)

Pour : 2

M. Yannick Favennec-Bécot et Mme Martine Froger.

Non inscrits (6)**Scrutin public n° 3605**

sur l'article 13 de la proposition de loi visant à reconnaître le bénévolat de sécurité civile (première lecture).

Nombre de votants :	111
Nombre de suffrages exprimés :	111
Majorité absolue :	56
Pour l'adoption :	111
Contre :	0

L'Assemblée nationale a adopté.

Groupe Renaissance (169)

Pour : 40

Mme Caroline Abadie, M. David Amiel, Mme Fanta Berete, M. Éric Bothorel, Mme Françoise Buffet, M. Yannick Chenevard, Mme Bérandère Couillard, Mme Christine Decodts, Mme Ingrid Dordain, M. Philippe Dunoyer, M. Philippe Fait, M. Jean-Marie Fiévet, Mme Anne Genetet, M. Raphaël Gérard, Mme Olga Givernet, M. Guillaume Gouffier Valente, M. Benjamin Haddad, M. Yannick Haury, M. Sacha Houlié, M. Alexis Izard, M. Jean-Michel Jacques, M. Daniel Labaronne, M. Michel Lauzzana, Mme Sandrine Le Feu, Mme Annaïg Le Meur, Mme Patricia Lemoine, M. Louis Margueritte, M. Ludovic Mendes, M. Nicolas Pacquot, M. Emmanuel Pellerin, Mme Michèle Peyron, Mme Béatrice Piron, M. Jean-Pierre Pont, Mme Véronique Riotton, M. Jean-François Rousset, M. Lionel Royer-Perreaut, M. David Valence, Mme Corinne Vignon, M. Éric Woerth et Mme Caroline Yadan.

Non-votant(s) : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de l'Assemblée nationale).

Groupe Rassemblement national (88)

Pour : 28

M. Pierrick Berteloot, M. Frédéric Boccaletti, M. Victor Cateau, M. Roger Chudeau, Mme Nathalie Da Conceicao Carvalho, M. Jocelyn Dessigny, Mme Edwige Diaz, M. Thierry Frappé, M. Frank Giletti, Mme Géraldine Grangier, M. Michel Guiniot, M. Jordan Guitton, Mme Marine Hamelet, M. Alexis Jolly, Mme Laure Lavalette, Mme Gisèle Lelouis, Mme Christine Loir, Mme Marie-France Lorho, M. Philippe Lottiaux, M. Matthieu Marchio, Mme Yaël Menache, Mme Lisette Pollet, M. Stéphane Rambaud, Mme Angélique Ranc, M. Julien Rancoule, Mme Laurence Robert-Dehault, M. Philippe Schreck et M. Antoine Villedieu.

Non-votant(s) : 1

Mme Hélène Laporte (présidente de séance).

Groupe La France insoumise-Nouvelle Union populaire, écologique et sociale (75)

Pour : 13

Mme Nadège Abomangoli, Mme Ségolène Amiot, M. Christophe Bex, M. Florian Chauche, M. Jean-François Coulomme, Mme Catherine Couturier, M. Emmanuel Fernandes, Mme Mathilde Hignet, Mme Élise Leboucher, Mme Pascale Martin, M. René Pilato, Mme Danièle Simonnet et Mme Andrée Taurinya.

Groupe Les Républicains (61)

Pour : 8

M. Thibault Bazin, M. Ian Boucard, M. Jean-Luc Bourgeaux, Mme Justine Gruet, M. Victor Habert-Dassault, M. Éric Pauget, Mme Christelle Petex et M. Stéphane Viry.

Groupe Démocrate (MODEM et indépendants) (50)

Pour : 7

M. Philippe Bolo, Mme Maud Gatel, Mme Sophie Mette, M. Bruno Millienne, Mme Louise Morel, M. Didier Padey et M. Jimmy Pahun.

Groupe Horizons et apparentés (31)

Pour : 6

M. Xavier Batut, M. Thierry Benoit, M. Bertrand Bouyx, M. Didier Lemaire, M. Jean-François Portarrieu et M. Vincent Thiébaud.

Groupe Socialistes et apparentés (31)

Pour : 3

Mme Marie-Noëlle Battistel, Mme Chantal Jourdan et M. Bertrand Petit.

Groupe Écologiste-NUPES (22)

Pour : 3

Mme Lisa Belluco, Mme Sandra Regol et Mme Sandrine Rousseau.

Groupe Gauche démocrate et républicaine-NUPES (22)

Pour : 2

M. André Chassaigne et M. Yannick Monnet.

Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (22)

Pour : 1

M. Yannick Favennec-Bécot.

Non inscrits (6)**Scrutin public n° 3606**

sur l'amendement n° 74 du Gouvernement de suppression de l'article 14 A de la proposition de loi visant à reconnaître le bénévolat de sécurité civile (première lecture).

Nombre de votants :	114
Nombre de suffrages exprimés :	113
Majorité absolue :	57
Pour l'adoption :	60
Contre :	53

L'Assemblée nationale a adopté.

Groupe Renaissance (169)

Pour : 40

Mme Caroline Abadie, M. David Amiel, M. Benoît Bordat, M. Éric Bothorel, Mme Pascale Boyer, Mme Françoise Buffet, M. Yannick Chenevard, Mme Bérandère Couillard, Mme Christine Decodts, Mme Ingrid Dordain, M. Philippe Dunoyer, M. Philippe Fait, M. Jean-Marie Fiévet, Mme Anne Genetet, M. Raphaël Gérard, Mme Olga Givernet, M. Guillaume Gouffier Valente, M. Benjamin Haddad, M. Yannick Haury, M. Alexis Izard, M. Jean-Michel Jacques, M. Daniel Labaronne, M. Michel Lauzzana, Mme Sandrine Le Feu, Mme Annaïg Le Meur, Mme Patricia Lemoine, M. Louis Margueritte, M. Stéphane Mazars, M. Ludovic Mendes, M. Nicolas Pacquot, M. Emmanuel Pellerin, Mme Michèle Peyron, Mme Béatrice Piron, M. Jean-Pierre Pont, Mme Véronique

Riotton, M. Jean-François Rousset, M. David Valence, Mme Corinne Vignon, M. Éric Woerth et Mme Caroline Yadan.

Non-votant(s) : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de l'Assemblée nationale).

Groupe Rassemblement national (88)

Pour : 4

M. Victor Catteau, M. Michel Guiniot, Mme Christine Loir et M. Julien Rancoule.

Contre : 26

M. Pierrick Berteloot, M. Frédéric Boccaletti, M. Roger Chudeau, Mme Nathalie Da Conceicao Carvalho, M. Jocelyn Dessigny, Mme Edwige Diaz, Mme Christine Engrand, M. Thierry Frappé, M. Frank Giletti, Mme Géraldine Grangier, M. Jordan Guitton, Mme Marine Hamelet, M. Alexis Jolly, Mme Laure Lavalette, Mme Gisèle Lelouis, Mme Marie-France Lorho, M. Philippe Lottiaux, M. Matthieu Marchio, Mme Yaël Menache, Mme Lisette Pollet, M. Stéphane Rambaud, Mme Angélique Ranc, Mme Laurence Robert-Dehault, M. Philippe Schreck, M. Michaël Taverne et M. Antoine Villedieu.

Non-votant(s) : 1

Mme Hélène Laporte (présidente de séance).

Groupe La France insoumise-Nouvelle Union populaire, écologique et sociale (75)

Contre : 15

Mme Nadège Abomangoli, Mme Ségolène Amiot, M. Christophe Bex, M. Idir Boumertit, M. Florian Chauche, M. Jean-François Coulomme, Mme Catherine Couturier, M. Emmanuel Fernandes, Mme Mathilde Hignet, Mme Élise Leboucher, Mme Pascale Martin, M. René Pilato, Mme Danielle Simonnet, Mme Andrée Taurinya et M. Léo Walter.

Groupe Les Républicains (61)

Contre : 8

M. Thibault Bazin, M. Ian Boucard, M. Jean-Luc Bourgeaux, Mme Justine Gruet, M. Victor Habert-Dassault, M. Éric Pauget, Mme Christelle Petex et M. Stéphane Viry.

Groupe Démocrate (MODEM et indépendants) (50)

Pour : 6

Mme Maud Gatel, Mme Sophie Mette, M. Bruno Millienne, Mme Louise Morel, M. Didier Padey et M. Jimmy Pahun.

Groupe Horizons et apparentés (31)

Pour : 6

M. Xavier Batut, M. Thierry Benoit, M. Bertrand Bouyx, M. Didier Lemaire, M. Jean-François Portarrieu et M. Vincent Thiébaud.

Groupe Socialistes et apparentés (31)

Pour : 3

Mme Marie-Noëlle Battistel, M. Guillaume Garot et M. Bertrand Petit.

Groupe Écologiste-NUPES (22)

Contre : 3

Mme Lisa Belluco, Mme Sandra Regol et Mme Sandrine Rousseau.

Groupe Gauche démocrate et républicaine-NUPES (22)

Abstention : 1

M. André Chassaigne.

Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (22)

Pour : 1

M. Yannick Favennec-Bécot.

Contre : 1

Mme Martine Froger.

Non inscrits (6)

Scrutin public n° 3607

sur l'article 14 de la proposition de loi visant à reconnaître le bénévolat de sécurité civile (première lecture).

Nombre de votants :118

Nombre de suffrages exprimés :118

Majorité absolue : 60

Pour l'adoption : 118

Contre : 0

L'Assemblée nationale a adopté.

Groupe Renaissance (169)

Pour : 41

Mme Caroline Abadie, M. David Amiel, M. Benoît Bordat, M. Éric Bothorel, Mme Pascale Boyer, Mme Françoise Buffet, M. Yannick Chenevard, Mme Bérangère Couillard, Mme Christine Decodts, Mme Ingrid Dordain, M. Philippe Dunoyer, M. Philippe Fait, M. Jean-Marie Fiévet, Mme Anne Genetet, M. Raphaël Gérard, Mme Olga Givernet, M. Guillaume Gouffier Valente, M. Benjamin Haddad, M. Yannick Hauray, M. Alexis Izard, M. Jean-Michel Jacques, M. Daniel Labaronne, M. Michel Lauzzana, Mme Sandrine Le Feu, Mme Annaïg Le Meur, Mme Patricia Lemoine, M. Louis Margueritte, M. Stéphane Mazars, M. Ludovic Mendes, M. Nicolas Pacquot, M. Emmanuel Pellerin, Mme Michèle Peyron, Mme Béatrice Piron, M. Jean-Pierre Pont, Mme Véronique Riotton, M. Jean-François Rousset, M. Lionel Royer-Perreaut, M. David Valence, Mme Corinne Vignon, M. Éric Woerth et Mme Caroline Yadan.

Non-votant(s) : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de l'Assemblée nationale).

Groupe Rassemblement national (88)

Pour : 30

M. Pierrick Berteloot, M. Frédéric Boccaletti, M. Victor Catteau, M. Roger Chudeau, Mme Nathalie Da Conceicao Carvalho, M. Jocelyn Dessigny, Mme Edwige Diaz, Mme Christine Engrand, M. Thierry Frappé, M. Frank Giletti, Mme Géraldine Grangier, M. Michel Guiniot, M. Jordan Guitton, Mme Marine Hamelet, M. Alexis Jolly, Mme Laure Lavalette, Mme Gisèle Lelouis, Mme Christine Loir, Mme Marie-France Lorho, M. Philippe Lottiaux, M. Matthieu Marchio, Mme Yaël Menache, Mme Lisette Pollet, M. Stéphane Rambaud, Mme Angélique Ranc, M. Julien Rancoule, Mme Laurence Robert-Dehault, M. Philippe Schreck, M. Michaël Taverne et M. Antoine Villedieu.

Non-votant(s) : 1

Mme Hélène Laporte (présidente de séance).

Groupe La France insoumise-Nouvelle Union populaire, écologique et sociale (75)*Pour* : 15

Mme Nadège Abomangoli, Mme Ségolène Amiot, M. Christophe Bex, M. Idir Boumertit, M. Florian Chauche, M. Jean-François Coulomme, Mme Catherine Couturier, M. Emmanuel Fernandes, Mme Mathilde Hignet, Mme Élise Leboucher, Mme Pascale Martin, M. René Pilato, Mme Danielle Simonnet, Mme Andrée Taurinya et M. Léo Walter.

Groupe Les Républicains (61)*Pour* : 8

M. Thibault Bazin, M. Ian Boucard, M. Jean-Luc Bourgeaux, Mme Justine Gruet, M. Victor Habert-Dassault, M. Éric Pauget, Mme Christelle Petex et M. Stéphane Viry.

Groupe Démocrate (MODEM et indépendants) (50)*Pour* : 7

Mme Estelle Folest, Mme Maud Gatel, Mme Sophie Mette, M. Bruno Millienne, Mme Louise Morel, M. Didier Padey et M. Jimmy Pahun.

Groupe Horizons et apparentés (31)*Pour* : 7

M. Xavier Batut, Mme Béatrice Bellamy, M. Thierry Benoit, M. Bertrand Bouyx, M. Didier Lemaire, M. Jean-François Portarrieu et M. Vincent Thiébaud.

Groupe Socialistes et apparentés (31)*Pour* : 4

Mme Marie-Noëlle Battistel, M. Guillaume Garot, Mme Chantal Jourdan et M. Bertrand Petit.

Groupe Écologiste-NUPES (22)*Pour* : 3

Mme Lisa Belluco, Mme Sandra Regol et Mme Sandrine Rousseau.

Groupe Gauche démocrate et républicaine-NUPES (22)*Pour* : 1

M. André Chassaigne.

Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (22)*Pour* : 2

M. Yannick Favennec-Bécot et Mme Martine Froger.

Non inscrits (6)**Scrutin public n° 3608**

sur l'article 15 de la proposition de loi visant à reconnaître le bénévolat de sécurité civile (première lecture).

Nombre de votants : 118
 Nombre de suffrages exprimés : 118
 Majorité absolue : 60
 Pour l'adoption : 118
 Contre : 0

L'Assemblée nationale a adopté.

Groupe Renaissance (169)*Pour* : 41

Mme Caroline Abadie, M. David Amiel, M. Benoît Bordat, M. Éric Bothorel, Mme Pascale Boyer, Mme Françoise Buffet, M. Yannick Chenevard, Mme Bérandère Couillard, Mme Christine Decodts, Mme Ingrid Dordain, M. Philippe Dunoyer, M. Philippe Fait, M. Jean-Marie Fiévet, Mme Anne Genetet, M. Raphaël Gérard, Mme Olga Givernet, M. Guillaume Gouffier Valente, M. Benjamin Haddad, M. Yannick Hauray, M. Alexis Izard, M. Jean-Michel Jacques, M. Daniel Labaronne, M. Michel Lauzzana, Mme Sandrine Le Feu, Mme Annaïg Le Meur, Mme Patricia Lemoine, M. Louis Margueritte, M. Stéphane Mazars, M. Ludovic Mendes, M. Nicolas Pacquot, M. Emmanuel Pellerin, Mme Michèle Peyron, Mme Béatrice Piron, M. Jean-Pierre Pont, Mme Véronique Riotton, M. Jean-François Rousset, M. Lionel Royer-Perreaut, M. David Valence, Mme Corinne Vignon, M. Éric Woerth et Mme Caroline Yadan.

Non-votant(s) : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de l'Assemblée nationale).

Groupe Rassemblement national (88)*Pour* : 30

M. Pierrick Berteloot, M. Frédéric Boccaletti, M. Victor Catteau, M. Roger Chudeau, Mme Nathalie Da Conceicao Carvalho, M. Jocelyn Dessigny, Mme Edwige Diaz, Mme Christine Engrand, M. Thierry Frappé, M. Frank Giletti, Mme Géraldine Grangier, M. Michel Guiniot, M. Jordan Guitton, Mme Marine Hamelet, M. Alexis Jolly, Mme Laure Lavalette, Mme Gisèle Lelouis, Mme Christine Loir, Mme Marie-France Lorho, M. Philippe Lottiaux, M. Matthieu Marchio, Mme Yaël Menache, Mme Lisette Pollet, M. Stéphane Rambaud, Mme Angélique Ranc, M. Julien Rancoule, Mme Laurence Robert-Dehault, M. Philippe Schreck, M. Michaël Taverne et M. Antoine Villedieu.

Non-votant(s) : 1

Mme Hélène Laporte (présidente de séance).

Groupe La France insoumise-Nouvelle Union populaire, écologique et sociale (75)*Pour* : 15

Mme Nadège Abomangoli, Mme Ségolène Amiot, M. Christophe Bex, M. Idir Boumertit, M. Florian Chauche, M. Jean-François Coulomme, Mme Catherine Couturier, M. Emmanuel Fernandes, Mme Mathilde Hignet, Mme Élise Leboucher, Mme Pascale Martin, M. René Pilato, Mme Danielle Simonnet, Mme Andrée Taurinya et M. Léo Walter.

Groupe Les Républicains (61)*Pour* : 8

M. Thibault Bazin, M. Ian Boucard, M. Jean-Luc Bourgeaux, Mme Justine Gruet, M. Victor Habert-Dassault, M. Éric Pauget, Mme Christelle Petex et M. Stéphane Viry.

Groupe Démocrate (MODEM et indépendants) (50)*Pour* : 7

Mme Estelle Folest, Mme Maud Gatel, Mme Sophie Mette, M. Bruno Millienne, Mme Louise Morel, M. Didier Padey et M. Jimmy Pahun.

Groupe Horizons et apparentés (31)*Pour* : 7

M. Xavier Batut, Mme Béatrice Bellamy, M. Thierry Benoit, M. Bertrand Bouyx, M. Didier Lemaire, M. Jean-François Portarrieu et M. Vincent Thiébaud.

Groupe Socialistes et apparentés (31)

Pour : 4

Mme Marie-Noëlle Battistel, M. Guillaume Garot, Mme Chantal Jourdan et M. Bertrand Petit.

Groupe Écologiste-NUPES (22)

Pour : 3

Mme Lisa Belluco, Mme Sandra Regol et Mme Sandrine Rousseau.

Groupe Gauche démocrate et républicaine-NUPES (22)

Pour : 1

M. André Chassaigne.

Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (22)

Pour : 2

M. Yannick Favennec-Bécot et Mme Martine Froger.

Non inscrits (6)

Scrutin public n° 3609

sur l'amendement n° 75 du Gouvernement de suppression de l'article 16 de la proposition de loi visant à reconnaître le bénévolat de sécurité civile (première lecture).

Nombre de votants :	119
Nombre de suffrages exprimés :	117
Majorité absolue :	59
<i>Pour</i> l'adoption :	56
<i>Contre</i> :	61

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Groupe Renaissance (169)

Pour : 43

Mme Caroline Abadie, M. David Amiel, M. Benoît Bordat, M. Éric Bothorel, Mme Pascale Boyer, Mme Françoise Buffet, M. Pierre Cazeneuve, M. Yannick Chenevard, Mme Bérangère Couillard, Mme Christine Decodts, M. Philippe Dunoyer, M. Philippe Fait, M. Jean-Marie Fiévet, Mme Anne Genetet, M. Raphaël Gérard, Mme Olga Givernet, M. Guillaume Gouffier Valente, M. Benjamin Haddad, M. Yannick Hauray, M. Alexis Izard, M. Jean-Michel Jacques, M. Daniel Labaronne, M. Michel Lauzzana, Mme Sandrine Le Feur, Mme Annaïg Le Meur, Mme Nicole Le Peih, Mme Patricia Lemoine, M. Louis Margueritte, M. Stéphane Mazars, M. Ludovic Mendes, Mme Lysiane Métayer, M. Nicolas Pacquot, M. Emmanuel Pellerin, Mme Michèle Peyron, Mme Béatrice Piron, M. Jean-Pierre Pont, Mme Véronique Riotton, M. Jean-François Rousset, M. Lionel Royer-Perreaut, M. David Valence, Mme Corinne Vignon, M. Éric Woerth et Mme Caroline Yadan.

Non-votant(s) : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de l'Assemblée nationale).

Groupe Rassemblement national (88)

Contre : 32

M. Pierrick Berteloot, M. Frédéric Boccaletti, M. Victor Catteau, M. Roger Chudeau, Mme Nathalie Da Conceicao Carvalho, M. Jocelyn Dessigny, Mme Edwige Diaz, Mme Christine

Engrand, M. Thierry Frappé, M. Frank Giletti, Mme Géraldine Grangier, M. Michel Guiniot, M. Jordan Guitton, Mme Marine Hamelet, M. Alexis Jolly, Mme Laure Lavalette, Mme Gisèle Lelouis, Mme Christine Loir, Mme Marie-France Lorho, M. Philippe Lottiaux, M. Matthieu Marchio, Mme Yaël Menache, M. Serge Muller, Mme Lisette Pollet, M. Stéphane Rambaud, Mme Angélique Ranc, M. Julien Rancoule, Mme Laurence Robert-Dehault, Mme Anaïs Sabatini, M. Philippe Schreck, M. Michaël Taverne et M. Antoine Villedieu.

Non-votant(s) : 1

Mme Hélène Laporte (présidente de séance).

Groupe La France insoumise-Nouvelle Union populaire, écologique et sociale (75)

Contre : 14

Mme Nadège Abomangoli, Mme Ségolène Amiot, M. Christophe Bex, M. Idir Boumertit, M. Florian Chauche, M. Jean-François Coulomme, Mme Catherine Couturier, Mme Mathilde Hignet, Mme Élise Leboucher, Mme Pascale Martin, M. René Pilato, Mme Danielle Simonnet, Mme Andrée Taurinya et M. Léo Walter.

Groupe Les Républicains (61)

Contre : 8

M. Thibault Bazin, M. Ian Boucard, M. Jean-Luc Bourdeaux, Mme Justine Gruet, M. Victor Habert-Dassault, M. Éric Pauget, Mme Christelle Petex et M. Stéphane Viry.

Groupe Démocrate (MODEM et indépendants) (50)

Pour : 7

Mme Estelle Folest, Mme Maud Gatel, Mme Sophie Mette, M. Bruno Millienne, Mme Louise Morel, M. Didier Padey et M. Jimmy Pahun.

Groupe Horizons et apparentés (31)

Pour : 5

Mme Béatrice Bellamy, M. Thierry Benoit, M. Bertrand Bouyx, M. Didier Lemaire et M. Jean-François Portarrieu.

Groupe Socialistes et apparentés (31)

Contre : 2

M. Guillaume Garot et Mme Chantal Jourdan.

Abstention : 2

Mme Marie-Noëlle Battistel et M. Bertrand Petit.

Groupe Écologiste-NUPES (22)

Contre : 3

Mme Lisa Belluco, Mme Sandra Regol et Mme Sandrine Rousseau.

Groupe Gauche démocrate et républicaine-NUPES (22)

Contre : 1

M. Yannick Monnet.

Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (22)

Pour : 1

Mme Martine Froger.

Contre : 1

M. Yannick Favennec-Bécot.

Non inscrits (6)

|

Scrutin public n° 3610

sur l'article 16 de la proposition de loi visant à reconnaître le bénévolat de sécurité civile (première lecture).

Nombre de votants :	121
Nombre de suffrages exprimés :	93
Majorité absolue :	47
Pour l'adoption :	41
Contre :	52

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Groupe Renaissance (169)

Pour : 3

M. Éric Bothorel, M. Yannick Chenevard et M. Benjamin Haddad.

Contre : 40

Mme Caroline Abadie, M. David Amiel, M. Benoît Bordat, Mme Pascale Boyer, Mme Françoise Buffet, M. Pierre Cazeneuve, Mme Bérange Couillard, Mme Christine Decodts, M. Philippe Dunoyer, M. Philippe Fait, M. Jean-Marie Fiévet, Mme Anne Genetet, M. Raphaël Gérard, Mme Olga Givernet, M. Guillaume Gouffier Valente, M. Yannick Haury, M. Alexis Izard, M. Jean-Michel Jacques, M. Daniel Labaronne, M. Michel Lauzzana, Mme Sandrine Le Feu, Mme Annaïg Le Meur, Mme Nicole Le Peih, Mme Patricia Lemoine, M. Louis Margueritte, M. Stéphane Mazars, M. Ludovic Mendes, Mme Lysiane Métayer, M. Nicolas Pacquot, M. Emmanuel Pellerin, Mme Michèle Peyron, Mme Béatrice Piron, M. Jean-Pierre Pont, Mme Véronique Riotton, M. Jean-François Rousset, M. Lionel Royer-Perreaut, M. David Valence, Mme Corinne Vignon, M. Éric Woerth et Mme Caroline Yadan.

Non-votant(s) : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de l'Assemblée nationale).

Groupe Rassemblement national (88)

Pour : 5

M. Frédéric Boccaletti, M. Roger Chudeau, Mme Nathalie Da Conceicao Carvalho, Mme Marine Hamelet et Mme Angélique Ranc.

Abstention : 27

M. Pierrick Berteloot, M. Victor Catteau, M. Jocelyn Dessigny, Mme Edwige Diaz, Mme Christine Engrand, M. Thierry Frappé, M. Frank Giletti, Mme Géraldine Grangier, M. Michel Guinot, M. Jordan Guitton, M. Alexis Jolly, Mme Laure Lavalette, Mme Gisèle Lelouis, Mme Christine Loir, Mme Marie-France Lorho, M. Philippe Lottiaux, M. Matthieu Marchio, Mme Yaël Menache, M. Serge Muller, Mme Lisette Pollet, M. Stéphane Rambaud, M. Julien Rancoule, Mme Laurence Robert-Dehault, Mme Anaïs Sabatini, M. Philippe Schreck, M. Michaël Taverne et M. Antoine Villedieu.

Non-votant(s) : 1

Mme Hélène Laporte (présidente de séance).

Groupe La France insoumise-Nouvelle Union populaire, écologique et sociale (75)

Pour : 15

Mme Nadège Abomangoli, Mme Ségolène Amiot, M. Christophe Bex, M. Idir Boumertit, M. Florian Chauche, M. Jean-François Coulomme, Mme Catherine Couturier, M. Emmanuel Fernandes, Mme Mathilde

Hignet, Mme Élise Leboucher, Mme Pascale Martin, M. René Pilato, Mme Danielle Simonnet, Mme Andrée Taurinya et M. Léo Walter.

Groupe Les Républicains (61)

Pour : 8

M. Thibault Bazin, M. Ian Boucard, M. Jean-Luc Bourgeaux, Mme Justine Gruet, M. Victor Habert-Dassault, M. Éric Pauget, Mme Christelle Petex et M. Stéphane Viry.

Groupe Démocrate (MODEM et indépendants) (50)

Contre : 7

Mme Estelle Folest, Mme Maud Gatel, Mme Sophie Mette, M. Bruno Millienne, Mme Louise Morel, M. Didier Padey et M. Jimmy Pahun.

Groupe Horizons et apparentés (31)

Contre : 5

Mme Béatrice Bellamy, M. Thierry Benoit, M. Bertrand Bouyx, M. Didier Lemaire et M. Jean-François Portarrieu.

Abstention : 1

M. Xavier Batut.

Groupe Socialistes et apparentés (31)

Pour : 4

Mme Marie-Noëlle Battistel, M. Guillaume Garot, Mme Chantal Jourdan et M. Bertrand Petit.

Groupe Écologiste-NUPES (22)

Pour : 3

Mme Lisa Belluco, Mme Sandra Regol et Mme Sandrine Rousseau.

Groupe Gauche démocrate et républicaine-NUPES (22)

Pour : 1

M. Yannick Monnet.

Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (22)

Pour : 2

M. Yannick Favennec-Bécot et Mme Martine Froger.

Non inscrits (6)**MISES AU POINT****(Sous réserve des dispositions de l'article 68, alinéa 4, du règlement de l'Assemblée nationale)**

M. Yannick Chenevard et M. Benjamin Haddad ont fait savoir qu'ils avaient voulu « voter contre ».

Scrutin public n° 3611

sur l'amendement n° 76 du Gouvernement et l'amendement identique suivant de suppression de l'article 17 de la proposition de loi visant à reconnaître le bénévolat de sécurité civile (première lecture).

Nombre de votants :	118
Nombre de suffrages exprimés :	114
Majorité absolue :	58
Pour l'adoption :	71
Contre :	43

L'Assemblée nationale a adopté.

Groupe Renaissance (169)*Pour* : 43

Mme Caroline Abadie, M. David Amiel, M. Benoît Bordat, M. Éric Bothorel, Mme Pascale Boyer, Mme Françoise Buffet, M. Pierre Cazeneuve, M. Yannick Chenevard, Mme Bérangère Couillard, M. Philippe Dunoyer, M. Philippe Fait, M. Jean-Marie Fiévet, Mme Anne Genetet, M. Raphaël Gérard, Mme Olga Givernet, M. Guillaume Gouffier Valente, M. Benjamin Haddad, M. Yannick Haury, M. Alexis Izard, M. Jean-Michel Jacques, M. Daniel Labaronne, M. Emmanuel Lacresse, M. Michel Lauzzana, Mme Sandrine Le Feu, Mme Annaïg Le Meur, Mme Nicole Le Peih, Mme Patricia Lemoine, M. Louis Margueritte, M. Stéphane Mazars, M. Ludovic Mendes, Mme Lysiane Métayer, M. Nicolas Pacquot, M. Emmanuel Pellerin, Mme Michèle Peyron, Mme Béatrice Piron, M. Jean-Pierre Pont, Mme Véronique Riotton, M. Jean-François Rousset, M. Lionel Royer-Perreaut, M. David Valence, Mme Corinne Vignon, M. Éric Woerth et Mme Caroline Yadan.

Non-votant(s) : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de l'Assemblée nationale).

Groupe Rassemblement national (88)*Contre* : 30

M. Pierrick Berteloot, M. Frédéric Boccaletti, Mme Nathalie Da Conceicao Carvalho, M. Jocelyn Dessigny, Mme Edwige Diaz, Mme Christine Engrand, M. Thierry Frappé, M. Frank Giletti, Mme Géraldine Grangier, M. Michel Guiniot, M. Jordan Guitton, Mme Marine Hamelet, M. Alexis Jolly, Mme Laure Lavalette, Mme Gisèle Lelouis, Mme Christine Loir, Mme Marie-France Lorho, M. Philippe Lottiaux, M. Matthieu Marchio, Mme Yaël Menache, M. Serge Muller, Mme Lisette Pollet, M. Stéphane Rambaud, Mme Angélique Ranc, M. Julien Rancoule, Mme Laurence Robert-Dehault, Mme Anaïs Sabatini, M. Philippe Schreck, M. Michaël Taverne et M. Antoine Villedieu.

Abstention : 1

M. Victor Catteau.

Non-votant(s) : 1

Mme Hélène Laporte (présidente de séance).

Groupe La France insoumise-Nouvelle Union populaire, écologique et sociale (75)*Pour* : 14

Mme Nadège Abomangoli, Mme Ségolène Amiot, M. Christophe Bex, M. Idir Boumertit, M. Florian Chauche, M. Jean-François Coulomme, M. Emmanuel Fernandes, Mme Mathilde Hignet, Mme Élise Leboucher, Mme Pascale Martin, M. René Pilato, Mme Danièle Simonnet, Mme Andrée Taurinya et M. Léo Walter.

Groupe Les Républicains (61)*Contre* : 8

M. Thibault Bazin, M. Ian Boucard, M. Jean-Luc Bourdeaux, Mme Justine Gruet, M. Victor Habert-Dassault, M. Éric Pauget, Mme Christelle Petex et M. Stéphane Viry.

Groupe Démocrate (MODEM et indépendants) (50)*Pour* : 7

Mme Estelle Folest, Mme Maud Gatel, Mme Sophie Mette, M. Bruno Millienne, Mme Louise Morel, M. Didier Padey et M. Jimmy Pahun.

Groupe Horizons et apparentés (31)*Pour* : 6

Mme Béatrice Bellamy, M. Thierry Benoit, M. Bertrand Bouyx, M. Didier Lemaire, Mme Lise Magnier et M. Jean-François Portarrieu.

Groupe Socialistes et apparentés (31)*Contre* : 2

Mme Marie-Noëlle Battistel et M. Bertrand Petit.

Groupe Écologiste-NUPES (22)*Abstention* : 3

Mme Lisa Belluco, Mme Sandra Regol et Mme Sandrine Rousseau.

Groupe Gauche démocrate et républicaine-NUPES (22)**Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (22)***Pour* : 1

Mme Martine Froger.

Contre : 3

M. Yannick Favennec-Bécot, M. Stéphane Lenormand et M. Christophe Naegelen.

Non inscrits (6)**Scrutin public n° 3612**

sur l'amendement n° 57 de M. Pauget après l'article 18 de la proposition de loi visant à reconnaître le bénévolat de sécurité civile (première lecture).

Nombre de votants :105

Nombre de suffrages exprimés :101

Majorité absolue : 51

Pour l'adoption : 44

Contre : 57

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Groupe Renaissance (169)*Contre* : 42

Mme Caroline Abadie, M. David Amiel, M. Benoît Bordat, M. Éric Bothorel, Mme Pascale Boyer, Mme Françoise Buffet, M. Pierre Cazeneuve, M. Yannick Chenevard, Mme Bérangère Couillard, Mme Véronique de Montchalin, Mme Christine Decodts, M. Philippe Dunoyer, M. Philippe Fait, M. Jean-Marie Fiévet, Mme Anne Genetet, M. Raphaël Gérard, M. Guillaume Gouffier Valente, M. Benjamin Haddad, M. Yannick Haury, M. Alexis Izard, M. Jean-Michel Jacques, M. Daniel Labaronne, M. Michel Lauzzana, Mme Sandrine Le Feu, Mme Annaïg Le Meur, Mme Nicole Le Peih, Mme Patricia Lemoine, M. Louis Margueritte, M. Stéphane Mazars, M. Ludovic Mendes, Mme Lysiane Métayer, M. Nicolas Pacquot, M. Emmanuel Pellerin, Mme Michèle Peyron, Mme Béatrice Piron, M. Jean-Pierre Pont, Mme Véronique Riotton, M. Jean-François Rousset, M. David Valence, Mme Corinne Vignon, M. Éric Woerth et Mme Caroline Yadan.

Non-votant(s) : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de l'Assemblée nationale).

Groupe Rassemblement national (88)*Pour* : 31

M. Pierrick Berteloot, M. Emmanuel Blairy, M. Frédéric Boccaletti, M. Jorys Bovet, M. Victor Catteau, Mme Nathalie Da Conceicao Carvalho, M. Jocelyn Dessigny, Mme Edwige Diaz, M. Thierry Frappé, M. Frank Giletti, Mme Géraldine Grangier, M. Michel Guiniot, M. Jordan Guitton, Mme Marine Hamelet, M. Alexis Jolly, Mme Laure Lavalette, Mme Gisèle Lelouis, Mme Christine Loir, Mme Marie-France Lorho, M. Matthieu Marchio, Mme Yaël Menache, M. Serge Muller, Mme Lisette Pollet, M. Stéphane Rambaud, Mme Angélique Ranc, M. Julien Rancoule, Mme Laurence Robert-Dehault, Mme Anaïs Sabatini, M. Philippe Schreck, M. Michaël Taverne et M. Antoine Villedieu.

Non-votant(s) : 1

Mme Hélène Laporte (présidente de séance).

Groupe La France insoumise-Nouvelle Union populaire, écologique et sociale (75)**Groupe Les Républicains (61)***Pour* : 8

M. Thibault Bazin, M. Ian Boucard, M. Jean-Luc Bourgeaux, Mme Justine Gruet, M. Victor Habert-Dassault, M. Éric Pauget, Mme Christelle Petex et M. Stéphane Viry.

Groupe Démocrate (MODEM et indépendants) (50)*Contre* : 9

Mme Anne Bergantz, Mme Estelle Folest, Mme Maud Gatel, Mme Delphine Lingemann, Mme Sophie Mette, M. Bruno Millienne, Mme Louise Morel, M. Didier Padey et M. Jimmy Pahun.

Groupe Horizons et apparentés (31)*Contre* : 6

Mme Béatrice Bellamy, M. Thierry Benoit, M. Bertrand Bouyx, M. Didier Lemaire, Mme Lise Magnier et M. Jean-François Portarrieu.

Groupe Socialistes et apparentés (31)*Abstention* : 3

Mme Marie-Noëlle Battistel, Mme Chantal Jourdan et M. Bertrand Petit.

Groupe Écologiste-NUPES (22)*Abstention* : 1

Mme Sandra Regol.

Groupe Gauche démocrate et républicaine-NUPES (22)*Pour* : 1

M. Yannick Monnet.

Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (22)*Pour* : 4

M. Yannick Favennec-Bécot, Mme Martine Froger, M. Stéphane Lenormand et M. Christophe Naegelen.

Non inscrits (6)

sur l'amendement n° 78 du Gouvernement et l'amendement identique suivant de suppression de l'article 19 bis de la proposition de loi visant à reconnaître le bénévolat de sécurité civile (première lecture).

Nombre de votants :107

Nombre de suffrages exprimés : 92

Majorité absolue : 47

Pour l'adoption : 38

Contre : 54

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Groupe Renaissance (169)*Pour* : 35

M. Benoît Bordat, Mme Pascale Boyer, Mme Françoise Buffet, M. Pierre Cazeneuve, M. Yannick Chenevard, Mme Bérangère Couillard, Mme Véronique de Montchalin, M. Philippe Dunoyer, M. Philippe Fait, M. Jean-Marie Fiévet, Mme Anne Genetet, M. Raphaël Gérard, M. Guillaume Gouffier Valente, M. Benjamin Haddad, M. Yannick Hauray, M. Alexis Izard, M. Daniel Labaronne, M. Emmanuel Lacresse, M. Michel Lauzzana, Mme Sandrine Le Feur, Mme Annaïg Le Meur, Mme Nicole Le Peih, Mme Patricia Lemoine, Mme Lysiane Métayer, M. Nicolas Pacquot, M. Emmanuel Pellerin, Mme Michèle Peyron, Mme Béatrice Piron, M. Jean-Pierre Pont, Mme Véronique Riotton, M. Jean-François Rousset, Mme Huguette Tiegna, Mme Corinne Vignon, M. Éric Woerth et Mme Caroline Yadan.

Contre : 3

M. Éric Bothorel, M. Jean-Michel Jacques et M. Stéphane Mazars.

Abstention : 5

Mme Caroline Abadie, M. David Amiel, Mme Christine Decodts, M. Ludovic Mendes et M. David Valence.

Non-votant(s) : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de l'Assemblée nationale).

Groupe Rassemblement national (88)*Contre* : 32

M. Pierrick Berteloot, M. Emmanuel Blairy, M. Frédéric Boccaletti, M. Jorys Bovet, M. Victor Catteau, Mme Nathalie Da Conceicao Carvalho, M. Jocelyn Dessigny, Mme Edwige Diaz, Mme Christine Engrand, M. Thierry Frappé, M. Frank Giletti, Mme Géraldine Grangier, M. Michel Guiniot, M. Jordan Guitton, Mme Marine Hamelet, M. Alexis Jolly, Mme Laure Lavalette, Mme Gisèle Lelouis, Mme Christine Loir, Mme Marie-France Lorho, M. Matthieu Marchio, Mme Yaël Menache, M. Serge Muller, Mme Lisette Pollet, M. Stéphane Rambaud, Mme Angélique Ranc, M. Julien Rancoule, Mme Laurence Robert-Dehault, Mme Anaïs Sabatini, M. Philippe Schreck, M. Michaël Taverne et M. Antoine Villedieu.

Non-votant(s) : 1

Mme Hélène Laporte (présidente de séance).

Groupe La France insoumise-Nouvelle Union populaire, écologique et sociale (75)*Abstention* : 2

M. Christophe Bex et M. René Pilato.

Groupe Les Républicains (61)*Contre* : 5

M. Thibault Bazin, Mme Justine Gruet, M. Victor Habert-Dassault, M. Éric Pauget et Mme Christelle Petex.

Groupe Démocrate (MODEM et indépendants) (50)

Contre : 8

Mme Estelle Folest, Mme Maud Gatel, Mme Delphine Lingemann, Mme Sophie Mette, M. Bruno Millienne, Mme Louise Morel, M. Didier Padey et M. Jimmy Pahun.

Abstention : 1

Mme Anne Bergantz.

Groupe Horizons et apparentés (31)

Abstention : 4

Mme Béatrice Bellamy, M. Thierry Benoit, Mme Lise Magnier et M. Jean-François Portarrieu.

Groupe Socialistes et apparentés (31)

Pour : 3

Mme Marie-Noëlle Battistel, Mme Chantal Jourdan et M. Bertrand Petit.

Groupe Écologiste-NUPES (22)

Abstention : 3

Mme Lisa Belluco, Mme Sandra Regol et Mme Sandrine Rousseau.

Groupe Gauche démocrate et républicaine-NUPES (22)

Contre : 2

M. André Chassaigne et M. Yannick Monnet.

Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (22)

Contre : 4

M. Yannick Favennec-Bécot, Mme Martine Froger, M. Stéphane Lenormand et M. Christophe Naegelen.

Non inscrits (6)

Scrutin public n° 3614

sur l'article 19 bis de la proposition de loi visant à reconnaître le bénévolat de sécurité civile (première lecture).

Nombre de votants :	101
Nombre de suffrages exprimés :	101
Majorité absolue :	51
Pour l'adoption :	76
Contre :	25

L'Assemblée nationale a adopté.

Groupe Renaissance (169)

Pour : 18

Mme Caroline Abadie, M. David Amiel, M. Benoît Bordat, M. Yannick Chenevard, Mme Christine Decodts, M. Philippe Fait, M. Jean-Marie Fiévet, M. Raphaël Gérard, M. Benjamin Haddad, M. Jean-Michel Jacques, Mme Patricia Lemoine, M. Ludovic Mendes, M. Emmanuel Pellerin, M. Jean-François Rousset, M. David Valence, Mme Corinne Vignon, M. Éric Woerth et Mme Caroline Yadan.

Contre : 25

M. Éric Bothorel, Mme Pascale Boyer, Mme Françoise Buffet, M. Pierre Cazeneuve, Mme Béangère Couillard, Mme Véronique de Montchalin, M. Philippe Dunoyer,

Mme Anne Genetet, M. Guillaume Gouffier Valente, M. Yannick Haury, M. Alexis Izard, M. Daniel Labaronne, M. Emmanuel Lacresse, M. Michel Lauzzana, Mme Sandrine Le Feu, Mme Annaïg Le Meur, Mme Nicole Le Peih, M. Louis Margueritte, M. Stéphane Mazars, Mme Lysiane Métayer, M. Nicolas Pacquot, Mme Michèle Peyron, M. Jean-Pierre Pont, Mme Véronique Riotton et Mme Huguette Tiegna.

Non-votant(s) : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de l'Assemblée nationale).

Groupe Rassemblement national (88)

Pour : 27

M. Frédéric Boccaletti, M. Jorys Bovet, M. Victor Cateau, Mme Nathalie Da Conceicao Carvalho, M. Jocelyn Dessigny, Mme Edwige Diaz, M. Frank Giletti, Mme Géraldine Grangier, M. Jordan Guittou, Mme Marine Hamelet, M. Alexis Jolly, Mme Laure Lavalette, Mme Gisèle Lelouis, Mme Christine Loir, Mme Marie-France Lorho, M. Matthieu Marchio, Mme Yaël Menache, M. Serge Muller, Mme Lisette Pollet, M. Stéphane Rambaud, Mme Angélique Ranc, M. Julien Rancoule, Mme Laurence Robert-Dehault, Mme Anaïs Sabatini, M. Philippe Schreck, M. Michaël Taverne et M. Antoine Villedieu.

Non-votant(s) : 1

Mme Hélène Laporte (présidente de séance).

Groupe La France insoumise-Nouvelle Union populaire, écologique et sociale (75)

Pour : 7

M. Christophe Bex, M. Sylvain Carrière, Mme Catherine Couturier, Mme Pascale Martin, M. René Pilato, Mme Andrée Taurinya et M. Léo Walter.

Groupe Les Républicains (61)

Pour : 5

M. Thibault Bazin, Mme Justine Gruet, M. Victor Habert-Dassault, M. Éric Pauget et Mme Christelle Petex.

Groupe Démocrate (MODEM et indépendants) (50)

Pour : 8

Mme Anne Bergantz, Mme Estelle Folest, Mme Maud Gatel, Mme Delphine Lingemann, Mme Sophie Mette, M. Bruno Millienne, Mme Louise Morel et M. Jimmy Pahun.

Groupe Horizons et apparentés (31)

Pour : 6

M. Xavier Batut, Mme Béatrice Bellamy, M. Thierry Benoit, Mme Lise Magnier, M. Jean-François Portarrieu et M. Vincent Thiébaud.

Groupe Socialistes et apparentés (31)

Pour : 1

Mme Chantal Jourdan.

Groupe Écologiste-NUPES (22)

Groupe Gauche démocrate et républicaine-NUPES (22)

Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (22)

Pour : 4

M. Yannick Favennec-Bécot, Mme Martine Froger, M. Stéphane Lenormand et M. Christophe Naegelen.

Non inscrits (6)**MISES AU POINT****(Sous réserve des dispositions de l'article 68, alinéa 4, du règlement de l'Assemblée nationale)**

Mme Andrée Taurinya a fait savoir qu'elle avait voulu « voter contre ».

Scrutin public n° 3615

sur l'amendement n° 32 de M. Rancoule après l'article 19 bis de la proposition de loi visant à reconnaître le bénévolat de sécurité civile (première lecture).

Nombre de votants : 103
 Nombre de suffrages exprimés : 96
 Majorité absolue : 49
 Pour l'adoption : 32
 Contre : 64

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Groupe Renaissance (169)

Contre : 42

Mme Caroline Abadie, M. David Amiel, M. Benoît Bordat, M. Éric Bothorel, Mme Pascale Boyer, Mme Françoise Buffet, M. Pierre Cazeneuve, M. Yannick Chenevard, Mme Bérange Couillard, Mme Véronique de Montchalin, M. Philippe Dunoyer, M. Philippe Fait, M. Jean-Marie Fiévet, Mme Anne Genetet, M. Raphaël Gérard, M. Guillaume Gouffier Valente, M. Benjamin Haddad, M. Yannick Hauray, M. Alexis Izard, M. Jean-Michel Jacques, M. Daniel Labaronne, M. Emmanuel Lacresse, M. Michel Lauzzana, Mme Sandrine Le Feur, Mme Annaïg Le Meur, Mme Nicole Le Peih, Mme Patricia Lemoine, M. Louis Margueritte, M. Stéphane Mazars, M. Ludovic Mendes, Mme Lysiane Métayer, M. Nicolas Pacquot, M. Emmanuel Pellerin, Mme Michèle Peyron, M. Jean-Pierre Pont, Mme Véronique Riotton, M. Jean-François Rousset, Mme Huguette Tiegna, M. David Valence, Mme Corinne Vignon, M. Éric Woerth et Mme Caroline Yadan.

Non-votant(s) : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de l'Assemblée nationale).

Groupe Rassemblement national (88)

Pour : 32

M. Pierrick Berteloot, M. Emmanuel Blairy, M. Frédéric Boccaletti, M. Jorys Bovet, M. Victor Catteau, Mme Nathalie Da Conceicao Carvalho, M. Jocelyn Dessigny, Mme Edwige Diaz, Mme Christine Engrand, M. Thierry Frappé, M. Frank Giletti, Mme Géraldine Grangier, M. Michel Guiniot, M. Jordan Guitton, Mme Marine Hamelet, M. Alexis Jolly, Mme Laure Lavalette, Mme Gisèle Lelouis, Mme Christine Loir, Mme Marie-France Lorho, M. Matthieu Marchio, Mme Yaël Menache, M. Serge Muller, Mme Lisette Pollet, M. Stéphane Rambaud, Mme Angélique Ranc, M. Julien Rancoule, Mme Laurence Robert-Dehault, Mme Anaïs Sabatini, M. Philippe Schreck, M. Michaël Taverne et M. Antoine Villedieu.

Non-votant(s) : 1

Mme Hélène Laporte (présidente de séance).

Groupe La France insoumise-Nouvelle Union populaire, écologique et sociale (75)**Groupe Les Républicains (61)**

Abstention : 6

M. Thibault Bazin, Mme Justine Gruet, M. Victor Habert-Dassault, M. Éric Pauget, Mme Christelle Petex et M. Stéphane Viry.

Groupe Démocrate (MODEM et indépendants) (50)

Contre : 9

Mme Anne Bergantz, Mme Estelle Folest, Mme Maud Gatel, Mme Delphine Lingemann, Mme Sophie Mette, M. Bruno Millienne, Mme Louise Morel, M. Didier Padey et M. Jimmy Pahun.

Groupe Horizons et apparentés (31)

Contre : 6

Mme Béatrice Bellamy, M. Thierry Benoit, M. Luc Lamirault, Mme Lise Magnier, M. Jean-François Portarrieu et M. Vincent Thiébaud.

Groupe Socialistes et apparentés (31)

Contre : 3

Mme Marie-Noëlle Battistel, Mme Chantal Jourdan et M. Bertrand Petit.

Groupe Écologiste-NUPES (22)

Abstention : 1

Mme Sandra Regol.

Groupe Gauche démocrate et républicaine-NUPES (22)**Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (22)**

Contre : 4

M. Yannick Favennec-Bécot, Mme Martine Froger, M. Stéphane Lenormand et M. Christophe Naegelen.

Non inscrits (6)**Scrutin public n° 3616**

sur l'ensemble de la proposition de loi visant à reconnaître le bénévolat de sécurité civile (première lecture).

Nombre de votants : 134
 Nombre de suffrages exprimés : 134
 Majorité absolue : 68
 Pour l'adoption : 134
 Contre : 0

L'Assemblée nationale a adopté.

Groupe Renaissance (169)

Pour : 46

Mme Caroline Abadie, M. David Amiel, M. Benoît Bordat, M. Éric Bothorel, Mme Pascale Boyer, M. Stéphane Buchou, Mme Françoise Buffet, M. Pierre Cazeneuve, M. Yannick Chenevard, Mme Bérange Couillard, Mme Christine Decodts, M. Philippe Dunoyer, M. Philippe Fait, M. Jean-Marie Fiévet, Mme Anne Genetet, M. Raphaël Gérard, M. Guillaume Gouffier Valente, M. Benjamin Haddad, M. Yannick Hauray, M. Alexis Izard, M. Jean-Michel Jacques, M. Daniel Labaronne, M. Emmanuel Lacresse, M. Michel Lauzzana, Mme Sandrine Le Feur, Mme Annaïg Le Meur, Mme Nicole Le Peih, Mme Patricia Lemoine, M. Sylvain Maillard, M. Louis Margueritte, M. Christophe Marion, M. Stéphane Mazars, M. Ludovic

Mendes, Mme Lysiane Métayer, M. Nicolas Pacquot, M. Emmanuel Pellerin, Mme Michèle Peyron, Mme Béatrice Piron, M. Jean-Pierre Pont, Mme Véronique Riotton, M. Jean-François Rousset, Mme Huguette Tiegna, M. David Valence, Mme Corinne Vignon, M. Eric Woerth et Mme Caroline Yadan.

Non-votant(s) : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de l'Assemblée nationale).

Groupe Rassemblement national (88)

Pour : 33

M. Christophe Bentz, M. Pierrick Berteloot, M. Emmanuel Blairy, M. Frédéric Boccaletti, M. Jorys Bovet, M. Victor Catteau, Mme Nathalie Da Conceicao Carvalho, M. Jocelyn Dessigny, Mme Edwige Diaz, Mme Christine Engrand, M. Thierry Frappé, M. Frank Giletti, Mme Géraldine Grangier, M. Michel Guiniot, M. Jordan Guitton, Mme Marine Hamelet, M. Alexis Jolly, Mme Laure Lavalette, Mme Gisèle Lelouis, Mme Christine Loir, Mme Marie-France Lorho, M. Matthieu Marchio, Mme Yaël Menache, M. Serge Muller, Mme Lisette Pollet, M. Stéphane Rambaud, Mme Angélique Ranc, M. Julien Rancoule, Mme Laurence Robert-Dehault, Mme Anaïs Sabatini, M. Philippe Schreck, M. Michaël Taverne et M. Antoine Villedieu.

Non-votant(s) : 1

Mme Hélène Laporte (présidente de séance).

Groupe La France insoumise-Nouvelle Union populaire, écologique et sociale (75)

Pour : 17

Mme Nadège Abomangoli, Mme Ségolène Amiot, M. Christophe Bex, M. Idir Boumertit, M. Sylvain Carrière, M. Florian Chauche, M. Jean-François Coulomme, Mme Catherine Couturier, M. Emmanuel Fernandes, Mme Mathilde Hignet, Mme Élise Leboucher, Mme Pascale Martin, M. René Pilato, M. Thomas Portes, Mme Danielle Simonnet, Mme Andrée Taurinya et M. Léo Walter.

Groupe Les Républicains (61)

Pour : 6

M. Thibault Bazin, Mme Justine Gruet, M. Victor Habert-Dassault, M. Éric Pauget, Mme Christelle Petex et M. Stéphane Viry.

Groupe Démocrate (MODEM et indépendants) (50)

Pour : 10

Mme Anne Bergantz, Mme Estelle Folest, Mme Maud Gatel, Mme Delphine Lingemann, Mme Sophie Mette, M. Bruno Millienne, Mme Louise Morel, M. Didier Padey, M. Jimmy Pahun et M. Philippe Vigier.

Groupe Horizons et apparentés (31)

Pour : 8

M. Xavier Batut, Mme Béatrice Bellamy, M. Thierry Benoit, M. Bertrand Bouyx, M. Luc Lamirault, Mme Lise Magnier, M. Jean-François Portarrieu et M. Vincent Thiébaud.

Groupe Socialistes et apparentés (31)

Pour : 4

Mme Marie-Noëlle Battistel, M. Guillaume Garot, Mme Chantal Jourdan et M. Bertrand Petit.

Groupe Écologiste-NUPES (22)

Pour : 4

Mme Lisa Belluco, M. Sébastien Peytavie, Mme Sandra Regol et Mme Sandrine Rousseau.

Groupe Gauche démocrate et républicaine-NUPES (22)

Pour : 2

M. André Chassaigne et M. Yannick Monnet.

Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (22)

Pour : 4

M. Yannick Favennec-Bécot, Mme Martine Froger, M. Stéphane Lenormand et M. Christophe Naegelen.

Non inscrits (6)